



Le référendum de ratification du Traité constitutionnel européen : comprendre le 'Non' français

Annie Laurent, Nicolas Sauger

► To cite this version:

Annie Laurent, Nicolas Sauger. Le référendum de ratification du Traité constitutionnel européen : comprendre le 'Non' français. Nicolas Sauger. Les Cahiers du CEVIPOF, 42, pp.173, 2005. hal-03203739v2

HAL Id: hal-03203739

<https://sciencespo.hal.science/hal-03203739v2>

Submitted on 10 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

LES CAHIERS DU CEVIPOF

CENTRE DE RECHERCHES POLITIQUES DE SCIENCES PO

42

*Le référendum de ratification du Traité
constitutionnel européen :
Comprendre le "Non" français*

*Sous la direction d'Annie Laurent
et de Nicolas Sauger*

**Le référendum de ratification du Traité
constitutionnel européen du 29 mai 2005 :
comprendre le « Non » français**

Sous la direction d'Annie Laurent et de Nicolas Sauger

En association avec le Groupe d'Analyse Electorale
(GAEL) de l'Association Française de Science Politique

Avec le soutien du Ministère de la Recherche

Juillet 2005

Sommaire

- Introduction (Pascal Perrineau)2
- Chapitre 1 : Les usages du référendum sous la Cinquième République : un Président en perte d'initiative (Laurence Morel) ..7
- Chapitre 2 : Le choix de Chirac ou Pourquoi Jacques Chirac a-t-il choisi la voie référendaire pour la ratification du Traité constitutionnel ? (Pierre Martin)26
- Chapitre 3 : Le cadrage du référendum sur la Constitution européenne : la dynamique d'une campagne à rebondissements (Christophe Piar et Jacques Gerstlé)42
- Chapitre 4 : Lorsque l'Union Européenne questionne l'identité partisane : le référendum interne du PS sur le TCE (Guillaume Duseigneur)74
- Chapitre 5 : Les structures politiques et sociales du vote "Non" (Daniel Boy et Jean Chiche).....92
- Chapitre 6 : Au-delà d'un « vote de classe », la permanence de spécificités régionales (Jérôme Fourquet, Loïc Ravenel, Michel Bussi et Céline Colange)110
- Chapitre 7 : Comprendre la victoire du "Non" : proximité partisane, conjoncture et attitude à l'égard de l'Europe (Sylvain Brouard et Nicolas Sauger)121
- Chapitre 8 : Les clivages socio-politiques sur l'intégration européenne et le vote du 29 mai 2005 (Bruno Cautrès)142
- Conclusion (Annie Laurent et Nicolas Sauger)161

Introduction

De quelques idées fausses ou vérités partielles sur les résultats du référendum du 29 mai 2005

Le référendum est un instrument binaire poussant à des logiques d'interprétation simpliste risquant de biaiser la lecture des résultats. La période post-référendaire a été féconde en la matière : on ne s'est que peu interrogé sur les modifications de l'usage du référendum en France et fait comme si le référendum et les stratégies mises en place à son endroit étaient de toute éternité ; on a parlé de « mobilisation exceptionnelle » dans un contexte d'apathie électorale, d'un « vote européen » qui aurait relégué le « national » aux marges, d'un vote « Non de gauche » quasi-hégémonique et, enfin, d'un « vote de classe » qui opposerait une France « d'en bas » à une France « d'en haut ». L'intérêt d'une démarche scientifique, même si elle est menée « à chaud » comme cela est le cas dans ce Cahier du CEVIPOF issu pour l'essentiel d'une journée de réflexion tenue, le 3 juin 2005, dans le cadre du groupe d'Analyse électorale de l'Association Française de Science Politique (GAEL)¹, est qu'elle permet de nuancer nombre de ces diagnostics hâtifs.

¹ Le programme d'activité du GAEL, groupe de travail de l'AFSP dirigé par Annie Laurent et Nicolas Sauger, est consultable sur le site de l'AFSP : <http://www.afsp.msh-paris.fr/>

Le référendum et ses « usages ». D'instrument utilisé à des fins de relégitimation du pouvoir le référendum est peu à peu devenu un référendum « subi » (sous l'influence d'une classe politique et d'une société civile sensibles à l'exigence d'une participation plus directe du peuple). Cette décision « sous influence » a obéré en partie l'appréciation sereine par l'initiateur du référendum des rapports de force en présence.

La « mobilisation exceptionnelle » ? 69,37% des électeurs inscrits ont participé à ce référendum du 29 mai. Ils étaient 69,70% à s'être déplacés aux urnes lors du référendum sur le Traité de Maastricht, le 20 septembre 1992. Si la participation est élevée (par exemple par rapport à celle enregistrée en mars 2004 lors des élections régionales : 62,12%), elle est cependant légèrement inférieure à celle atteinte il y a treize ans et nettement inférieure à la participation suscitée par les référendums gaulliens des années 1958-1969 dont le niveau oscillait entre 73 et 83% des électeurs inscrits. Le nombre d'électeurs qui se sont retrouvés dans l'abstention est équivalent à celui des électeurs qui ont voté « Oui ». 36,97% des électeurs inscrits ont choisi le « Non », 30,64% le « Oui ».

Le « vote européen » ? L'histoire racontée à satiété sur la campagne est celle d'un électorat qui se serait emparé de la question européenne, aurait pris connaissance massivement du texte du Traité constitutionnel et aurait exprimé, le 29 mai, un choix massif pour une « autre Europe ». L'analyse attentive de la campagne et des motivations de vote des électeurs laisse découvrir un paysage un peu moins « enchanté ». L'analyse fine des

journaux télévisés sur plusieurs mois de campagne montre que le cadrage national a dominé très nettement le cadrage européen et qu'une majorité d'électeurs du « Non » s'est prononcée en pensant plutôt aux problèmes nationaux qu'à ceux relatifs à la construction de l'Europe. La « pulsion nationale » a été dominante dans le vote « Non » alors qu'elle était marginale dans le vote « Oui ».

Le « Non de gauche » ? Les 15 449 508 électeurs du « Non » ont fait l'objet d'une véritable tentative de captation politique afin de faire oublier la logique d'agrégation des contraires propre à l'instrument référendaire. Dans le passé, les référendums sur les enjeux européens (ceux de 1972 et 1992) avaient déjà fait la preuve de leur capacité à mêler dans le « Oui » ou dans le « Non », des électeurs d'origines politiques les plus diverses. Les 32% de « Non » de 1972 mêlaient déjà électeurs communistes, du centre gauche et du gaullisme anti-européen ; les 49% de « Non » de 1992 aggloméraient électeurs communistes, d'extrême gauche, souverainistes et frontistes. Pourquoi le « Non » de 2005 échapperait-il à la logique de la diversité politique ? Les études relatives à la composition politique de l'électorat du « Non » montrent que le pourcentage d'électeurs de gauche y oscille entre 50 et 55% et que le « Non » de droite ne doit pas être négligé (selon le sondage post-électoral de la SOFRES, 81% des électeurs proches du FN et 24% de ceux proches de l'UMP et de l'UDF sont allés voter en faveur du « Non »). La mesure prise de cette hétérogénéité politique du refus du Traité constitutionnel permet de mieux comprendre les difficultés des

représentants du « Non » à dégager de manière crédible une alternative politique dans le cadre de l'après-référendum.

Le « vote de classe » ? Le thème du retour du vote de classe est beaucoup décliné. Indépendamment du fait qu'il faut se méfier des interprétations déterministes qui propulsent au premier plan de l'explication la « variable lourde » de l'origine sociale, on doit noter que celle-ci peut se défaire sous les coups de spécificités culturelles régionales : l'Alsace industrielle ou le Choletais populaire n'ont pas voté majoritairement en faveur du « Non ». Mais surtout, une analyse multivariée (de type régression logistique) mêlant variables politiques, démographiques et sociales montre que ni l'âge, ni le sexe, ni le niveau de diplôme, ni le revenu ou encore la classe sociale ne sont des variables suffisamment fortes pour rendre compte du comportement des électeurs. Deux variables d'opinion (l'appréciation des effets économiques et sociaux prêtés au Traité constitutionnel européen, l'attachement aux institutions européennes) sont, en revanche fortement prédictives de l'orientation du vote du 29 mai. Les peurs sociales et le rejet du projet européen ont ainsi constitué le socle du vote « Non ».

Comprendre le « Non », c'est comprendre la diversité de ses ressorts politiques, culturels et sociaux, sans vouloir rabattre celle-ci sur une supposée infrastructure, sorte de *deus ex machina* qui apporterait une explication simple (et pour certains inespérée) à une réalité complexe et dont l'issue reste incertaine. Méfions nous, comme nous y appelait le père fondateur de la sociologie électorale, de « l'explication unique, de la clef qui

prétend ouvrir toutes les serrures »². Les différents textes de ce Cahier permettent d'en présenter les différentes clefs.

Pascal Perrineau

² André SIEGFRIED, *Tableau politique de la France sous la IIIème République*, Genève-Paris-Gex, Slatkine Reprints, 1980 (1^{ère} édition : 1913), p.XXVII.

Chapitre 1 :

Les usages du référendum sous la Cinquième République : un Président en perte d'initiative

Le référendum a une réputation sulfureuse en France. Son usage serait inexorablement falsifié : ses initiateurs présidentiels, d'abord, chercheraient invariablement à en faire l'instrument d'un renforcement de leur position personnelle ; la classe politique, ensuite, privilégierait les calculs tactiques à l'affichage de positions responsables ; l'électorat, enfin, aurait la fâcheuse tendance à répondre à côté de la question posée. La présente étude ne prétend pas rendre compte de l'ensemble de ces usages, ni de la façon dont ils s'entretiennent mutuellement. Elle se limitera au premier d'entre eux, à savoir l'usage du référendum par les Présidents de la République qui se sont succédés depuis 1958. On cherchera à répondre aux questions suivantes. Quelles sont les raisons, tactiques ou autres, qui ont effectivement poussé les différents Présidents à organiser des référendums ? Quelle est la part réelle de la motivation plébiscitaire ? Existe-t-il une spécificité française en la matière, quand on compare les référendums de la Cinquième République à d'autres référendums tenus ailleurs à l'initiative du gouvernement ou de la majorité en place ? Les usages français du référendum représentent-ils un "détournement" du procédé, tuant dans l'oeuf la promesse démocratique qu'il recèle ? Quels sont les facteurs, institutionnels et politiques, permettant d'expliquer ces usages, et que

révèlent-ils du fonctionnement de la Cinquième République ? Peut-on discerner, enfin, une évolution dans l'usage présidentiel du référendum, et, le cas échéant, cette évolution rapproche-t-elle la France des autres démocraties ?

Les usages du référendum d'initiative gouvernementale

Dans une étude précédente¹, on a cherché à mettre en lumière les différents usages des référendums d'initiative gouvernementale (RIG) dans les démocraties. Par RIG, on entend les référendums initiés par le pouvoir politique en place, qu'il s'agisse de l'exécutif seul, comme en France, ou soutenu par un vote du Parlement, comme dans la plupart des autres pays. Les RIG se distinguent des référendums d'initiative non gouvernementale, qui regroupent 1) les référendums constitutionnellement obligatoires et 2) les référendums d'initiative minoritaire, institutionnelle (par exemple une minorité parlementaire, comme au Danemark, ou une minorité de cantons, comme en Suisse), ou populaire (initiative populaire).

Au passage, on notera que les RIG ne forment qu'une petite minorité de l'ensemble des référendums tenus, au niveau national, dans les démocraties. L'observation de la pratique dans un groupe de 22 pays montre qu'ils ne représentent que 41 des 573 référendums tenus entre 1940

¹ Laurence MOREL, "The rise of Government-Initiated Referendums in Consolidated Democracies", in M. Mendelsohn & A. Parkin (eds), *Referendum Democracy*, Basingstoke, Palgrave, 2001.

et 2003². Les plus nombreux sont de loin les référendums d'initiative populaire (310), suivis des référendums obligatoires (218). Mais cela n'empêche pas le RIG d'être la forme de référendum la plus répandue : 15 des 18 pays qui ont recouru au référendum, l'ont utilisé, alors que seulement 3 ont expérimenté l'initiative populaire et 8 le référendum obligatoire. En outre le RIG a été la forme dominante, et souvent exclusive³, de référendum, dans 11 de ces 18 pays (*Royaume-Uni, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Norvège, Portugal, Suède*).

L'analyse des objectifs recherchés par les initiateurs des RIG permet de dégager un certain nombre d'usages récurrents, et une spécificité française indéniable. L'usage probablement le plus fréquent du RIG depuis le début des années 1970, et qui contribue dans une large mesure à expliquer la tendance à l'augmentation certes contenue mais non moins réelle de ces référendums, correspond à une fonction de médiation partisane. Cela signifie que ces référendums ont été la solution imaginée par les gouvernements en place pour sortir d'une situation de division interne des partis et/ou de la coalition au pouvoir sur une question particulière. Il s'est agi, en quelque sorte, de transférer la responsabilité aux électeurs plutôt que d'imposer à la fraction dissidente un choix qui n'était pas le sien, avec

² Jusqu'en 2000, voir Laurence MOREL, "La législation directe dans les démocraties occidentales: mise en perspective du cas français", *Cahiers Français* n° 300, jan-fév. 2001. Ce groupe rassemble l'essentiel des démocraties dites consolidées (dont sont exclus toutefois les tout petits pays, comme le Liechtenstein, Andorre, San Marin...).

³ Pays en italique dans la liste suivante.

les risques d'éclatement que cela impliquait parfois. Cet usage du référendum a un rapport étroit avec la montée de questions ne recoupant pas les clivages traditionnels, au premier rang desquelles figure la construction européenne. Ainsi le référendum norvégien d'adhésion en 1972, celui sur le maintien de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun en 1975, ou, plus tard, celui sur l'entrée de la Finlande (1994) ont-ils tous été décidés par les Premiers ministres travaillistes ou sociaux-démocrates de l'époque dans cette optique principale⁴.

Un second usage fréquent des RIG correspond à une fonction d'agenda : le but est de soustraire une question à l'agenda politique, généralement électoral, en la reportant sur un référendum à venir. Deux raisons, parfois combinées, et qui, comme la fonction précédente, ont souvent à voir avec la montée de *cross-cutting issues*, expliquent cette volonté "d'évacuer" une question. La première est quand sa discussion publique menace de révéler et d'exacerber des divisions à l'intérieur d'un parti ou d'une alliance. Tel était notamment le problème principal à l'origine des référendums sur l'énergie nucléaire en Autriche (1978) et en Suède (1980), ou du référendum d'adhésion à l'UE dans ce dernier pays (1994). La seconde raison découle de l'impopularité de la position d'un acteur politique sur une question pour certains segments de son électorat, comme dans les trois derniers exemples cités. Mais l'annonce du référendum peut également

⁴ Pour une explication détaillée des exemples contenus dans cette section et la suivante, je me permets de renvoyer aux deux articles pré-cités, ainsi qu'à Laurence MOREL, "France: towards a less controversial use of the referendum?", in M. GALLAGHER & P. ULERI (eds), *The Referendum Experience in Europe*, Basingstoke and London, Macmillan, 1996.

relever d'une stratégie plus offensive, destinée à permettre à un parti ou à une force politique d'élargir son appel. Ainsi le Parti québécois, dès 1976, promet-il un référendum d'indépendance pour attirer à lui des électeurs non sécessionnistes ; de même, Tony Blair, encore dans l'opposition, promet des référendums en Ecosse et au Pays de Galles pour s'attirer les voix d'électeurs peu favorables aux processus d'autonomisation de ces régions. La France fournit un exemple original et récent d'une fonction d'agenda au service, non pas d'une élection, mais d'un autre référendum : le futur référendum sur l'adhésion de la Turquie à l'UE, s'il a lieu un jour, aura eu pour fonction de purger l'agenda référendaire, lors du vote sur la Constitution européenne, de cette question très controversée chez les partisans du "Oui". Notons enfin que la promesse reste parfois lettre morte, comme pour les référendums annoncés par Tony Blair à la veille de consultations électorales, et jamais tenus, sur la représentation proportionnelle (dans l'espoir de convaincre les électeurs libéraux de voter travailliste) ou sur la monnaie unique, objet d'intenses divisions dans l'électorat travailliste.

Une troisième fonction des référendums est purement législative : elle vise à favoriser l'adoption d'une politique qui serait difficile ou impossible par la voie parlementaire. La raison peut être la division de la majorité, comme en Belgique, en 1950, sur la question du retour du Roi, ou en Suède, en 1957, sur la question des retraites. Ce type d'usage est caractéristique cependant des gouvernements minoritaires. Un exemple fut le référendum sur l'Acte Unique, au Danemark (1986), tenu à l'initiative de la coalition minoritaire de centre-droit après que le Traité ait été rejeté par le

Parlement. Mais c'est ici qu'apparaît la France, dont on a trop souvent prétendu que les référendums y répondaient prioritairement à une fonction plébiscitaire. Au contraire, plusieurs référendums puisent sous la Cinquième République leur origine principale dans la difficulté à faire adopter une législation par le Parlement, à cause de l'inexistence d'une majorité structurée ou d'une situation à proprement parler d'exécutif minoritaire. Les référendums de janvier 1961 et avril 1962 devaient ainsi permettre au Général de Gaulle d'imposer sa politique algérienne, très contestée au Parlement et dans le pays, et celui d'octobre 1962 de faire approuver l'élection directe du Président de la République. C'est précisément cette réforme qui, en favorisant l'émergence de majorités présidentielles, rendra caduque pour longtemps cet usage du référendum. La consultation sur la Nouvelle-Calédonie (1988), tenue à l'initiative du chef d'un gouvernement minoritaire, renouera avec cet usage du référendum, une raison d'être de ce scrutin ayant été de faciliter l'approbation des Accords de Matignon.

Ces référendums français illustrent un quatrième effet recherché des RIG : l'octroi d'une légitimité particulière, via le suffrage populaire, à une décision politique. En France, un tel effet est indissociablement lié à la résolution de crises, en l'occurrence celles de la décolonisation. Le référendum a failli intervenir également dans la crise de mai 1968 (il aurait du concerner un projet de réforme universitaire), mais le Général de Gaulle lui préféra au dernier moment une élection anticipée. Dans d'autres contextes, ce type de référendum est plutôt censé prémunir contre une crise, quand une simple décision parlementaire menace de ne pas être perçue comme suffisamment légitime, notamment par la minorité perdante.

Cette fonction d'évitement d'une crise, souvent invoquée comme la raison officielle du référendum, est toutefois rarement sa fonction première, ou, quand elle l'est, le référendum s'impose alors à son initiateur, comme politiquement obligatoire. On reviendra plus loin sur cette catégorie émergente de RIG.

La spécificité française

Le recours au référendum comme instrument de renforcement du pouvoir de son initiateur apparaît représenter le cinquième et dernier usage du RIG. On plonge ici au cœur de la spécificité française puisque, depuis 1958, cinq référendums ont répondu à cet objectif principal. Non pas qu'une certaine utilisation personnelle du référendum n'ait pas été tentée parfois dans d'autres pays : cette tentation était par exemple évidente chez Bruno Kreisky en 1978 (référendum sur le nucléaire), Felipe Gonzales en 1986 (référendum sur l'OTAN), ou encore Tony Blair en 1998 (référendum sur l'accord de paix en Irlande du Nord). Mais elle a toujours été secondaire par rapport à d'autres objectifs. En revanche, en France, le référendum de fondation de la Cinquième République avait comme but premier de pallier l'absence de consécration populaire du Général de Gaulle, arrivé au pouvoir dans des conditions très controversées. De même, celui de 1969, dont l'échec aura causé le départ du Général, devait permettre à ce dernier de vérifier que la confiance témoignée à la majorité aux élections de juin 1968 n'avait pas concerné son Premier ministre plus que lui-même. Revendiqué avec de Gaulle, le détournement personnel du référendum devient un

objectif inavoué de ses successeurs, qui éviteront soigneusement de réclamer un vote de confiance et déclareront même explicitement, à partir de F. Mitterrand, qu'ils ne démissionneraient pas en cas d'échec. Ainsi les référendums de 1972 et 1992 devaient-ils rehausser l'image de leurs initiateurs par l'approbation populaire, supposée large, de politiques dont ils se présentaient comme les promoteurs. Ils devaient en outre favoriser la fabrication d'une stature de grand homme de la construction européenne pour leurs initiateurs. De manière différente, le référendum sur le quinquennat portait sur une réforme plus imposée au Président que voulue par lui. Précisément à cause de cela, la décision de soumettre cette réforme aux Français a répondu à une volonté de reprendre l'initiative et d'affirmer la suprématie du Président par rapport au Premier ministre – en mettant en évidence la prérogative présidentielle de décider du référendum et surtout en passant, en tant qu'initiateur du référendum, pour l'initiateur de la réforme. Le renforcement de la position personnelle du Président a souvent aussi été recherché de façon indirecte, par l'affaiblissement de ses adversaires politiques. En obligeant ceux-ci à se prononcer pour le "Oui" - sauf à se discréditer dans l'opinion - le référendum devait faire taire les contrastes ou ambitions concurrentes dans son propre camp. Et surtout, inversement, il était censé diviser l'opposition, au service, a-t-on parfois avancé, d'une politique de recomposition et d'ouverture au centre rendue très difficile à partir de 1962 par la bipolarisation. Ainsi le référendum de 1972 a eu également comme objectif de rompre l'effort d'union de la gauche et d'amorcer une politique d'ouverture aux centristes. Cette tactique est plus nette encore en 1988 et 1992, dans le contexte de gouvernements

socialistes minoritaires⁵ : les Accords de Matignon divisaient l'opposition, et ce référendum, tenu quelques mois après les élections pouvait aider à un rapprochement avec la droite centriste et libérale ; quatre ans plus tard, le référendum sur Maastricht participait du même effort pour désunir la droite, cette fois-ci en fin de législature, à la veille d'élections considérées comme perdues d'avance par la gauche.

Ces différents usages recensés des RIG dénotent clairement la propension en quelque sorte naturelle de ce type de référendum à l'instrumentalisation politique. Ceci doit conduire à relativiser la spécificité française, sans pour autant la contester : il existe en France un usage “entrepreneurial” du référendum, orienté vers la réalisation d'objectifs de pouvoir, qui contraste avec le recours plus “défensif” du procédé dans les autres pays. Cette spécificité française relève dans une large mesure de facteurs institutionnels. Le premier est l'initiative personnalisée du référendum : dans les 22 démocraties étudiées, la France est avec l'Islande (qui n'a jamais pratiqué le référendum depuis 1940), le seul pays qui autorise le déclenchement du référendum par le seul pouvoir exécutif, sans l'accord du Parlement. De plus, si en théorie l'accord du Premier ministre est nécessaire, aussi bien dans la procédure de l'article 11 que de l'article 89, celui-ci a toujours représenté en pratique une formalité. Hormis le référendum sur la Nouvelle-Calédonie, tenu plutôt à l'initiative du Premier ministre, le référendum a toujours été, depuis 1958, un référendum

⁵ En 1961 aussi : la deuxième question, qui ne garantissait pas la tenue de négociations avec le FLN, divisait la gauche socialo-communiste.

d'initiative présidentielle. Il y a donc une exception française en matière d'initiative, largement répercutée dans son usage. Celui-ci ne s'expliquerait pas toutefois sans un deuxième facteur, qui est la culture institutionnelle française. On peut dire en effet que la Cinquième République rend non seulement possible ce type d'usage mais le légitime, en plaçant au cœur de son dispositif l'onction populaire du Chef de l'Etat. Qui plus est, elle incite même cette pratique en vertu du paradoxe sur lequel elle repose : un Président doté d'un pouvoir fort – le plus fort sans doute détenu par un chef de l'exécutif dans une démocratie – mais irresponsable, ce qui devient vite une fragilité quand la légitimité s'effrite inexorablement à l'épreuve du pouvoir. En découle un besoin de retourner devant le suffrage avant le terme de son mandat. Ainsi le recours au référendum a été expliqué par la longueur du mandat présidentiel⁶, comme en témoigne la tenue à mi-mandat, dans des conditions de popularité chancelante du chef de l'Etat, des référendums dont on a dit plus haut que leur fonction première était de renforcer le pouvoir de ce dernier.

Les RIG, de par l'instrumentalisation politique dont ils font souvent l'objet, sont-ils affectés d'un vice de forme initial compromettant leur capacité à être démocratiquement acceptables ? On peut avancer que le problème n'est pas tant l'instrumentalisation que les moyens dont disposent

⁶ Jean-Luc PARODI, *La Vème République et le système majoritaire : le référendum ou l'apparition d'une question de confiance présidentielle*, Paris, thèse de l'IEP, 1973.

les acteurs au pouvoir pour influencer les résultats⁷, ne serait-ce qu'en matière de structuration du processus référendaire (formulation de la question, choix du moment, manipulation des enjeux, marchandage politique...). Toutefois, il est indéniable que l'usage du référendum à des fins personnelles, qui fait la singularité française, comporte aussi en lui-même une distorsion de l'instrument parce qu'il tend à détourner le vote de son objet pour le transférer sur des personnes : la personne du Président-initiateur de la consultation, en premier lieu ; mais également, dès lors que l'enjeu s'assimile au registre de la compétition politique, les autres acteurs politiques⁸. On l'a bien vu lors du dernier référendum, qui s'est transformé à plus d'un titre en une course entre présidentiables, voire en une sorte de primaire pour l'élection présidentielle de 2007. Pour autant, il est sans doute exagéré d'attribuer ce phénomène exclusivement, et même prioritairement, à l'usage personnel du référendum. Preuve en est que le glissement d'enjeu n'est pas, loin s'en faut, une spécificité française. Les analyses du vote référendaire dans les autres pays mettent en évidence, en particulier lors des référendums sur l'Europe, une influence de la confiance ou de la défiance à l'égard du gouvernement tout à fait similaire à ce que l'on peut constater en France. D'autres facteurs que l'usage du référendum jouent en effet un rôle de premier plan. D'abord, l'initiative gouvernementale, en elle-même, constitue une incitation à l'expression par les électeurs d'un vote de confiance, ne serait-ce que parce qu'elle contient, indépendamment de la

⁷ En supposant que la campagne ne soit pas biaisée en faveur du gouvernement (condition difficilement réalisable).

⁸ Ceux-ci poursuivent d'ailleurs le plus souvent des buts d'instrumentalisation de la consultation symétriques à ceux de son initiateur

posture adoptée par l'initiateur, une question de confiance implicite. Ensuite, le contexte politique, en particulier le degré de popularité du gouvernement, influe sur la propension des votants à exprimer un jugement sur ce dernier. Mais surtout, la nature de la question posée s'avère fondamentale : plus une question est complexe et éloignée des préoccupations quotidiennes, comme cela a été le cas de pratiquement tous les référendums de la Cinquième, plus cette question a de chances d'être "glissante". Ce qui ne signifie pas, notons le bien, que le glissement s'opère forcément vers des questions de personne. Il peut tout aussi bien consister en une focalisation sur d'autres questions, plus ou moins liées à celle officiellement posée, comme, le 29 mai dernier, la question de l'élargissement ou du type d'Europe vers lequel on s'achemine.

Un phénomène émergent: le référendum politiquement obligatoire

Le référendum du 29 mai fait cependant apparaître un usage nouveau du RIG, dont on relève également des exemples de plus en plus nombreux dans les autres pays. Cet usage se situe en dehors de toute instrumentalisation politique du référendum, celui-ci s'imposant à son initiateur comme une nécessité difficilement contournable. Ainsi est-on en présence d'une sorte de référendum obligatoire, dans laquelle la contrainte n'est plus constitutionnelle mais politique. De là l'appellation de référendum politiquement obligatoire, ou de facto obligatoire. Comme on l'a dit plus haut, ce type d'usage se confond dans une certaine mesure avec le référendum de légitimation, le caractère politiquement obligatoire du

référendum provenant à la fois de ce qu'une simple décision parlementaire risquerait de ne pas être reconnue comme suffisamment légitime - avec toutes les conséquences que cela peut comporter - et de la critique à laquelle s'exposerait un chef de gouvernement refusant de consulter le peuple. Mais une différence essentielle est ici que l'on sort, même si cela n'est pas formellement le cas, de l'usage purement facultatif du référendum. Les raisons de l'obligation politique du référendum peuvent être variées. On en a répertorié trois : la première, "conjoncturelle", est l'existence sur un sujet d'importance majeure pour l'électorat d'une promesse électorale en porte-à-faux avec une décision que souhaite prendre le gouvernement. Un exemple en est le référendum tenu au Canada en 1942 par lequel le gouvernement demandait à la population de le libérer de sa promesse de ne plus mobiliser d'hommes pour aller au front. Un autre exemple est le référendum sur le maintien de l'Espagne dans l'OTAN, qui a conjugué une fonction d'agenda, lors de la campagne électorale de 1982, et une fonction de médiation (calmer les divisions internes de la gauche) assortie d'une quasi-obligation politique (du fait de la promesse antérieure du référendum, et surtout de celle, reniée une fois au pouvoir, de faire sortir l'Espagne de l'OTAN), quand le Premier ministre socialiste s'est effectivement résolu à convoquer le référendum début 1986. Un second ordre de raisons s'inscrit dans une *logic of appropriateness* dont la littérature néo-institutionnaliste a montré qu'elle pouvait se substituer à des comportements purement utilitaristes⁹. Il peut s'agir de l'existence de précédents, à l'origine d'une convention non écrite.

⁹ Sur ce rapprochement avec la littérature néo-institutionnaliste, voir le texte non publié de Gary Sussman "Explaining Ariel Sharon's referendum" (Université de Tel Aviv).

Ainsi, la nécessité du second référendum d'adhésion à la CEE en Norvège était-elle inscrite dans la Constitution "réelle" de ce pays depuis le premier référendum d'adhésion, en 1972 ; de même, l'obligation des référendums sur les étapes de la construction européenne au Danemark s'impose préalablement à l'approbation parlementaire des traités, l'ampleur du résultat des référendums déterminant leur caractère contraignant ou non. Il peut aussi s'agir d'une norme culturelle collective, imposant que le peuple soit consulté sur tel ou tel type de question. Certains référendums d'adhésion à l'Europe, notamment parmi les plus récents, relèvent vraisemblablement de ce cas de figure. Une troisième raison, enfin, est l'existence de pressions multiples et soutenues en provenance de la classe politique et de la société civile pour l'organisation d'un référendum sur un sujet particulier. Le référendum du 29 mai, ainsi que plusieurs autres référendums programmés sur cette même question, nous paraissent ressortir de ce type de contrainte, et traduire en dernier ressort l'exigence d'une participation plus directe que mettent en évidence les travaux sur l'engagement politique.

A partir de l'annonce faite par le Président de la République, lors de son allocution traditionnelle du 14 juillet, de sa décision d'organiser un référendum sur le projet de Constitution européenne, les commentaires ont commencé à affluer de tous côtés pour expliquer et souvent déplorer la nature tactique de ce référendum. Comme les précédents référendums de la Cinquième République, celui-ci aurait eu comme visée essentielle de renforcer l'autorité de son initiateur : directement, en lui conférant une victoire facile susceptible de redorer son blason après les mauvais résultats

des régionales et des européennes, et en mettant en relief sa stature de gaulliste historique et de constructeur de l'Europe ; indirectement, en affaiblissant ses adversaires internes à la majorité, obligés à “courir” pour lui, et en divisant l'opposition, à commencer par le Parti socialiste. Au fur et à mesure que s'approchaient la date du scrutin et les perspectives d'échec, on a vu se multiplier les commentaires confirmant cette interprétation en dénonçant le coup politique raté, comme en 1997, et ironisant sur un Jacques Chirac “risque-tout de la politique”¹⁰. Il ne s'agit pas ici de contester que ces diverses motivations tactiques aient pu jouer un rôle. De même, il est probable qu'ait compté aussi une certaine conviction chez le Président qu'un texte de cette importance méritait une approbation populaire. La thèse que nous défendons ici est que ces considérations n'ont fait, au plus, que conforter une décision relevant plutôt de la non-décision, autrement dit du choix subi, intervenu au terme de longs mois d'hésitation. L'analyse de la période ayant précédé l'annonce du référendum met en effet en évidence un resserrement progressif de l'étau autour d'un Président, pressé par le contexte national, et dans une certaine mesure international, de se prononcer en faveur du référendum.

Un premier moment s'est situé à l'automne 2003, au lendemain de la vague des référendums d'adhésion et alors que le projet de Constitution est sur le point, croit-on, d'être adopté. Déjà de très nombreuses voix se font entendre à gauche (notamment celle de Laurent Fabius) et à droite (François Bayrou, Alain Juppé, Philippe de Villiers, Charles Pasqua), chez

¹⁰ “Jacques Chirac, risque-tout de la politique” Jérôme Jaffré, *Le Monde*, 17/05/05.

les partisans comme chez les opposants au Traité, pour souhaiter un référendum. Les sondages montrent par ailleurs que l'opinion est largement favorable à un référendum et de nombreux pays d'Europe envisagent d'organiser une consultation tandis que se mettent en place des mouvements nationaux et transnationaux militant pour une ratification populaire de la Constitution. Le Président de la Convention se prononce lui-même en faveur d'un référendum et un mouvement de 97 conventionnels signe une pétition pour un référendum pan-européen. L'échec de la CIG en décembre 2003 enterre pour quelques mois la question. Celle-ci émerge de nouveau sur l'agenda politique français au printemps 2004, dans un contexte marqué par la déroute de la droite aux élections régionales, la perspective des européennes de juin, un accord imminent des 25 sur un projet de Constitution légèrement remanié, et la décision de Tony Blair de soumettre ce projet aux Britanniques. C'est ici que la pression sur le Président de la République s'intensifie, avec la multiplication des prises de position publique et des appels en faveur du référendum. La décision britannique est donnée en exemple et des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour déclarer inconcevable que le peuple français ne soit pas lui aussi consulté. Surtout, le PS, par la voix de François Hollande, et l'UMP, par celles d'Alain Juppé et de Nicolas Sarkozy, se prononcent officiellement pour le référendum. En juin, au lendemain des élections européennes et de l'accord des chefs d'Etat sur la Constitution, Philippe de Villiers annonce la création de son "Mouvement pour le référendum sur la Constitution européenne", un mois après le lancement par le député UMP de l'Essonne, Nicolas Dupont-Aignan, d'une pétition

destinée à récolter “un million de signatures pour un référendum sur la Constitution”. Valéry Giscard d’Estaing et Jacques Delors déclarent quant à eux que le référendum, pour autant qu’il soit risqué, n’en est pas moins devenu inévitable. Si les motivations des chefs de partis ont répondu sans nul doute, comme on l’a souligné plus haut, à des préoccupations politiciennes, d’affirmation de leadership et de médiation des divisions internes sur la question européenne, il n’en est pas moins vrai que leur prise de position en faveur du référendum exprimait aussi une demande réelle de leurs électeurs et de la base militante. Ceci est particulièrement vrai à l’UMP, où l’engagement pro-référendaire de Nicolas Sarkozy s’est inscrit dans une stratégie de séduction des délégués en vue de la conquête de la direction du parti.

Cette restitution du contexte ayant mené au choix du référendum démontre ainsi l’existence d’une pression montante et incontournable exercée sur un Président dont on peut dire, en définitive, qu’il n’a pas été véritablement maître de l’initiative. Privilégier la voie parlementaire aurait non seulement hypothéqué la légitimité de la Constitution et entretenu une forte opposition à son encontre, mais aussi exposé le Président à la critique d’être un piètre démocrate, un pseudo-gaulliste craignant le suffrage universel et persistant dans son refus d’écouter le peuple, après le double message des régionales et des européennes. Que ce soit la très longue hésitation du Président, son refus à plusieurs reprises de se prononcer au prétexte qu’une décision sur ce sujet n’était pas d’actualité, ou encore la crainte exprimée par son entourage et ses porte-paroles que la question ne soit déviée et que le référendum ne se transforme en test pour la majorité,

pour lui-même, ou en vote sur l'adhésion de la Turquie, tous ces éléments nous paraissent conforter cette interprétation. On ajoutera que le bilan des référendums précédents, qui depuis 1969 se sont tous révélés être des échecs ou semi-échecs pour leurs initiateurs, de par leur résultat ou la très faible participation, ne fait qu'ajouter de la crédibilité à cette hypothèse. Il est remarquable à cet égard que la plupart des personnalités politiques qui se sont exprimées en faveur du référendum admettaient en même temps, dès octobre 2003, alors que le "Oui" caracolait au-dessus de 70% dans les sondages, les risques de l'opération. Le souvenir du Traité de Maastricht, passé de 70% d'opinions favorables à 6 mois du référendum à 50% de votes "Oui" en septembre, était de toute évidence, dès le début, dans tous les esprits.

Conclusion

L'image d'un Président de la République qui abat souverainement son atout référendaire, pour réaliser un coup politique, nous paraît avoir vécu. D'une certaine manière, cette évolution vers le référendum subi était déjà perceptible avec le référendum sur le quinquennat, qui donnait à voir un Président contraint et mal à l'aise dans le procédé. Malgré certaines apparences pouvant conduire à rattacher ce cheminement institutionnel à un certain épuisement du présidentielisme français, celui-ci s'inscrit dans un phénomène plus large, touchant d'autres démocraties. Ainsi l'analyse des raisons à l'origine de la décision par certains gouvernements de soumettre au peuple le projet de Constitution européenne devrait-elle à notre avis

mettre en évidence le caractère politiquement obligatoire de plusieurs de ces référendums, même si aujourd'hui le contexte créé par le double-rejet français et néerlandais permet de les reporter¹¹. La décision de Tony Blair de recourir au référendum, notamment, lui a dans une large mesure été imposée par la pression conjuguée des partis d'opposition et des très actifs mouvements pro-référendaires. Ce phénomène d'imposition des référendums s'explique par une contradiction, qui résume à l'heure actuelle le défi lancé aux RIG : d'un côté une demande croissante de référendums en provenance de la société civile, appuyée sur des précédents de plus en plus nombreux, et non plus relayée exclusivement comme hier par des acteurs politiques protestataires ou favorables au "Non" ; de l'autre le caractère de plus en plus aléatoire des résultats, attesté par une liste d'échecs ne cessant de s'allonger, et qui place souvent les gouvernements dans une situation de dilemme - faire ou ne pas faire le référendum - bien illustrée par la marche référendaire forcée du Président français.

Laurence MOREL

CERAPS - Université de Lille 2

¹¹ Cette analyse est l'objet d'un groupe de recherche européen dont nous assurons la direction avec Maija Setälä (Université de Turku).

Chapitre 2 :
Le choix de Chirac
ou
Pourquoi Jacques Chirac a-t-il choisi la voie référendaire pour
la ratification du Traité constitutionnel ?

Avec le choix du référendum comme mode de ratification du Traité constitutionnel, annoncé par Jacques Chirac le 14 juillet 2004, nous avons à faire à un paradoxe. Du seul point de vue de la ratification, le choix du référendum était le plus risqué alors que la voie parlementaire était sans encombres. Le paradoxe est d'autant plus fort que le pouvoir gouvernemental venait de subir deux cuisantes défaites, aux régionales et cantonales de mars¹ et aux européennes de juin², défaites directement liées à son impopularité. L'hypothèse d'un échec du référendum, de par l'impopularité de celui qui pose la question, ne pouvait être écartée. La compréhension des raisons du choix présidentiel n'en est que plus importante dans l'analyse politique de ce référendum et de ses conséquences.

L'étude des choix présidentiels de ratification des précédents traités, Traité de Rome (1957), Acte unique (1985), Maastricht (1992), Amsterdam

¹ Pierre Martin, « Les élections de mars 2004 », *Commentaire*, Numéro 106, été 2004, p.443-451.

² Pierre Martin, « Les élections européennes du 13 juin 2004 et la situation politique française », *Commentaire*, Numéro 107, Automne 2004, p.709-719.

(1997) ou Nice (2000) et des élargissements successifs de l'Union, indique que la voie parlementaire est la plus fréquemment utilisée. La voie du référendum, *a priori* la plus risquée, n'est choisie qu'en 1972, 1992 et 2004. L'analyse de ces trois choix nous montre qu'il s'agit toujours d'une opération de politique intérieure qui poursuit un quadruple objectif : (I) restaurer la légitimité du Président dans l'opinion par une victoire électorale après une période difficile pour la majorité, (II) diviser l'opposition devant les électeurs, (III) affaiblir les concurrents du Président dans son propre camp en les forçant à le soutenir devant les électeurs, (IV) affirmer un leadership européen.

Le premier référendum européen : 1972

Ces quatre explications sont très fonctionnelles pour expliquer le premier référendum sur un sujet européen, celui du 23 avril 1972, organisé par le Président Georges Pompidou sur l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège au Marché commun. Ce référendum était particulièrement curieux. On demandait l'avis des Français sur l'adhésion éventuelle de pays qui n'avaient pas encore eux-mêmes donné leur accord définitif (la Norvège dira « Non ») alors que l'on ne les avait jamais consultés sur leur volonté que leur propre pays adhère au Marché commun (Traité de Rome de 1957). Mais cette étrange consultation s'explique parfaitement si on la met en rapport avec la situation de politique intérieure du moment.

Premier objectif : restaurer la légitimité du président par une victoire électorale

La restauration de la légitimité électorale du Président aurait été bienvenue à un an des élections législatives, après une année marquée par les scandales et les divisions au sein de la majorité. Le climat était devenu en effet de plus en plus lourd dans l'opinion au début de 1972, après l'éclatement des scandales de la Garantie Foncière et du Patrimoine Foncier qui donnaient une mauvaise image des liens entre certains membres de l'UDR (André Rives-Henry, par exemple) et les puissances d'argent. Aux scandales s'ajoutent les manœuvres de division des giscardiens quand Michel Poniatowski, bras droit du ministre des Finances Valéry Giscard d'Estaing, attaque durement l'UDR en août 1971, et surtout quand *Le Canard Enchaîné* dévoile le 19 janvier 1972, sans doute grâce au cabinet de VGE, que le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas n'a payé - fort légalement - aucun impôt sur le revenu de 1966 à 1969, grâce à l'avoir fiscal. Le Premier ministre s'avère alors incapable de faire face efficacement à cette campagne.

Second objectif : diviser l'opposition devant les électeurs

Fin 1971, François Mitterrand prend le contrôle du Parti socialiste au Congrès d'Épinay et l'entraîne dans une stratégie d'alliance programmatique avec le Parti communiste. Le Parti socialiste adopte en mars 1972 son projet « Changer la vie » et le Programme Commun de gouvernement avec le Parti communiste est signé le 27 juin 1972 en vue des législatives de mars 1973. Or c'est précisément le 16 mars 1972 que Georges Pompidou annonce le référendum sur l'élargissement. Lancer le

pavé européen dans la mare socialo-communiste en pleine négociation du Programme Commun était un « beau coup ». La presse unanime salue l'habileté du Président et Raymond Barrillon s'exclame « Bien Joué ! » (*Le Monde* du 18 mars 1972). Le « Non » communiste était acquis, position impossible à défendre pour la majorité des socialistes. François Mitterrand a esquivé le coup en prônant le vote blanc et en dénonçant une manœuvre politique, mais cette manœuvre n'en mettait pas moins en évidence la division des partenaires de gauche sur la construction européenne.

Troisième objectif : forcer les contestataires du même camp à l'approbation devant les électeurs : les « malgré nous » du « Oui ».

L'analyse de la décision pompidolienne de 1972 est instructive sous un autre aspect : en choisissant le référendum, le Président Pompidou obligeait Jean-Jacques Servan Schreiber et Jean Lecanuet à le soutenir alors que ceux-ci venaient de constituer, le 3 novembre 1971, un centre d'opposition, Le Mouvement Réformateur, concurrent au sein de l'électorat de droite et du centre, de la majorité gouvernementale. Il affaiblissait ainsi leur crédibilité comme opposants. De plus, Georges Pompidou réagissait à la dégradation du climat au sein de sa propre majorité : les Républicains indépendants de VGE n'arrêtaient pas de critiquer les gaullistes et nombre de ceux-ci trouvant le Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas, trop réformateur. Avec ce référendum, il obligeait tout le monde, à droite et au centre, à se ranger derrière sa bannière.

Enfin, et c'était le quatrième objectif, Le président avait aussi pour but à travers ce référendum de prendre le leadership de l'Europe³.

Le référendum du 20 septembre 1992

Restaurer la légitimité présidentielle

Le 3 juin 1992, le Président François Mitterrand annonce son choix de la ratification du Traité de Maastricht par voie référendaire après une défaite écrasante des socialistes aux élections régionales de mars, un an avant les élections législatives. L'ampleur de cette défaite, dont celle de l'UMP aux régionales de mars 2004 sera la symétrique, était telle qu'elle ne laissait pratiquement aucun espoir au Parti socialiste de conserver le pouvoir l'année suivante. François Mitterrand pouvait même craindre qu'une droite ultra dominante à l'Assemblée après mars 1993 ne l'oblige à quitter l'Elysée en refusant de cohabiter avec lui. Le Président changea immédiatement de Premier ministre, Pierre Bérégovoy remplaçant l'impopulaire Edith Cresson, et décida peu après de la voie référendaire pour la ratification du Traité de Maastricht. Ce choix du référendum était alors un élément d'une stratégie de dernière chance pour 1993. Il s'agissait tout d'abord d'assurer un succès électoral au Président avant les élections législatives pour restaurer sa légitimité personnelle et pouvoir ainsi imposer la cohabitation à la droite UDF-RPR en cas de succès de celle-ci aux élections législatives de mars. C'était le caractère désespéré de la situation électorale du pouvoir

³ Cf. Eric Roussel, *Georges Pompidou*, Paris, Perrin, 2004, p. 493.

socialiste après les régionales de 1992 qui explique ce choix présidentiel paradoxal : choisir le référendum quand l'impopularité du pouvoir est particulièrement forte.

Diviser l'opposition devant les électeurs

L'espoir du Président n'était pas seulement de se relégitimer par une victoire électorale. Il comptait bien provoquer un éclatement durable de l'alliance UDF-RPR.

Cet espoir n'était nullement irréaliste. L'UDF menée par Valéry Giscard d'Estaing était décidée à s'insérer dans la stratégie présidentielle, en approuvant le choix du référendum et en appelant à voter « Oui », pour affaiblir le RPR et tenter d'inverser un rapport de forces interne à la droite modérée qui lui était devenu durablement défavorable. Au sein du RPR, le courant « souverainiste » était si important et décidé, que le vote « Non » d'une fraction majoritaire du RPR était pratiquement certain. De telle sorte que Jacques Chirac était acculé à faire le choix de risquer de s'opposer à la majorité de ses troupes en prônant le « Oui », ou de s'opposer à la majorité de la classe dirigeante française et européenne en prônant le « Non ». La division de l'ensemble UDF-RPR sur cette question, sinon du RPR lui-même, était certaine, le choix du référendum lui donnait un impact maximum.

Ranger son propre camp derrière sa bannière

En 1992, le camp du Président se réduisait pratiquement au Parti socialiste. Mais sa cohésion était loin d'être acquise après des régionales

désastreuses, un an après le congédiement de Michel Rocard de Matignon et à un an d'élections législatives qui s'annonçaient très difficiles. François Mitterrand pouvait légitimement craindre que Michel Rocard et ses amis ne mettent à profit cet état de panique interne au PS pour tenter une manœuvre politique avant les législatives. On doit observer que Michel Rocard s'est effectivement distingué fortement du gouvernement et du PS en fin de campagne législative, réclamant un « big bang » de la gauche, et a immédiatement utilisé la défaite de mars 1993 pour arracher la direction du parti à Laurent Fabius, contre le souhait du Président. Le temps de la campagne référendaire a empêché Michel Rocard, s'il en avait eu l'intention, de se différencier du Président avant l'enclenchement de la campagne législative.

Leadership européen :

En annonçant le référendum en France le 3 juin 1992, juste après la défaite du « Oui » lors du référendum au Danemark, François Mitterrand pouvait espérer se présenter comme le sauveur de l'Europe.

Le choix de Chirac, le référendum du 29 mai 2005

Si nous revenons maintenant à la situation de juillet 2004, on s'aperçoit que cette quadruple piste de la restauration de la légitimité présidentielle, de la division recherchée de l'opposition de gauche devant l'opinion combinée au ralliement forcé de concurrents potentiels et à l'affirmation d'un leadership européen, est une bonne piste.

Restaurer la légitimité présidentielle

La légitimité du Président était en effet bien atteinte après la double défaite électorale de mars et juin 2004 et seule une victoire électorale pouvait paraître de nature à la restaurer, rendant ainsi plus légitime une nouvelle candidature de Jacques Chirac en 2007.

Diviser l'opposition de gauche

Jacques Chirac était assuré que l'extrême gauche et le Parti communiste ainsi que les altermondialistes allaient répondre « Non ». Du côté socialiste, le « Oui » semblait *a priori* assuré, avec une possibilité de division interne en prime. Jacques Chirac pouvait ainsi espérer affaiblir fortement la capacité des socialistes à se rassembler et à rassembler la gauche derrière eux en vue des échéances de 2007. Et il n'avait pas d'autres armes à sa disposition.

Ranger son propre camp derrière sa bannière : les « malgré nous » du « Oui »

De même, en choisissant la voie référendaire, Jacques Chirac obligeait François Bayrou, ainsi que Nicolas Sarkozy, à le soutenir, à se ranger derrière lui dans une bataille devant l'opinion. Cette bataille devait permettre au Président de se réaffirmer comme le chef de son camp, la droite modérée, marginalisant autant que possible ses concurrents.

Leadership européen :

Après la division de l'Europe sur la guerre en Irak, le changement de gouvernement en Espagne offrait une perspective nouvelle pour Jacques Chirac de reprendre le leadership européen.

Mais il y a encore une autre similitude des circonstances du choix chiraquien de 2004 et des choix mitterrandien de 1992 et pompidolien de 1972 : la sous-estimation des risques.

Sous-estimation des risques

Les responsables politiques sont « des animaux malades des sondages ». On estime souvent les meilleurs d'entre eux à leur capacité à résister à de mauvais sondages (comme François Mitterrand avant 1981 ou Jacques Chirac avant 1995), mais il est encore plus difficile de résister à de bons sondages. Le caractère « fanatique de lui-même » du responsable politique lui permet de surmonter les sondages défavorables, comme l'adversité en général, mais les sondages flatteurs voient leurs effets non pas contrés, mais démultipliés par les caractéristiques psychologiques des « grandes bêtes » politiques. De telle sorte que même s'ils savent que le « Oui » va baisser en cours de campagne, comme les sondeurs les en préviennent souvent, les responsables politiques restent persuadés qu'ils l'emporteront finalement, et une victoire de justesse n'en a que plus de panache (« Chirac ric-rac »). On sait ce qu'il en fut...

Dans les trois cas - 1972, 1992 et 2004-2005 -, le risque électoral a été sous-estimé par le Président. Georges Pompidou ne s'attendait pas à ce que l'abstention soit si importante (« Oui » 67,7 %, mais 39,5 % d'abstentions et 7,1 % de blancs et nuls) qu'elle enlève beaucoup de signification à sa victoire électorale et permette à François Mitterrand d'échapper à son piège. En 1992, François Mitterrand n'a certainement pas envisagé que le « Oui » soit en danger alors que les sondages le donnaient à plus de 65 % au moment de sa décision⁴.

De même, malgré le précédent de 1992, Jacques Chirac devait penser que le « Oui » l'emporterait finalement largement quand il a pris sa décision. Les sondages là encore donnaient le « Oui » à plus de 65 %⁵ et le courant souverainiste était sorti affaibli des élections européennes de juin 2004 (8,4 % contre 13,1 % en 1999 et 12,3 % en 1994). Dans aucun de ces trois cas, le Président n'a obtenu le résultat recherché, c'est-à-dire l'amélioration de sa position dans l'arène de la politique intérieure.

Une décision opportuniste tenant compte des marges limitées des acteurs politiques sur un sujet sensible

De toutes ces considérations, nous ne devons pas en déduire que les positions des responsables politiques sur les questions européennes

⁴ En particulier : SOFRES-Le Monde TF1 réalisé le 20 mai 1992 qui donnait 68 % au « Oui ».

⁵ Notamment : Louis –Harris (13 juin 2004) 75 % de « Oui » (62 % de « Oui » contre 21 % de « Non »), CSA avril 2004 70 % de « Oui » (57 % contre 25 %) et CSA sortie des urnes 13 juin 2004 79% de « Oui ».

seraient purement opportunistes et seulement dictées par des considérations d'enjeux de politique intérieure. C'est en fait exactement le contraire. Si le choix du mode de ratification des traités européens par le Président, particulièrement le choix de la voie référendaire en 1972, 1992 et 2004, obéit effectivement à des considérations d'opportunité de politique intérieure, il n'en va pas de même de sa *position* sur le traité ni à plus forte raison de celle des autres acteurs politiques. C'est même parce que le Président sait que la plupart des autres responsables politiques ont des positions prévisibles car conditionnées par celles des forces ou des courants politiques qu'ils représentent, avec une marge de manœuvre limitée, que la liberté de choix du Président concernant le mode de ratification est une arme politique. Si chaque acteur pouvait prendre des positions de pure opportunité sur les questions européennes, la liberté de choix du Président concernant le mode de ratification n'aurait aucun intérêt pour lui car il ne pourrait effectuer aucun calcul. Tout au contraire, les positions de la plupart des responsables politiques sont prévisibles car liées à des considérations politiques qui ne relèvent pas de l'opportunité, mais à des positions de fond des forces politiques ou des courants qu'ils représentent ou s'efforcent de représenter.

Des conséquences qui peuvent être importantes, même si l'objectif initial n'est pas atteint

C'est aussi pourquoi, même si le choix du mode de ratification des traités européens par le Président est un choix d'opportunité lié à des

considérations de politique intérieure, le choix du référendum peut être lourd de conséquences, même si ce ne sont pas les conséquences immédiatement prévues ou désirées par le Président.

Dans le cas de 1972, la manœuvre a totalement échoué : elle n'a pas restauré la légitimité du Président ni divisé significativement la gauche, qui conclut son alliance programmatique dès juin, et elle ne permet pas au Président de reprendre la main à droite. Certains observateurs ont même considéré que cet échec relatif l'a conduit à retarder le changement de Premier ministre et le départ de Jacques Chaban-Delmas, remplacé par Pierre Messmer le 5 juillet. Mais les conséquences en termes de politique intérieure ont été finalement très faibles, et c'est pourquoi ce référendum a été oublié.

Il n'en va pas de même pour celui de 1992. Et pas seulement parce que le résultat fut très serré. Même si le Président a échoué dans son double objectif de restaurer sa légitimité et de diviser la droite dans l'optique des élections législatives de 1993, ce référendum a cependant eu une conséquence importante à droite : il a favorisé la constitution d'un courant souverainiste distinct du FN et de force très significative lors des élections européennes, dès 1994 (Villiers 12,3 %). Depuis lors, et contrairement aux européennes de 1984 et 1989, la droite modérée est toujours divisée aux européennes par la présence des souverainistes. On a un système partisan à droite différent à ce type d'élection du système partisan national (présidentielles, législatives) où les souverainistes n'ont jamais pu constituer une force significative. On doit de plus noter que ce référendum fut

l'occasion du départ des chevènementistes du PS avec la formation du MDC. Mais cette division à gauche est nettement moins importante que celle de la droite (MDC 1994 : 2,6 %).

On doit de plus remarquer que même si le « Oui » l'a emporté en 1992, il semble bien que ce sont les électeurs du « Non » qui ont joué le rôle décisif lors des élections nationales suivantes : 1993, 1995, 1997 et 2002. En 1993, les pertes socialistes vers l'alliance UDF-RPR se situent essentiellement dans l'électorat du « Non » à Maastricht. En 1995, c'est surtout dans l'électorat du « Non » que Jacques Chirac trouve des électeurs qui lui permettent de devancer Edouard Balladur au premier tour. En 1997, le redressement socialiste aux dépens de la majorité se joue surtout dans l'électorat qui avait voté « Non » en 1992. En 2002, l'élimination de Lionel Jospin par Jean Marie Le Pen résulte pour l'essentiel du vote des électeurs venant de milieux qui avaient voté « Non » en 1992.

Enfin, il faut noter que les deux leaders qui ont dominé la vie politique à partir de 1995, Jacques Chirac et Lionel Jospin, étaient ceux qui avaient voté « Oui » en 1992 avec le moins d'empressement. Autrement dit, en 1992, il valait mieux être dans le camp du « Oui », mais pas en première ligne. D'ailleurs, Jacques Chirac en 1995 et Lionel Jospin en 1997, dans leurs campagnes gagnantes, avaient adopté des positions assez euro réticentes.

En 2005, les conséquences sont encore plus importantes. Bien qu'il soit encore trop tôt pour en prendre toute la mesure, on peut déjà noter :

- Une défaite majeure de la classe dirigeante politico-médiatique française. Autant qu'un nouveau 21 avril, c'est une revanche du 5 mai 2002. Pour la première fois, le FN est officiellement dans le camp des vainqueurs.
- Une délégitimation aggravée du Président de la République⁶ qui a perdu le droit de revenir en cinquième candidature (1981, 1988, 1995, 2002, 2007 ?). Il est formidablement affaibli sur la scène internationale et européenne (le « domaine réservé » !). Cet affaiblissement du Président précipite et exacerbe l'affrontement des prétendants au sein de l'UMP (Sarkozy/Villepin).
- Une crise européenne majeure dont l'issue est très incertaine et dont il portera la responsabilité aux yeux des autres gouvernements.
- La division accentuée des socialistes, avec un avantage, peut-être momentané, mais qui n'en est pas moins certain, à Laurent Fabius.
- Des « bombes à retardement » avec l'obligation de soumettre à référendum en France tout nouvel élargissement. C'est de plus une

⁶ Dont les jugements favorables reculent de 20 points en un mois (27 % contre 47 %, les défavorables passant de 51 % à 69 %) dans le baromètre IPSOS-*le Point* de Juin et de 18 points (28% d'approbation contre 46 % en mai, la désapprobation passant de 54 % à 72 %) au baromètre IFOP-*Paris-Match*, confirmant le baromètre Louis Harris-*Libération* où sa cote de popularité reculait de 16 points à 26 % d'opinions positives contre 69 % de négatives (+ 17), et celui de la SOFRES-*Figaro-Magazine* où sa cote de confiance s'effondre à 24 % contre 74 % de défiance.

source de conflits potentiels avec les pays de l'Union qui soutiendront les pays candidats refusés par les Français.

- Un affaiblissement de François Bayrou et des Verts.
- Un renforcement de Philippe de Villiers dont la candidature en 2007 est maintenant certaine⁷.

Conclusion

Nous venons de montrer que le choix *a priori* curieux de la procédure référendaire pour la ratification du Traité constitutionnel par Jacques Chirac en juillet 2004 s'inscrit parfaitement dans les logiques qui avaient conduit Georges Pompidou et François Mitterrand à organiser les précédents référendums sur des sujets européens en 1972 et 1992. Dans les trois cas, il s'agit principalement d'une opération de politique intérieure grâce à laquelle le Président espère pouvoir rétablir sa situation politique affaiblie. A chaque fois, cet objectif doit être atteint à travers le référendum dont le Président attend quatre conséquences : (I) restaurer sa légitimité dans l'opinion par une victoire électorale, (II) affaiblir l'opposition en l'obligeant à se diviser devant les électeurs, (III) mais également ses rivaux dans son propre camp en les obligeant à le soutenir devant les électeurs, (IV) affirmer un leadership européen. On doit noter que si la décision du

⁷ Même si une analyse détaillée des résultats montre que le souverainisme a été victime de la forte mobilisation électorale de la droite modérée sur le « Oui » qu'illustre le basculement de la Vendée. L'électorat traditionnel de Philippe de Villiers a peu contribué à la victoire du « Non ».

Président sur le mode de ratification des traités européens est arbitraire et constitue un pouvoir de manœuvre en politique intérieure, c'est bien parce que les positions sur le fond des principaux acteurs politiques ne sont pas arbitraires, mais au contraire contraintes par leurs propres convictions et les positions des groupes auxquels ils sont liés, et c'est pourquoi ces positions sont prévisibles. Mais on observe aussi une tendance des Présidents à surestimer le résultat du « Oui ». C'est là la principale explication de l'échec final de la manœuvre dans les trois cas, succès insuffisant du « Oui » en 1972 et 1992, échec en 2005.

Pierre Martin
PACTE-CIDSP, IEP de Grenoble.

Chapitre 3 :

Le cadrage du référendum sur la Constitution européenne :

La dynamique d'une campagne à rebondissements

« Nous ne devons pas nous tromper de question. La décision qui est devant nous dépasse de très loin les clivages politiques traditionnels. Il ne s'agit pas de dire "Oui" ou "Non" au gouvernement. Il s'agit de votre avenir et de celui de vos enfants, de l'avenir de la France et de l'Europe »¹.

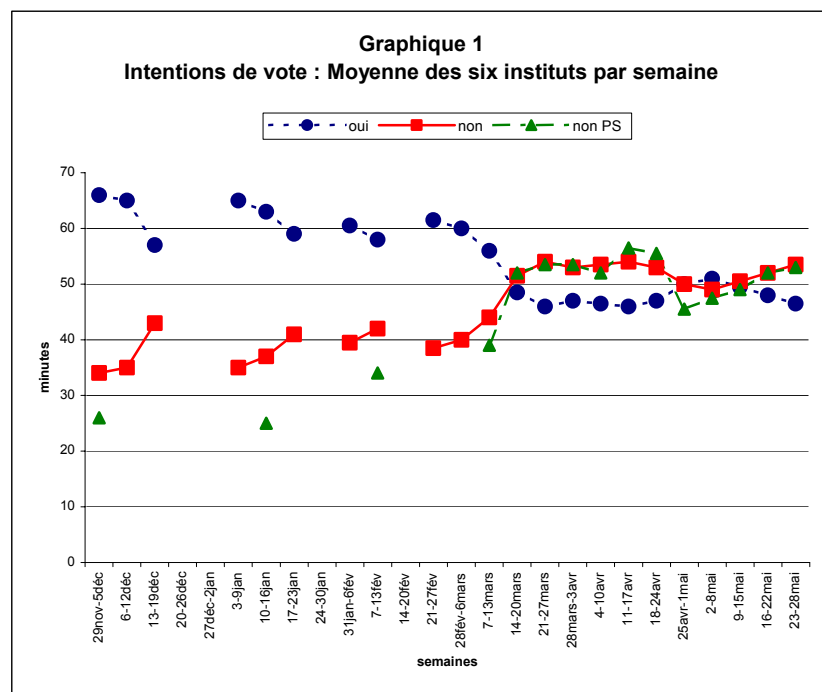
A quelques heures du scrutin du 29 mai 2005, le Président de la République tente une dernière fois, comme il l'a fait dans l'ensemble de ses interventions au cours de la campagne, de mettre la construction européenne au centre de la délibération, et d'écarter ainsi les considérations nationales à un moment où le pouvoir exécutif est confronté à une forte impopularité. Les trois indices de mesure de la popularité (opinion, confiance, satisfaction) vont en effet dans le même sens. Selon BVA, 39 % des personnes interrogées ont une bonne opinion de Jacques Chirac, soit une chute de neuf points en un mois, tandis que 21 % ont une bonne opinion de Jean-Pierre Raffarin, (-7 %)². Selon TNS Sofres, la cote de confiance du Premier ministre n'est que de 22 %³ (-5 %), alors qu'en

¹ Allocution du Président de la République, 26 mai 2005.

² Enquête réalisée en face à face du 16 au 18 mai 2005 auprès d'un échantillon représentatif de 1014 personnes.

³ Enquête réalisée en face à face les 27 et 28 avril auprès d'un échantillon représentatif de 1000 personnes.

septembre 1992, celle du chef du gouvernement, Pierre Bérégovoy, était de 50 %⁴. Enfin, seulement 24 % des personnes interrogées par l'IFOP se disent satisfaites de Jean-Pierre Raffarin comme Premier ministre (-5 %)⁵. C'est donc dans une période où méfiance et mécontentement sont à leur paroxysme que les électeurs sont appelés à se prononcer sur le « Traité établissant une Constitution pour l'Europe ».



⁴ Toutefois, la cote de confiance de François Mitterrand n'était alors que de 36 %. Celle de Jacques Chirac est de 32 % en mai 2005.

⁵ Enquête réalisée par téléphone du 12 au 20 mai 2005 auprès d'un échantillon représentatif de 1873 personnes.

Avec 54.7 %, le « Non » l'emporte nettement, au terme d'une campagne marquée par la très forte fluidité des intentions de vote. Le graphique 1 recense la moyenne par semaine de la totalité des sondages publiés par les six principaux instituts (TNS Sofres, IPSOS, CSA, IFOP, BVA, Louis Harris) depuis le 29 novembre. Les courbes du « Oui » et du « Non » se sont croisées trois fois en seulement neuf semaines. Cela constitue un phénomène inédit dans l'histoire des campagnes électorales françaises, depuis l'avènement des sondages d'opinion. Certes, on sait que les effets des campagnes référendaires sont, en général, supérieurs à ceux des campagnes « électives ». Ainsi, Lawrence Le Duc constatait que, pour vingt-trois référendums recensés dans différents pays, les mouvements d'intentions de vote étaient en moyenne de dix-sept points au cours de la campagne⁶, et que le soutien public à la proposition avait tendance à se détériorer. La campagne de Maastricht, selon la Sofres, avait généré une mobilité importante : de près de 70 % d'approbation à la mi-mai à 51 % à la mi-août (21-24), avant une stabilisation et le résultat de 51 % en faveur du « Oui » le 20 septembre. Le dernier mois, en apparence stable, s'était cependant accompagné d'une montée de l'intérêt pour le référendum d'environ dix points, avec une décision de vote tardive pour quatre électeurs sur dix. En effet, 20 % des électeurs s'étaient décidés au cours de la campagne, et 20 % lors de la dernière semaine.

⁶ Le Duc (L.), « Opinion change and voting behaviour in referendums », *European Journal of Political Research*, (41), 2002, pp. 711-732.

Comparons ces observations avec celles de 2005. La mobilité à la baisse de vingt points se retrouve entre la fin novembre 2004 (66 %) et la fin mars (46 %), en moyenne des intentions de vote. Ensuite, l'intérêt pour le référendum : il est frappant de le voir remonter à son niveau d'août 1992 (64 %) après le surgissement d'un « Non » majoritaire, vers la mi-mars, qui renforce l'incertitude du scrutin. S'agissant du moment du choix de vote, 44 % des électeurs disent s'être décidés pendant la campagne, dans les derniers jours, ou bien encore au dernier moment. Enfin, la fermeté des intentions de vote s'accroît du début mars (64 %) à la fin mai (82 %), en fléchissant légèrement début avril.

L'analyse du cadrage du référendum favorise l'intelligibilité du résultat final et de la dynamique à rebondissements qui l'a précédé. « Idée organisatrice centrale pour donner un sens à des événements et suggérer la nature de l'enjeu »⁷, le cadre est la configuration donnée à un objet. Il s'agit donc ici des éléments constitutifs du scrutin, c'est à dire ce sur quoi il doit porter. Le cadre est le produit final du processus de fabrication de l'actualité, celle-ci étant constituée du traitement de la campagne *stricto sensu*, mais également de la conjoncture dans laquelle elle se déroule. Dans ce mécanisme, c'est la substance même du référendum qui se joue, sous la pression constante des flux d'information.

Il apparaît donc nécessaire d'étudier le contenu de l'agenda médiatique, c'est à dire l'ensemble des problèmes, des acteurs et des objets qui sont rendus accessibles par la diffusion de l'information. Pour les mettre

⁷ Gamson (W.), Modigliani (A.), « Media discourse and public opinion on nuclear power : a constructionist approach ? », *American Journal of Sociology*, (95), 1989, pp. 1-37.

à jour, nous avons effectué une analyse de la totalité des journaux de vingt heures de TF1 et de France 2, depuis la semaine du vote interne au Parti socialiste (semaine du 29 novembre au 5 décembre 2004) jusqu'au scrutin, soit une période de six mois. Dans ce corpus de 362 éditions, deux grands ensembles doivent être distingués :

- La couverture du référendum comporte toutes les unités d'information dans lesquelles sont présents les acteurs politiques. Il s'agit d'une composition symbolique que personne ne peut totalement contrôler. L'information référendaire à laquelle sont exposés les téléspectateurs est, en effet, le résultat d'une structure de jeu caractérisée à la fois par de la coopération et du conflit. C'est une co-production entre le travail journalistique, d'une part, et les stratégies de communication des acteurs politiques, d'autre part. Par un calibrage et un formatage des messages et des images, ces derniers tentent d'obtenir une couverture de leur campagne qui soit la plus favorable à leurs objectifs. En même temps, s'ils ont besoin que leurs sources leur fournissent un matériau brut, les journalistes le retravaillent par des montages et l'ajout de commentaires.

- L'information générale, dont on se rend compte de plus en plus du rôle décisif, constitue l'environnement dans lequel le scrutin se déroule⁸. Elle est constituée de toutes les unités d'information caractérisées par l'absence de responsables politiques. L'autonomie des journalistes est ici plus forte, même si, du fait de leur prime de visibilité permanente, les gouvernants gardent un pouvoir d'influence important. Mais celui-ci peut se

⁸ Ce que décrit bien le terme anglo-saxon de « *background news* ».

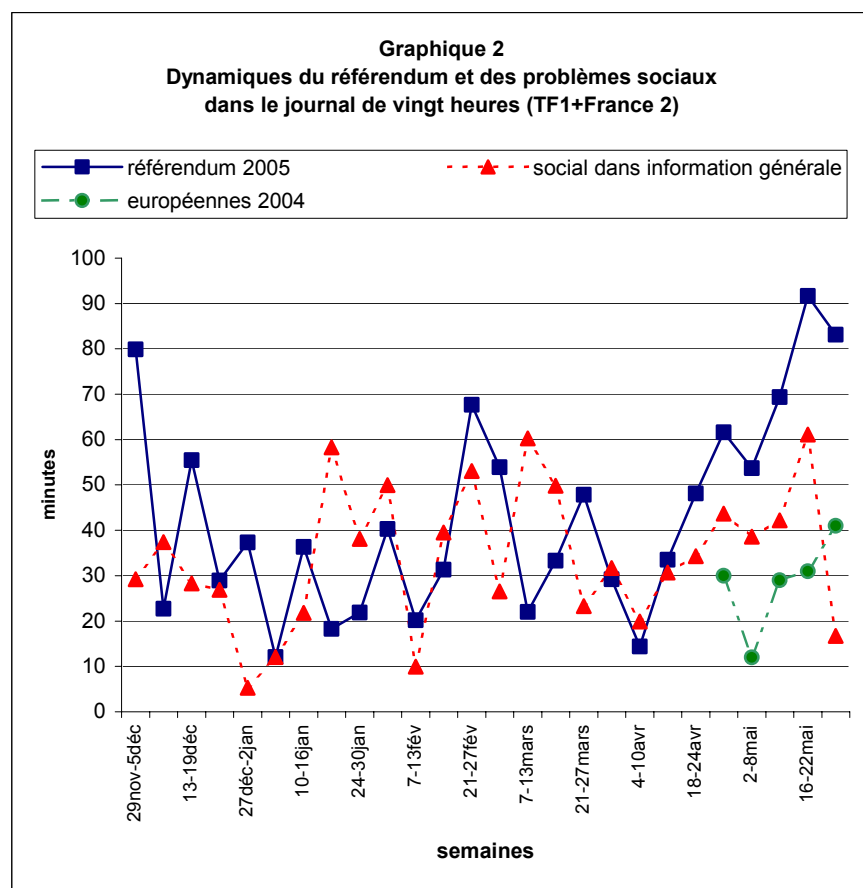
révéler à double tranchant. Ainsi, en engageant la réforme des 35 heures quelques mois avant le référendum, ou en fixant la date de celui-ci moins de deux semaines après le premier lundi de Pentecôte travaillé, l'exécutif prenait le risque de voir des polémiques sociales, déjà très présentes, agiter l'actualité au cours de la campagne.

Il s'avère donc indispensable d'intégrer le contenu de l'information générale dans l'analyse, d'autant plus que celle-ci influence le contenu même de l'agenda référendaire. En effet, les acteurs politiques utilisent les événements de l'actualité pour alimenter leurs prises de position. Qu'il s'agisse, entre autres, des problèmes sociaux, de la directive dite « Bolkestein », ou encore du premier vol de l'Airbus A380, les différents protagonistes ont ainsi tenté de les instrumentaliser et de les mettre à profit.

Pour l'information référendaire comme pour l'information générale, les journaux télévisés ont donc été entièrement décomposés (à l'exception des sujets portant sur la culture, les sciences et le sport), sur la base d'un protocole de codage fondé sur le chronométrage en minutes des différentes occurrences. A partir de cette analyse de contenu, qui permet d'obtenir une approximation crédible de la nature de l'actualité à laquelle ont été exposés les électeurs (la télévision étant leur principale source d'information), nous essaierons ici de montrer comment la logique de la campagne a donné une place primordiale au contexte, ce qui a pu avoir des effets sur les segments décisifs du corps électoral (tout particulièrement l'électorat socialiste, dont les intentions de vote ont tant fluctué).

1. La chronologie d'une campagne mobilisatrice

Le graphique 2 permet d'observer la dynamique de la couverture de la campagne référendaire, d'une part, et celle des problèmes sociaux dans l'information générale, d'autre part. Au regard de l'évolution des intentions de vote, quatre phases peuvent être logiquement distinguées.



La mise en place

C'est avec le vote des adhérents du Parti socialiste, le 1^{er} décembre, que la campagne émerge dans le journal télévisé (première semaine du corpus). Le débat sur l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne, avec les dissensions entre l'UMP et le Chef de l'Etat, occupe la troisième semaine (13-19 décembre). Puis, après une période de plus faible visibilité, la fin du mois de février et le début du mois de mars comportent une forte actualité politique, en particulier du fait de « l'affaire Gaymard »⁹. Le 28, les parlementaires, réunis en Congrès à Versailles, adoptent massivement (730 pour, 66 contre, 96 abstentions) la révision constitutionnelle préalable à la ratification. Alors que le « Oui » domine à 60 %, l'Elysée annonce par un communiqué, le 4 mars, la date choisie pour le référendum. Le 10 mars, une « journée nationale d'action » est organisée par les syndicats pour la défense des 35 heures et du pouvoir d'achat. Devant le succès de cette mobilisation à deux mois et demi du référendum, le gouvernement tente de désamorcer la contestation ; en proposant une revalorisation des rémunérations de la fonction publique. Le 15 mars, la directive « Bolkestein » est débattue au Parlement. L'ensemble de la classe politique s'oppose à ce projet d'organisation d'un marché unique des services, fondé sur le principe du pays d'origine.

⁹ Après les révélations par la presse du montant du loyer de son appartement de fonction, le Ministre de l'Economie est contraint à la démission le 25 février.

L'irruption du « Non »

Au terme d'une phase socialement très chargée, *Le Parisien* publie le 18 mars un sondage CSA qui, le premier, donne le « Non » vainqueur à 51 %, ce qui déclenche une montée de la couverture du référendum. Le basculement de l'électorat socialiste est impressionnant, avec, en moyenne, une chute du « Oui » de treize points en une semaine. Le 22 mars, Jacques Chirac obtient l'engagement d'une révision de la directive sur les services. Interrogé le 24 mars sur TF1, le Premier ministre s'engage dans le débat, écartant les craintes de ceux qui, jusqu'au sein de son propre parti, redoutent les effets négatifs de son implication : « Il peut y avoir une campagne d'explication du gouvernement. En tant que chef du gouvernement, je serai chef de cette campagne ».

Alors que le décès de Jean-Paul II domine l'actualité, François Hollande s'en prend, le 8 avril, aux responsables socialistes (Laurent Fabius, Jean-Luc Mélenchon, Henri Emmanuelli,...) qui, enfreignant les consignes de la direction, militent pour le « Non »¹⁰. Le 14 avril marque la véritable entrée en campagne du Président de la République, face à quatre-vingts jeunes, dans une émission diffusée à 20 heures 50 sur TF1. Après avoir suscité une controverse quant à son format, l'intervention présidentielle se révèle délicate. Bousculé, questionné sur des sujets extérieurs à la Constitution, Jacques Chirac se dit peiné par le pessimisme des jeunes, et avoue son incompréhension¹¹.

¹⁰ « Si Le Pen ne se fait pas entendre, c'est parce que d'autres font le travail à sa place ».

¹¹ Deux sondages réalisés le lendemain de l'émission placent le « Non » à 56 %.

Le 23 avril, le Parti socialiste célèbre son centenaire à la Bibliothèque Nationale. Lionel Jospin profite de cette occasion pour entrer en campagne et fustiger les socialistes engagés pour le « Non »¹². Après avoir défendu le « Oui » aux côtés du Chancelier allemand, Gerhard Schröder, à la Sorbonne, le Président de la République se rend à Toulouse le 28 avril, pour saluer le succès du premier vol de l'Airbus A380. Il y voit « un grand moment pour l'Europe, parce que cette réussite est le symbole de ce que les Européens peuvent faire ensemble quand ils unissent leurs forces ». Quant à Lionel Jospin, il bat le record d'audience de l'émission « Questions ouvertes » sur France 2.

Le sursaut du « Oui »

Après la mobilisation du « Oui » socialiste derrière l'ancien Premier ministre, et des problèmes sociaux moins saillants, le « Oui » revient à la hauteur du « Non » (semaine du 25 avril au 1^{er} mai), et le dépasse la semaine suivante. Ce sursaut est dû en grande partie à un nouveau basculement de l'électorat du PS, dont les intentions de vote en faveur du Traité remontent de dix points en sept jours.

Le Chef de l'Etat intervient à nouveau, le 4 mai, dans un entretien télévisé, tandis que Laurent Fabius décide de s'impliquer davantage. Il estime, dans le journal de vingt heures de TF1 du 8 mai, que « si on veut une Europe forte, on commence par dire “Non” », car « la Constitution

¹² « Tenir pour rien le vote des militants et s'affranchir de nos règles de vie commune me paraît davantage inspiré par l'individualisme et le libéralisme que par l'esprit collectif qui est le propre du socialisme ».

risque d'aggraver la situation », avec « une baisse de nos salaires, une baisse de nos protections sociales, une baisse de nos pensions ». Le 12 mai, l'UMP organise un meeting à Paris, au cours duquel Nicolas Sarkozy fait part de ses doutes sur le modèle social français¹³. Alors que l'un des principaux arguments des partisans du « Oui » porte sur l'impossibilité de négocier un nouveau traité en cas de rejet, *Le Monde* publie, dans son édition datée du 13 mai, un entretien avec l'ancien Président de la Commission européenne, Jacques Delors, sous le titre « Le devoir de vérité impose de dire qu'il peut y avoir un plan B. Mais une solution rapide est impossible ». Le soir même, tentant en vain de faire avorter la polémique qu'il a suscitée, l'intéressé corrige le sens donné à ses propos, et affirme sur France 2 : « Vive le plan A, il n'y a pas de plan B ! ».

Le retour du « Non »

A deux semaines du scrutin, le « Non » redevient majoritaire dans les intentions de vote (et dans l'électorat socialiste), alors qu'avec les polémiques autour du lundi de Pentecôte, les questions sociales sont de nouveau extrêmement saillantes¹⁴. Tentant d'enrayer cette nouvelle dynamique du « Non », les leaders des partis socialistes européens se réunissent à Paris le 18 mai. Le 21, les partisans du « Non » de gauche se

¹³ « Le meilleur modèle social, c'est celui qui donne du travail à chacun [...]. Ce n'est donc plus, hélas, le nôtre, avec trois millions de chômeurs ».

¹⁴ Sujet le plus fréquent dans les conversations des français selon l'IFOP, le jour férié supprimé devient un « facteur d'exacerbation sociale », selon l'expression de Jean-Luc Parodi (*Le journal du dimanche*, 22 mai 2005).

retrouvent place de la République, tandis que Philippe de Villiers réunit plus de cinq mille personnes au Palais des sports de Paris.

Invité du journal de vingt heures de TF1 le 24 mai, Lionel Jospin, redoutant une victoire des partisans du « Non », demande si « on va les mélanger, demander au Président de la République [...] de présenter ce shaker du « Non » à nos partenaires européens sidérés ? ». Le 26 mai, dans une allocution, Jacques Chirac intervient une dernière fois. Selon lui, « le rejet du Traité serait vécu par les Européens comme un « Non » à l'Europe. Il ouvrirait une période de divisions, de doutes, d'incertitudes [...]. L'Europe serait en panne, à la recherche d'un impossible consensus ». Enfin, sur le plan intérieur, le Chef de l'Etat annonce « une nouvelle impulsion » après le 29 mai, au terme d'une campagne particulièrement intense qui va fortement mobiliser les Français.

Effets d'information et intérêt collectif pour la campagne

La comparaison, sur les cinq dernières semaines, avec la visibilité de la campagne des élections européennes de juin 2004, est éloquente (graphique 2). Le niveau de visibilité de la campagne référendaire lui est très largement supérieur. On touche peut-être ici à un premier effet de l'information, qui consiste à susciter l'intérêt et la mobilisation des électeurs. Ainsi, à quelques jours du 29 mai, 62 % des personnes interrogées par TNS Sofres disent s'intéresser à la consultation, alors qu'elles n'étaient que 36 % avant les élections européennes du 13 juin 2004¹⁵. Le même constat

¹⁵ Enquêtes réalisées les 23 et 24 mai 2005 et les 7 et 8 juin 2004.

s'impose pour la participation : 70 % en 2005, contre seulement 43 % en 2004.

Il est donc possible de faire l'hypothèse que la controverse et l'incertitude ont créé de la couverture médiatique, qui, à son tour, a éveillé l'intérêt des électeurs et les a mobilisés. Or, cet effet de mobilisation n'est pas neutre pour le résultat final. On sait en effet que la participation a mécaniquement favorisé le « Non », en amenant aux urnes les catégories sociales habituellement les plus sujettes à l'abstention, qui se trouvaient être les plus disposées à un vote négatif. Il est également possible de mettre en regard la visibilité médiatique du référendum avec sa capacité à « faire discuter » le public ordinaire. Confrontons la visibilité donnée aux questions européennes¹⁶, de plus en plus centrées sur le Traité constitutionnel, d'une part (tableau 1), et la place qu'elles occupent dans les conversations des Français, d'autre part, mesurée par le pourcentage de ceux qui reconnaissent en avoir parlé avec leur entourage (tableau 2).

¹⁶ Telle que relevée dans le décryptage des trois principales chaînes nationales par l'émission « Arrêt sur images » sur France 5.

**Tableau 1 : La visibilité médiatique des questions européennes
(« Arrêt sur images »)**

MOIS	SUJET	RANG	DUREE	NB. SUJETS
Mai 2005	Constitution européenne	1 ^{er}	10h25	382
Avril 2005	Constitution européenne	2 ^{ème}	3h29	169
Mars 2005	Union européenne	3 ^{ème}	2h51	126
Février 2005	Constitution européenne	5 ^{ème}	1h52	84
Janvier 2005	Union européenne	38 ^{ème}	0h14	14
Décembre 2004	Référendum PS	21 ^{ème}	0h41	96
Novembre 2004	PS/Constitution/UE	9 ^{ème}	1h15	41
Octobre 2004	Union européenne	5 ^{ème}	1h53	71
Septembre 2004	Constitution/UE	13 ^{ème}	1h16	48

Tableau 2 : Les conversations des Français (IFOP)

MOIS	SUJET	RANG	POURCENTAGE
Mai 2005	Lundi de Pentecôte	1 ^{er}	84%
	Référendum Constitution	2 ^{ème}	83%
Avril 2005	Référendum Constitution	4 ^{ème}	66%
Mars 2005	Référendum Constitution	9 ^{ème}	48%
Février 2005	Adhésion de la Turquie	12 ^{ème}	40%
	Préparation référendum	26 ^{ème}	26%
Janvier 2005	Préparation référendum	12 ^{ème}	26%
Décembre 2004	Référendum PS/Constitution	10 ^{ème}	41%.
Novembre 2004	Adhésion Turquie	7 ^{ème}	51%
Octobre 2004	Non de Fabius à la Constitution	12 ^{ème}	29%
Septembre 2004	-	-	-

C'est en mars que le débat sur le Traité constitutionnel entre véritablement sur l'agenda public. On peut légitimement se demander si cette émergence, concomitante du premier croisement des courbes d'intentions de vote, n'est pas un pur effet de spectacularisation du débat électoral qui, tout à coup, reprend des couleurs sous la pression d'une compétition plus serrée qu'annoncée. Dès lors, le projecteur des médias se concentre davantage sur la lutte nationale, et à l'expression de l'exaspération sociale viennent s'ajouter les conséquences politiques ainsi que, pour les plus désengagés, le « *contest excitement* ». On pourrait aller beaucoup plus loin avec ces données, mais la place manque ici. Il se pourrait bien que les incantations sur le manque d'informations relatives à l'Union Européenne ne recouvrent que des vœux moins pieux qu'il n'y paraît¹⁷. On est, au fond, frappé de constater combien l'information sur les affaires européennes a du mal à s'extraire des contraintes dans lesquelles elle a toujours été enserrée jusqu'à présent, et qui sont à la source d'effets contreproductifs¹⁸.

¹⁷ De Voogd (L.), « L'information, clé du oui à la constitution », in Reynié (D.), dir., *L'opinion européenne en 2005*, Paris, La Table Ronde/Fondation Robert Schuman, 2005.

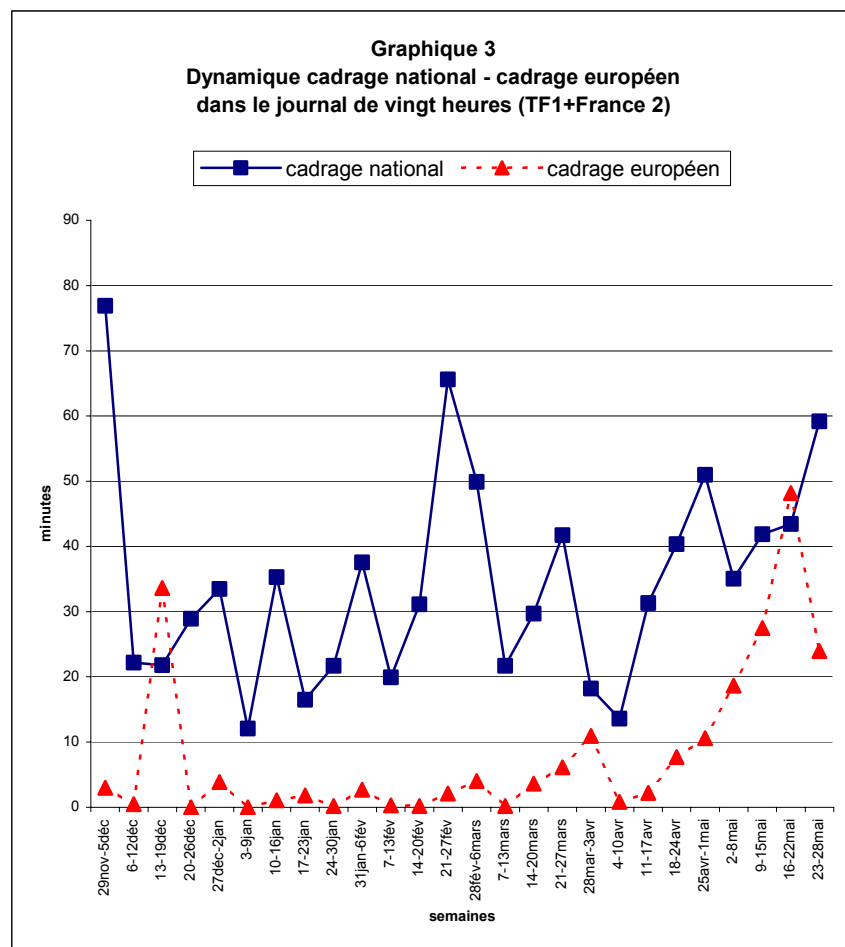
¹⁸ Gerstlé (J.), « L'information, entre fragmentation et intégration des espaces publics en Europe », in Bockel (A.), Karakas (I.), dir., *Diversité Culturelle en Turquie et en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2004.

2. La structuration de la compétition

Juridiquement, le référendum est censé être un scrutin au cours duquel les citoyens expriment leur soutien ou leur opposition à une mesure proposée par le Président de la République. En l'espèce, il s'agissait donc d'approuver ou de rejeter le texte du « Traité établissant une Constitution pour l'Europe ». Mais le mécanisme du cadrage peut apporter des distorsions aux attendus de la théorie démocratique, et venir les concurrencer dans la « prétention à la validité » (Habermas). En opérant une « stratification » (Goffman) du référendum, le cadrage influence ainsi la nature de la délibération.

Un cadrage plus national qu'europpéen

Le scrutin pouvait être présenté soit comme portant plutôt sur la construction européenne soit, au contraire, comme portant davantage sur la situation intérieure française. Dans l'analyse de contenu, nous avons donc divisé le corpus « information référendaire » en deux parties, exclusives l'une de l'autre. Toutes les occurrences relatives à la politique française, sans lien avec la construction européenne, forment le cadrage national, tandis que le cadrage européen est constitué de toutes celles portant spécifiquement sur le débat européen.



Il apparaît clairement que le cadrage national, avec 900 minutes, domine très largement le cadrage européen, avec 214 minutes. Même d'un point de vue dynamique (graphique 3), le cadrage national s'impose presque constamment au cadrage européen. Dans la hiérarchisation du référendum, la dimension européenne ne domine ainsi que deux semaines sur vingt-six : du 13 au 19 décembre, lors du débat sur l'adhésion de la Turquie, et, très légèrement, l'avant-dernière semaine de campagne. La dernière semaine, à un moment où l'on aurait pu s'attendre à une prédominance des questions européennes dans le processus délibératif, l'écart se creuse au contraire au profit du cadrage national.

Se pose alors la question de l'effet de ce cadrage, c'est à dire de l'éventuelle orientation vers une perception et une interprétation particulières du référendum par les électeurs. En effet, en fixant l'attention sur une partie de la réalité, le cadre peut influencer les considérations, les structures cognitives qui vont être utilisées par ces derniers dans leur mécanisme de décision. Or, même si elle demeure discutée dans la communauté scientifique, l'hypothèse la plus vraisemblable est que les électeurs disposant d'une faible compétence politique sont davantage sensibles à l'effet de cadrage¹⁹.

¹⁹ C'est ce que nous avons montré pour les élections européennes du 13 juin 2004. Une partie de l'électorat de droite, plus sensible au cadrage national du scrutin, bascule à gauche dans un mécanisme que l'on a pu qualifier de « défection-sanction ». Or, ce segment de l'électorat, décisif pour comprendre la lourde défaite de la majorité, se distingue par une faible compétence politique et une forte exposition aux médias. Gerstlé (J.), Magni-Berton (R.), Piar (C.), « Information et vote dans le cadre des

Le profil sociologique des partisans du « Non » incite à penser qu'ils sont, effectivement, dans ce cas. Dès lors, il est possible que le cadrage largement national du référendum ait rendu les considérations nationales plus importantes que les considérations européennes dans leur processus de choix. Autrement dit, il a pu les inciter à se prononcer sur la base de leur opinion sur la situation nationale, plutôt que sur celle de leur opinion sur la construction européenne.

Cette hypothèse semble confirmée par le sondage “sortie des urnes” de l'institut CSA. Ce dernier permet de se faire une idée des considérations les plus saillantes (« *at the top of the head* » comme dirait John Zaller²⁰) dans la décision des personnes interrogées, alors que celles-ci viennent de voter. Selon cette enquête, 52 % des électeurs qui ont voté « Non » se sont prononcés en pensant plutôt aux problèmes nationaux qu'à la construction de l'Europe (contre 42 % qui ont d'abord pensé à celle-ci), alors qu'à l'inverse 81 % de ceux qui ont voté « Oui » ont davantage pensé à la construction de l'Europe qu'aux problèmes nationaux²¹. Prétendre qu'une partie de l'électorat n'a pas réellement voté sur la question qui était posée remet évidemment en cause les postulats de l'idéal civique. Mais il faut bien admettre, en rejetant tout jugement de valeur, que, dans un domaine où la moyenne est faible et la variance forte (Philip Converse), la

élections au Parlement européen », communication au colloque *La construction européenne au prisme des élections au Parlement européen de juin 2004*, Strasbourg, 18-19 novembre 2004.

²⁰ Zaller (J.), *The nature and origins of mass opinion*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

²¹ Enquête réalisée le 29 mai 2005 auprès d'un échantillon représentatif de 5216 personnes.

compétence est une variable fondamentale pour comprendre les résultats des élections²².

Le jeu avant les enjeux

Outre les cadrages national et européen, « l'information référendaire » peut être partagée en deux autres grands ensembles, deux façons très différentes pour les journalistes de couvrir le référendum, et de construire ainsi la réalité de la campagne pour les spectateurs : le jeu (« *game frame* ») et les enjeux (« *issue frame* »).

Tableau 3 : Construction de la campagne référendaire dans le journal de vingt heures (TF1+France 2)

Campagne	Déclarations	Affaires	Analyses	Sondages	Total jeu	Enjeux
290 min 26 %	164 min 15 %	104 min 9 %	49 min 4 %	18 min 3 %	625 min 57 %	474 min 43 %

Comme le montre le tableau 3, avec 57 %, le jeu domine les enjeux. Il contient plusieurs catégories, dont la *campagne*, composée de toutes les séquences où les acteurs politiques prennent des bains de foule et serrent des mains par exemple (26 %). Les *déclarations* des compétiteurs expriment

²² Voir notamment Althaus (S.), *Collective preferences in democratic politics : Opinion surveys and the will of the people*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003. L'auteur y montre que si tous électeurs disposaient du niveau de compétence politique le plus élevé, les résultats électoraux seraient nettement différents.

des attaques (négatives), des soutiens (positifs) et des réactions (neutres). Elles représentent 15 %. Le jeu comprend également les *affaires* (9 %) et les *analyses* (4 %), qui désignent les évaluations opérées par les journalistes²³. Enfin, 3 % du traitement est consacré aux *sondages*. Le second ensemble, les enjeux (43 %), est composé des prises de position des protagonistes sur les questions de politiques publiques. Il s'agit donc ici de la campagne comme débat pour le règlement des problèmes collectifs.

Avec la supériorité du jeu, outre les divisions internes au PS, ce sont toutes les questions relatives à l'exécutif, et notamment à l'avenir du gouvernement Raffarin au lendemain du 29 mai, qui occupent tout particulièrement les déclarations des acteurs politiques et les analyses des journalistes. Le gouvernement, dont on a pu constater le niveau d'impopularité, se retrouve ainsi au centre de la campagne, ce qui va dans le sens du cadrage national, d'autant plus qu'il domine la couverture des partisans du « Oui ».

Le cadrage des forces politiques

Pour examiner le traitement des différents acteurs, nous les avons regroupé en quatre forces²⁴, dont le cadrage apparaît d'abord discriminant.

²³ Les analyses sont souvent faites en fin de sujet ou, en plateau, par des spécialistes de ce type de commentaires : François Bachy sur TF1 et Gilles Leclerc sur France 2.

²⁴ Le « Oui de droite » rassemble le gouvernement, le Président de la République, l'UMP et l'UDF. Dans le « Oui de gauche », on trouve les socialistes et les Verts favorables au Traité. Le « Non de gauche » réunit les dissidents du PS et des Verts, le PC, la LCR, le MRC de Jean-Pierre Chevènement, et LO. Enfin, le MPF de Philippe de Villiers, le FN, le courant souverainiste de l'UMP, et le RPF de Charles Pasqua constituent le « Non de droite ».

Elles sont en effet représentées inégalement en termes quantitatifs, en termes de jeu comme d'enjeux.

Le tableau 4 montre ainsi que le « Oui de droite » est le seul à être davantage couvert en enjeux (52 %) qu'en jeu (48 %). Cela tient à une certaine révérence journalistique à l'égard du pouvoir exécutif, que l'on retrouve dans chaque campagne. Sa très forte visibilité (650 minutes) n'était sans doute pas de nature à convaincre le segment décisif des sympathisants socialistes. Avec 147 minutes, le « Oui de gauche » est la seconde force. Mais, avec 81 % pour le jeu, contre seulement 19 % pour les enjeux, il n'arrive pas à mettre ces derniers, en particulier européens, au cœur de sa représentation médiatique. C'est en cela que, stratégiquement, la campagne des partisans du « Oui à gauche » est un échec. Enfin, avec près de 88 minutes, dont 73.5 % de jeu et 26.5 % d'enjeux, le « Non de gauche » devance le « Non de droite », qui ne bénéficie que de 54 minutes, dont 78 % de jeu et 22 % d'enjeux.

Le tableau 5 permet ensuite de détailler les thèmes sur lesquels ces quatre mêmes forces ont été couvertes concernant les enjeux exclusivement européens, et de procéder à la comparaison avec la campagne de Maastricht de 1992. On sait, en effet, que l'un des points centraux de la gestion stratégique de l'information consiste à insister sur certains thèmes, pour tenter de les imposer comme critères de décision auprès des cibles de campagne (stratégie de l'amorçage)²⁵.

²⁵ Ce qu'illustre bien cet extrait d'un discours de Laurent Fabius lors des européennes de 2004 : « Je connais une règle en politique. C'est que ceux qui choisissent les thèmes et qui les imposent, ce sont ceux-là qui gagnent l'élection ».

**Tableau 4 : Cadrage discriminant des forces politiques
(TF1+France 2)**

	Campagne	Déclarati ons	Affaires	Analyse	Sondages	Total Jeu	Enjeux	Total
Oui de droite "	124 min 03 19 %	77 min 06 12 %	74 min 51 11.5 %	34 min 25 5.5%	40 sec -	311 min 05 48 %	338 min 55 52 %	650 min 00 100 %
Oui de gauch e	58 min 48 40 %	49 min 41 34%	1 min 30 1 %	9 min 09 6 %	3 sec -	119 min 11 81 %	27 min 44 19 %	146 min 55 100 %
Total Oui	182 min 51 23 %	126 min 47 16%	76 min 21 9.5 %	43 min 34 5.5 %	43 sec -	430 min 16 54 %	366 min 39 46 %	796 min 55 100 %
Non de droite	11 min 05 20.5 %	11 min 30 21 %	18 min 21 34 %	1 min 26 2.5 %	-	42 min 22 78 %	11 min 49 22 %	54 min 11 100 %
Non de gauch e	35 min 58 41 %	26 min 02 30%	9 sec -	2 min 23 2.5 %	-	64 min 32 73.5 %	23 min 13 26.5 %	87 min 45 100 %
Total Non	47 min 03 33 %	37 min 32 26.5%	18 min 30 13 %	3 min 49 3 %	-	106 min 54 75.5 %	35 min 02 24.5 %	141 min 56 100 %

Le « Oui de droite » insiste plutôt, comme en 1992, sur les thèmes économiques (24 %), qui devancent légèrement les thèmes sociaux (22 %, contre seulement 1 % lors de Maastricht), sur lesquels il se voit contraint de prendre position du fait de l'actualité générale. On notera la troisième place de la Turquie (20 %), sujet de discordes entre le Président de la République et l'UMP. La PESC ne représente que 5 % en 2005, alors qu'elle était assez imposante en 1992, avec 24 %²⁶.

Le « Oui de gauche », s'il avait pour thème principal l'économie en 1992, avec tout particulièrement les débats autour de la monnaie unique, insiste sur des enjeux totalement différents. L'Europe sociale (qui, selon le slogan des affiches du PS, « passe par le "Oui" ») est largement en tête, avec 59 %, devant les questions institutionnelles (17 %).

En 1992, le « Non de droite » avait privilégié son refus de la monnaie unique. C'est cette fois à l'adhésion de la Turquie qu'il s'oppose le plus fermement (27 %). Concernant les thèmes économiques (24 %), il défend notamment l'idée d'une « préférence communautaire ».

²⁶ Cela s'explique notamment par le fait que la campagne de Maastricht s'était déroulée dans le contexte de la guerre en Yougoslavie.

**Tableau 5 : Répartition des enjeux européens par force politique
(TF1+France 2)**

	Oui de droite 2005	<i>Oui de droite 1992</i>	Oui de gauche 2005	<i>Oui de gauche 1992</i>	Non de droite 2005	<i>Non de droite 1992</i>	Non de gauche 2005	<i>Non de gauche 1992</i>
Economie	24 %	34 %	3 %	26,5 %	24 %	26 %	8 %	24,5 %
Social	22 %	1 %	59 %	5,5 %	11 %	2 %	73 %	40 %
Turquie	20 %		4 %		27 %		1 %	
Institutions	19 %	10 %	17 %	9 %	19 %	5,5 %	9 %	2 %
PESC	5 %	29 %	4 %	15,5 %	6 %	7,5 %	7 %	5 %
Paix	5 %	14 %	4 %	15 %		7,5 %		5 %
IVG	2 %							
Elargissement (hors Turquie)	1 %			1 %		7 %		
Agriculture	1 %	2,5 %		13,5 %				1,5 %
Perte de souveraineté	0,4 %				8 %	6 %		10 %
Police-sécurité	0,2 %	2 %	9 %	1 %	4 %	4,5 %	2 %	
Culture	0,2 %							
Environnement	0,1 %			5 %		5 %		
Laïcité	0,1 %							
Technocratie				3 %	1 %	9 %		8,5 %
Citoyenneté européenne		7,5 %		5 %		20 %		3,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Enfin, le « Non de gauche », dans une campagne que l'on pourrait qualifier de monothématique, se concentre sur les questions sociales (73 %). Son discours peut alors parfaitement résonner avec l'information générale, dans laquelle les problèmes sociaux sont omniprésents. Nous retrouvons ici la théorie que nous avons avancée sur les effets engendrés par la conjonction et la disjonction de l'information et de la communication contrôlée. Lorsque la première valide, en quelque sorte, les arguments de la seconde se crée un flux d'informations homogènes favorable à l'émergence d'une représentation dominante²⁷.

3. L'omniprésence des problèmes sociaux et l'amorçage du jugement

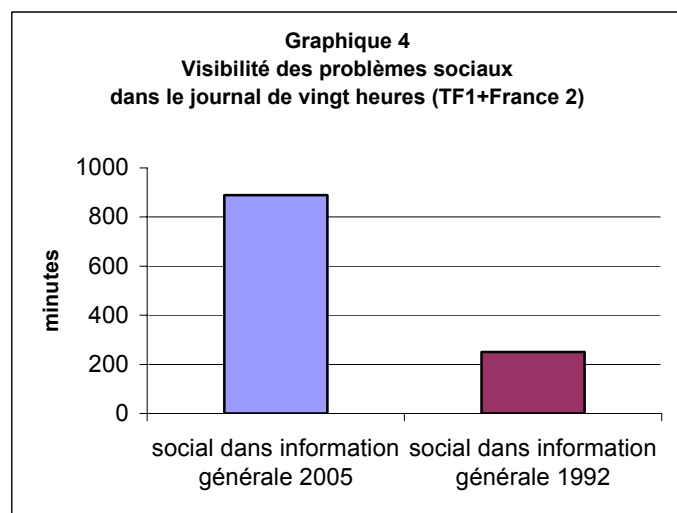
L'information générale qui entoure la campagne référendaire est marquée par le déferlement des sujets sociaux, davantage que lors des campagnes régionales et européennes de 2004 au cours desquelles ils étaient pourtant déjà fortement présents. Et la représentation médiatique de l'Union Européenne n'échappe pas à ce phénomène.

Le social sous le feu des médias

Le graphique 4 permet de comparer le niveau de couverture des questions sociales en 2005 à leur présence sur l'agenda en 1992. Sur les six mois précédant chaque référendum, les problèmes sociaux représentent 889

²⁷ Gerstlé (J.), *La communication politique*, Paris, Armand Colin, 2004.

minutes en 2005, contre seulement 250 minutes en 1992. Il s'agit ici d'une donnée fondamentale pour comprendre le résultat du 29 mai. En effet, aussi paradoxal que cela puisse paraître, le taux de chômage à ces deux périodes est à un niveau identique²⁸. On ne peut évidemment pas ramener les problèmes sociaux au seul taux de chômage, mais celui-ci en paraît néanmoins un indicateur assez puissant. A situation sociale objectivement comparable, la médiatisation du social est donc pourtant trois fois et demi plus forte en 2005 qu'en 1992 (en pleine guerre civile yougoslave, qui occupe une part importante des journaux télévisés). Ainsi, il est possible d'envisager l'hypothèse selon laquelle cette différence impressionnante ne serait pas neutre en termes d'impact sur l'issue de chaque scrutin (victoire du « Oui » en 1992, victoire du « Non » en 2005).



²⁸ Le taux de chômage est de 10.4 % en septembre 1992, et de 10.2 % en mai 2005, selon le Ministère de l'Emploi.

Pour certains auteurs, la perception de la situation collective (par exemple nationale) est davantage corrélée à l'opinion que la situation personnelle. C'est la théorie de « l'influence impersonnelle », qui privilégie le sociotropisme à l'égocentrisme²⁹. Les médias y jouent un rôle central, car ils constituent le canal le plus adéquat pour percevoir et évaluer la situation collective³⁰. On y ajoutera que, dans ce mécanisme, l'information peut aussi attirer l'attention des individus sur des éléments de leur propre situation personnelle, lorsque celle-ci devient en quelque sorte « partagée » avec d'autres. Dès lors, quand un problème submerge l'actualité, il va focaliser l'attention du public (effet d'agenda), et s'imposer comme critère d'évaluation des objets politiques (effet d'amorçage). Or, comme déjà évoqué dans la première partie, le journal télévisé a été très largement alimenté par des sujets à caractère social tout au long de la campagne. On peut citer, entre autres, le chômage, la précarité, le pouvoir d'achat, la réforme des 35 heures, la forte mobilisation du 10 mars, les craintes suscitées par la directive Bolkestein, les annonces de plans sociaux et de délocalisations, les propositions de reclassement de salariés en Roumanie ou à l'Ile Maurice, et, enfin, les mouvements sociaux contre la suppression du

²⁹ Mutz (D.), *Impersonal influence. How perceptions of mass collectives affect political attitudes*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

³⁰ Dans l'ouvrage précité, Diana Mutz prend l'exemple de la perception de l'insécurité aux Etats-Unis. Dans les années 1990, les américains estiment que la criminalité et la délinquance ont augmenté dans les vingt dernières années. Or, cette perception est fautive. Les chiffres sont même très légèrement inférieurs. Ce qui est vrai, c'est que le traitement médiatique de ces questions a explosé, faussant la perception de la réalité par les individus.

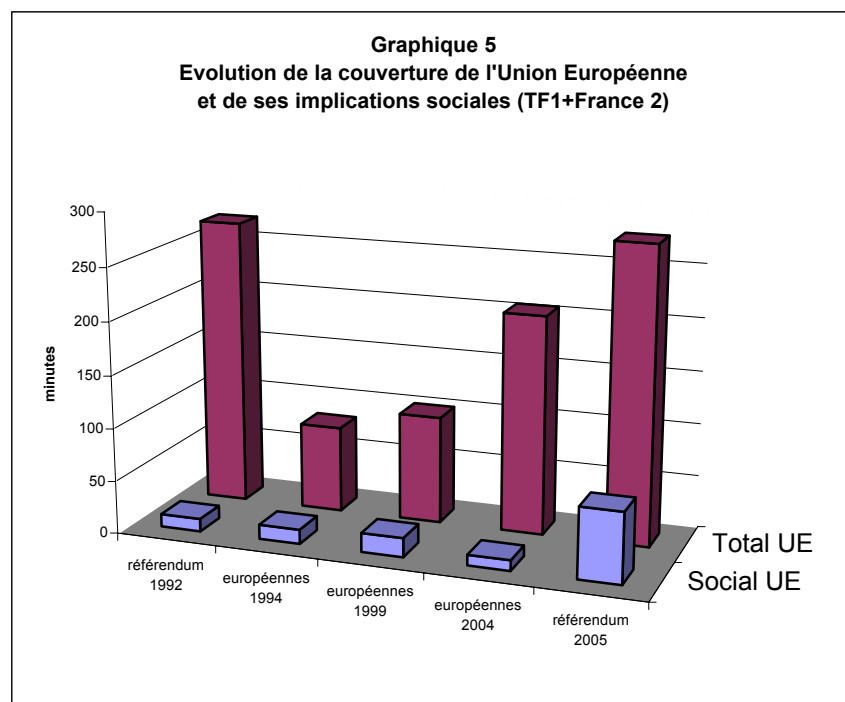
lundi de Pentecôte. C'est une véritable avalanche sociale qui déferle dans l'information télévisée, de manière assez comparable au cas de l'insécurité lors de la campagne présidentielle de 2002.

Cette actualité à forte connotation sociale a pu déclencher un effet d'amorçage. Dans l'idéal civique, appelés à se prononcer sur le Traité constitutionnel, les citoyens devraient juger chaque disposition, et évaluer l'ensemble du texte sur la base de ces jugements. Mais la psychologie politique montre bien que, lorsque les individus doivent prendre une décision, ils estiment satisfaisant de fonder leur choix sur le critère le plus accessible. Or, sous le feu des médias pendant la campagne, les questions sociales se trouvaient, en l'occurrence, particulièrement accessibles.

L'impact de l'amorçage dépend à la fois de l'enjeu et de l'orientation idéologique des électeurs. Il est plus fort pour les électeurs de droite lorsqu'il s'agit de problèmes d'insécurité par exemple, et plus massif pour les électeurs de gauche lorsque ce sont des questions sociales qui dominent l'actualité. En l'espèce, ce sont donc les électeurs de gauche, qui ont voté « Non » à plus de 62 % et qui sont majoritaires dans ce camp, qui sont les plus susceptibles d'avoir été incités par l'actualité à se prononcer sur le critère du social. C'est en tout cas une hypothèse qui semble confirmée par le sondage "sortie des urnes" de CSA précité. A la question « Au moment de voter, quels sont les enjeux qui ont le plus compté pour vous », la situation sociale en France arrive très largement en tête chez les électeurs qui ont voté « Non », avec 55 %, contre seulement 22 % pour ceux qui ont voté « Oui ».

La problématisation sociale de la construction européenne

Le graphique 5 regroupe la visibilité globale des questions européennes et la proportion qu'y occupent les thèmes sociaux, dans les dix semaines précédant le référendum de 1992, les élections européennes de 1994, 1999 et 2004, et le scrutin du 29 mai³¹.



³¹ Dans la totalité des journaux de vingt heures de TF1 et de France 2.

La couverture en nombre de minutes de l'Union Européenne en 2005 est comparable à ce qu'elle était en 1992. Elle est largement inférieure en 1994 et 1999. En 2004, la consultation se déroule quelques semaines après l'élargissement, ce qui explique une attention plus soutenue par rapport aux élections européennes précédentes. Mais, ce qui est le plus frappant, c'est l'évolution de la place accordée à la thématique sociale. Celle-ci représente seulement 4.5 % du traitement de la construction européenne dans les journaux de vingt heures en 1992, contre 24 % en 2005. Ce lien établi entre l'Europe et les problèmes sociaux ne pouvait que réduire davantage encore la possibilité d'une ratification.

Durant la campagne, les partisans du « Non » ont largement reproché aux médias de privilégier le « Oui ». D'un point de vue quantitatif, la critique est indiscutable. En ce qui concerne le journal de vingt heures, il apparaît en effet que la visibilité des partisans du « Oui » a été constamment supérieure à celle des partisans du « Non ». Cela n'a pourtant pas empêché ces derniers de l'emporter. De telles accusations illustrent en fait une vision plutôt naïve et dépassée de la persuasion. Celle-ci obéit à des mécanismes plus complexes. C'est moins en privilégiant directement une position au détriment d'une autre qu'en focalisant l'attention d'une partie critique du public sur une situation nationale (et européenne) où les problèmes sociaux étaient omniprésents, venant ainsi valider le discours des partisans du « Non », que l'actualité a joué contre la ratification du Traité constitutionnel européen. Car, « lorsqu'il s'agit de jugement politique, aucune institution ne

peut concurrencer les informations télévisées pour déterminer quelles considérations doivent être mises en lumière et quelles considérations doivent rester dans l'ombre ».³²

Christophe Piar, Jacques Gerstlé

Département de science politique de l'Université Paris 1, CRPS/CNRS

³² Iyengar (S.), Kinder (D.), *News that matters. Television and American opinion*, Chicago, The University of Chicago Press, 1987, p. 120.

Chapitre 4 :

Lorsque l'Union Européenne questionne l'identité partisane : le référendum interne du PS sur le TCE

Introduction :

Le principe d'une consultation directe des membres du Parti socialiste sur le texte du Traité constitutionnel européen, issu des travaux de la Convention et de sa reprise par le Conseil européen des 17 et 18 juin 2004, a été avancé dès le congrès de Dijon en mai 2003. Mais les termes et les acteurs du débat ne se sont précisés que le 20 juin 2004, lorsque le numéro deux du parti et ancien Premier ministre, L. Fabius, se déclara « déçu » par le texte. Deux jours plus tard, l'exécutif du parti souligna de « réelles avancées », tout en précisant que « les socialistes français avaient espéré plus ». Le 20 août, un mois après l'annonce faite par le Président Chirac de la tenue d'un référendum national sur la question, le Premier secrétaire du parti, qui s'était déclaré en faveur du texte dès le lendemain du discours élyséen, appela les militants socialistes « à ne pas tomber dans le piège de la division ». Le 26 août, les trois courants minoritaires à Dijon lancèrent ensemble ce qu'ils nommèrent « une bataille décisive » pour le « Non ». Le 9 septembre L. Fabius annonça sa décision de voter « Non », alors qu'une semaine plus tard, le 16, F. Hollande prévoyait « une double

crise : européenne et socialiste » en cas de victoire du « Non ». Ainsi, au début de l'automne 2004 il était clair pour de nombreux acteurs et analystes que le PS devait faire face à une importante remise en question. Élément amplifiant le caractère central du déchirement, il avait lieu sur le terrain de l'Europe, une question à forte résonance identitaire pour le PS depuis une vingtaine d'années.

Revenons brièvement sur le caractère identitaire du soutien des socialistes français au processus d'intégration européenne¹. Si parmi les 110 propositions du candidat socialiste Mitterrand seulement 3 se rapportaient directement à la question, ce dernier ne se priva cependant pas d'affirmer clairement ses convictions européennes. Il prit ainsi le pas à l'intérieur du parti sur les positions plus eurosceptiques du courant animé par J-P. Chevènement : le CERES. Avec le virage de 1983, le point de fixation identitaire du PS, sous l'autorité incontestée de son chef, se déplace du dogmatisme de gauche vers le soutien à la construction et à la politique d'intégration européenne. Rappelons ici le volontarisme européen du leader socialiste avec successivement la relance européenne de la conférence de Fontainebleau en 1984, « l'envoi » de J. Delors à la présidence de la Commission en 1985, l'Acte unique en 1986 et finalement la signature du Traité de Maastricht en 1992. L'environnement politique et partisan a lui

¹ R. Frank, « La gauche et l'Europe », in Becker et Candar (Sous la dir.), *Histoires des gauches en France, Vol. 2 XXe siècle : à l'épreuve de l'Histoire*, Paris, La découverte, 2004, pp. 452-471.

aussi participé à cette inclinaison européenne. Au cours des dernières années et dans la plupart des Etats membres, les partis « frères », membres de la famille socialiste européenne, ont soutenu le développement et l'approfondissement des institutions et des compétences européennes. Ainsi, exception faite du Parti Socialiste Maltais (*Partit Laburista*), toutes les organisations nationales membres du Parti Socialiste Européen (PSE) se sont prononcées en faveur du TCE.

Mais alors comment expliquer et comprendre les nouvelles divisions des socialistes français ? La construction libérale en contrepartie de laquelle l'attente d'une Europe sociale n'est pas satisfaite, et l'élargissement à l'Est qui s'est produit sans débat alors que les socialistes au pouvoir dirigeaient une coalition de gauche sont autant de facteurs rapidement évoqués qui ont profondément contribué au déchirement du PS.

L'objectif est ici d'analyser les raisons du choix de cette procédure de référendum interne, aussi originale que risquée. Suivra une analyse de la campagne interne au Parti socialiste pour aboutir enfin à une réflexion sur le développement potentiel de la pratique référendaire interne au PS.

Le choix du référendum interne

L'organisation d'un référendum interne par le PS illustre, dans un contexte d'incapacité grandissante des partis politiques à s'acquitter de leurs fonctions traditionnelles (*instruments de mobilisation, véhicules de représentation et*

canaux de structuration des choix de l'opinion), une évolution des pratiques et habitudes démocratiques des socialistes français. Les militants socialistes ont l'habitude de voter pour la désignation de la direction du parti, et pour celles de leurs candidats aux élections. Mais le scrutin du 1^{er} décembre 2004 fut une première expérience de démocratie directe au sein de l'organisation. Dans l'univers socialiste, ce type de procédure était considéré comme « plébiscitaire » et même parfois « anti-démocratique ». Le souvenir critique de l'usage fait de la démocratie directe par Napoléon III ou par Charles de Gaulle est en effet constitutif de l'identité et de la pratique démocratique au PS.

Le congrès de 2003 ne marqua pas uniquement la reconduction de l'équipe de direction en place autour du Premier secrétaire, F. Hollande. Les négociations entre les différentes motions en course débouchèrent aussi sur une évolution statutaire. Une nouveauté d'importance réside dans l'article 6.11 : *Consultation directe des adhérents* des nouveaux statuts du PS². Cette nouvelle opportunité statutaire, notamment voulue par les factions minoritaires³, a pour vocation d'être mise en pratique sur des sujets analysés comme centraux, questionnant l'identité du parti.

² « Sur proposition du (de la) premier(e) secrétaire du parti, du bureau national, de 35 fédérations ou à la demande d'au moins 15% des adhérents (par rapport au nombre arrêté au 31 décembre de l'année précédente), le conseil national peut décider, après en avoir débattu sur le fond et à la majorité qualifiée des deux tiers de ses membres, d'organiser une consultation directe de ses adhérents en leur soumettant une question rédigée simplement. Le conseil national fixe les modalités de discussion collective et d'organisation des votes en découlant ».

³ Voir la partie 5 de la Contribution pour le Congrès de Dijon (mai 2003) du courant « Pour un nouveau parti socialiste ».

F. Hollande déclarait ainsi dès son discours de clôture du congrès le 18 mai 2003 : « *Nous devons donc, et j'en porte moi-même la part de responsabilité, être un exemple de démocratie participative. [...] Je propose (aussi) un référendum militant pour appeler chacun à la responsabilité sur les choix essentiels. Et la première consultation portera sur l'Europe, lorsque nous aurons à prendre position sur la future Constitution européenne. Ce sont les militants socialistes qui seront directement consultés pour la réponse à donner* ». Au Conseil National (CN) du 9 octobre 2004 F. Hollande déclarait : « *C'est une question qui mérite toute notre attention, et bien au-delà de la seule définition des modalités et du calendrier, car c'est un enjeu essentiel par le sujet lui-même -l'Europe- et les conséquences de notre réponse sur l'identité et le projet du Parti Socialiste* »⁴. L'initiative du référendum revenait donc à un Premier secrétaire qui, fort des succès de la séquence électorale de 2004 (régionales, cantonales et européennes), pouvait espérer en sortir de nouveau légitimé, voire même plébiscité.

La démocratie directe est de plus en plus utilisée dans divers pays et systèmes partisans. L'usage du référendum s'apparente aux questions de politique étrangère et/ou institutionnelles. Dans le champ de l'intégration européenne, la répétition de référendums n'a pas été sans attirer l'attention de nombreux chercheurs⁵.

⁴ Discours disponibles sur le site Internet du Parti socialiste.

⁵ Bjørklund, T., "The Demand for Referendums : When does it Arise and When does it succeed ?", in *Scandinavian Political Studies*, Vol. 5, n°3, 1982, pp. 237-260; Bogdanor, V., "Western Europe", in Butler and Ranney (Eds), *Referendums around the World: the Growing use of Direct Democracy*, London: Mc Millan Press, 1994, pp. 24-97;

Parallèlement à ce phénomène, soulignons ici l'essor récent d'une pratique nouvelle : les référendums intra partisans. Si cette pratique est encore balbutiante, rappelons l'expérience du parti travailliste des Pays-Bas sur la question de l'élection au suffrage universel direct des maires, celle du parti de la droite israélienne, Likoud, sur la question territoriale, ou encore celle des Verts français sur le même TCE. L'affaiblissement constaté du lien entre les partis et les électeurs, le déclin de l'engagement partisan, remplacés par le lien entre les partis et les Etats sous la forme d'une « cartellisation »⁶, questionnent la centralité des partis comme acteurs politiques, d'aucuns parlant déjà de « démocratie post-partisane ». La mise sur pied de procédures et de pratiques approfondissant la démocratie interne participe du besoin des partis de s'adapter à ces nouvelles exigences.

Le référendum, spécialement dans le champ de l'UE, est analysé comme un moyen de réduire les perturbations d'une question sur l'ensemble de la vie politique nationale. Les militants furent amenés à répondre à une question transversale, dépassant les clivages traditionnels. L'opinion de la majorité, issue d'une consultation directe, apporte une très forte légitimité à l'orientation politique qu'elle représente. Dans le cas du référendum interne du PS, la notion de « volonté de la majorité » se base sur

Gallagher, M., "Conclusions", in Gallagher and Uleri (Eds), *Referendums Experience in Europe*, London: Mc Millan Press, 1996, pp. 86-105; Setälä, M., "Referendum in Western Europe- A Wave of Direct Democracy?", in *Scandinavian Political Studies*, Vol. 22, n°4, 1999, pp. 32-52.

⁶ Katz, R., and Mair, P., « Changing Models of Party Organization and Party Democracy: The Emergence of the Cartel Party », in *Party Politics*, 1/1, 1995, pp.5-28.

l'idée d'un peuple du parti souverain, les militants dans leur ensemble. Nous devons noter ici un important *appel normatif*. La direction du parti a pris en compte, dans sa décision d'organiser ce référendum, la nécessité de présenter à l'ensemble du corps électoral français une position stable, puisque légitime, qui ne serait pas simplement une orientation politique issue de négociations entre les différents leaders du parti au sein des instances exécutives.

Sur les questions considérées comme « complexes », et l'intégration européenne en est un exemple significatif, le caractère élitiste de la politique peut-être considéré comme une nécessité⁷. Au sein des partis, il est ainsi convenu que les militants s'intéressent peu à une question européenne jugée comme technique et lointaine de leurs préoccupations.

Des chercheurs⁸ ont vérifié, à travers des analyses qualitatives et quantitatives, l'impact de la pratique référendaire sur le soutien à l'intégration européenne. Ils montrent qu'impliquer les populations au processus a un effet favorable pour l'UE. Cette logique s'applique-t-elle lorsque nous nous concentrons sur la population d'un parti et non sur celle d'une Nation ?

L'organisation de ce référendum interne était une façon de permettre aux militants de s'approprier la question européenne et de contribuer à la démocratisation de l'intégration européenne. Dans l'initiative

⁷ Raunio, T., "Why European Integration Increases Leadership Autonomy Within Political Parties", in *Party Politics*, Vol.8, N°4, 2002, pp.405-422.

⁸ Pour exemple Christin, T. et Hug, S., « Referendums and Citizen Support for European Integration », *Comparative Political Studies*, Vol 35, n°5, 2002, pp. 304-324.

de tenir cette procédure, la question de la mise sur l'agenda de l'UE est à prendre en compte et la complexité de l'objet est à mettre en parallèle avec la popularité de l'idée européenne auprès des membres du PS. Bien entendu, le calcul politicien n'était pas absent du débat. Les rapports de forces à l'intérieur du parti étaient en jeu. Les leaders socialistes cherchaient un champ de bataille et en avaient trouvé un avec le TCE. Dans une lecture « politicienne » de cette procédure nous pouvons voir que la direction cherchait à renforcer son autorité tout autant qu'à diviser ses oppositions.

Les référendums sont utilisés en réponse à la division des partis sur des questions jugées sensibles, comme une ressource pour gérer les conflits internes⁹. Dans cette consultation intra partisane, la même logique est en action que lors des référendums nationaux : le « compartimentage » d'un désaccord prévisible. Les partis s'avèrent moins unis en termes d'idéologie sur l'intégration européenne que sur la traditionnelle opposition droite-gauche¹⁰. En passant la responsabilité de la position du PS sur le TCE au « peuple du parti », la direction espérait ne pas laisser les dissensions sur ce sujet décisif polluer d'autres thèmes. S'il ne faut pas surestimer l'impact de l'eupéanisation, et des clivages qui en découlent, sur les systèmes de partis nationaux, l'intégration européenne n'est pas sans influencer la vie interne des partis politiques. La pénétration des questions européennes dans les

⁹ Morel, L., « Party attitudes towards Referendums in Western Europe », in *West European Politics*, 16, 1993, pp. 225-243.

¹⁰ Schmitt, H., et Thomassen, J. (eds), *Political representation and legitimacy in the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

débats politiques nationaux a déjà causé factionnalisme, réorganisation de direction de partis, démissions et création de nouvelles structures partisans. La défection de J-P. Chevènement, qui créa le Mouvement des Citoyens (MDC) suite à la prise de position du PS sur le Traité de Maastricht, en constitue un exemple récent.

La campagne interne, une procédure bien définie

Les dissensions de l'été sur le TCE ont laissé découvrir un PS une nouvelle fois sujet à une « guerre des chefs », et confronté à un débat de type Bad-Godesberg. Le calendrier du débat interne fut alors construit de manière à ce que la réponse qui découlerait de cette consultation soit bien antérieure au débat national. Ainsi le PS pourrait mener *une* campagne lisible et audible.

Au CN du 9 octobre, les règles de la campagne furent définies. La *rue de Solferino* demanda aux 102 fédérations départementales d'organiser des réunions contradictoires, suivies d'autres débats au niveau des 3 700 sections locales entre les 4 et 30 novembre. Ainsi, avant que les adhérents ne se prononcent, plus de 400 meetings avaient été tenus, auxquels il faut ajouter toutes les réunions dédiées spécifiquement au « Oui » ou au « Non ». Le caractère pédagogique et explicatif de cette campagne interne fut une prévention contre des critiques dénonçant l'aspect trop « technocratique » de la construction européenne. Structuré de la même façon qu'une campagne nationale, ce débat interne se déclina du grand meeting avec des

leaders nationaux et internationaux à la petite réunion informelle. Le parti dépensa 65 000 euros pour fournir le texte, avec annexes, à chaque militant. 15 000 euros furent alloués aux deux camps pour le financement de leurs campagnes. Le journal du parti, *l'Hebdo des socialistes*, fut mis à contribution en publiant chaque semaine des pages sur le sujet, équitablement divisées entre les deux camps. Internet, nouvel outil de campagne, fut aussi largement utilisé par les deux camps avec le site www.ouisocialiste.net faisant face à www.nonsocialiste.net et www.ambitioneurope.com. Internet nous permet de souligner la pluralité du camp du « Non », et la volonté des différents courants de mener des campagnes distinctes. La campagne devait aussi permettre à chaque faction de se re-compter un an et demi après le congrès de Dijon.

Les acteurs et forces en présence

Les « Non »

Nous y retrouvons principalement les trois courants minoritaires du PS, constituant un groupe d'oppositions hétéroclites : le « Nouveau Parti Socialiste », 16.9 % des voix en 2003, mené par une nouvelle génération de parlementaires ; « Force Militante », 4.3 %, dirigée par le Premier secrétaire de l'incontournable fédération du Nord ; et « Nouveau Monde », 16.4 %, mené par l'ancien numéro un, Henri Emmanuelli. A des degrés divers, ces courants représentent la gauche du parti.

C'est le positionnement de L. Fabius, n°2 du parti incarnant pour beaucoup la frange la plus libérale du PS au sein du « Non », qui complexifia la compétition, empêchant une lecture simple du scrutin avec une opposition entre une majorité « pragmatique » et des minorités plus « radicales ». Les lignes de partage du PS étaient déstabilisées. Les partisans du « Non » se félicitèrent de la position de l'ancien Premier ministre, qui rendait le thème de l'immaturité de la gauche eurosceptique plus difficilement utilisable. Mais les différentes campagnes restèrent autonomes, afin de ne pas troubler les différentes identités. Ils défendirent une identité socialiste de rupture avec le libéralisme économique, se voulant les gardiens de l'orthodoxie socialiste au risque d'une rupture définitive avec l'électorat traditionnel du PS.

C'est sur cette ligne du « Non » que se sont mobilisés 53 des 131 députés, 10 des 30 députés européens, 10 des 40 Présidents de Conseil général, 8 des 21 Présidents de Conseil régional et 37 des 72 membres du bureau national du PS.

Le « Oui »

La direction du PS, fabiusiens exceptés, et plus largement la plus grande partie des élites partisans défendirent le « Oui », dont, notamment, la plupart des anciens ministres des années Mitterrand et Jospin. Soulignons aussi l'implication du Président du PSE, N. Rasmussen.

La sociologie du parti, l'importante part d'élus et l'équilibre des pouvoirs internes laissaient prévoir une victoire du « Oui ». L'identité

européenne du PS fut largement réaffirmée. On assista à une dramatisation stratégique du débat avec d'une part, la mise en avant du risque d'isolement du PS au sein de la famille socialiste européenne, sur le thème « *nous, socialistes français ne pouvons avoir raison seuls contre l'ensemble des socialistes européens* » ; d'autre part, l'argument de la responsabilité d'un parti de gouvernement qui ne peut se satisfaire de présenter une ligne contestataire dans l'opposition pour devenir pragmatique une fois aux affaires. Le pragmatisme et la culture de gouvernement devaient rendre plus crédible l'alternance espérée pour 2007.

Dans un référendum, les campagnes ont une part déterminante dans les résultats. Les débats furent donc vifs et approfondis. Si le dicton populaire dit que « les guerres civiles sont les plus violentes », l'expérience socialiste de la fin 2004 illustre la même dynamique pour les campagnes électorales.

Analyse des résultats du vote¹¹

Le comportement électoral est affecté par trois facteurs, que l'on retrouve dans ce référendum : les préférences en termes de politique publique, l'effet du candidat et l'identification partisane. Les militants votèrent en fonction de leur jugement du texte du TCE, de leur sentiment à

¹¹ Sources chiffrées: www.psinfo.net

l'égard de tel ou tel partisan du « Oui » ou du « Non »¹², et aussi d'une dimension verticale : le clivage majorité-minorité.

Les résultats, au travers de leur géographie et de leur sociologie, sont naturellement à mettre en perspective. Parmi les 120 038 adhérents du parti socialiste, 99 865 ont pris part au vote, soit une participation de 83.2%. Ce record de participation interne peut être comparé à la participation aux votes préparant le congrès de 2003 (76.9%). En écho, rappelons ici la participation au référendum interne du Parti travailliste néerlandais sur la question de l'élection directe des maires qui a atteint difficilement 35%. L'ampleur de la victoire du « Oui », avec 58.62% des suffrages, sa géographie tout comme l'évolution qu'elle traduit des rapports de forces internes entre courants organisés sont aussi à analyser.

Un regard sur les réalités locales du vote nous amène à souligner l'importante influence des leaderships locaux. La fidélité des fiefs de chacun est remarquable : la Corrèze de F. Hollande vote « Oui » à 82% comme la Côte d'Or de F. Rebsamen ; les Deux-Sèvres de S. Royal à 74.2%, la Loire-Atlantique de J-M. Ayrault à 72.3%. Ou encore, mais cette fois en faveur du « Non », la Somme de V. Peillon à 81.8%, les Landes d'H. Emmanuelli à 80.4% et la Seine-Maritime de L. Fabius à 67% (avec 100% de participation !). Certains résultats sont plus délicats à analyser, souvent parce que les mentors locaux influents étaient divisés. Ainsi les deux principales fédérations du parti, celle du Nord et celle du Pas-De-Calais, ont voté

¹² L'argument de vote "Tout Sauf Fabius" fut entendu au cours de la campagne. Il ne sera vérifiable que lors des votes au congrès de novembre 2005.

« Oui », à respectivement 56% et 59.8%, alors que les leaders locaux M. Dolez et D. Percheron s'engagèrent pour le « Non ». Mais leur influence était, il est vrai, contrebalancée par celle de personnalités comme P. Mauroy, M. Aubry, B. Roman ou J. Lang.¹³

Les militants se sont-ils prononcés sur le texte ou dans la perspective d'une réorganisation des rapports de forces au sein du parti ? Les 40 691 voix recueillies par le « Non » (41.4%) ne peuvent être assimilées à la simple addition des trois courants minoritaires de 2003 (37.6%). Les victoires de 2004 ont sans doute favorisé un vote légitimiste en faveur d'une direction victorieuse. Mais les réseaux fabiusiens, difficilement quantifiables, ont certainement apporté un nombre non négligeable de « Non ». La littérature classique sur les référendums souligne que celui qui porte le message importe autant que le message en lui-même. Dans le cas de militants, l'assimilation au leader semble encore plus profonde et plus forte. D'ailleurs, l'idée de militants agissant comme des « suiveurs » n'est pas récente et lorsque les procédures impliquent un clivage préexistant ou une question idéologique, où les acteurs optent pour des positions prévisibles, la volatilité électorale est très faible¹⁴.

¹³ Il existe cependant des différences sensibles de résultats entre les fédérations où l'appareil du parti est important (vote « Oui »), et celles où il est plus « léger » (vote « Non »).

¹⁴ Tonsgaard, O., "A Theoretical Model of Referendum Behaviour", in Gundelach, P. (eds), *From Voters to Participants*, Aarhus, Aarhus University Press, 1992.

Quelles perspectives pour ce type de procédure ?

L'usage de la démocratie directe par le PS n'est pas uniquement une question de pratique et d'organisation. On peut y déceler de profondes implications dans la manière dont le PS s'envisage lui-même, et sur l'image qu'il entend donner de lui au corps électoral¹⁵. La dimension démocratique fut ainsi très largement mise en avant tout au long de la campagne nationale, tant par les leaders que par les adhérents.

Une faible participation des adhérents eut illustré un manque de culture de participation au sein du parti. Mais la campagne accoucha d'un taux de participation record, traduction de la volonté des militants de se saisir des opportunités de prise de décision et d'influence inscrites dans les statuts du parti. Accroître l'impact direct des militants sur les positions du parti semblerait devoir aller de pair avec le développement du désir de participation intra-partisane.

La tenue de ce référendum interne sur une question telle que le TCE instaure un précédent, l'Europe ayant été longtemps perçue comme l'affaire des élites nationales et partisanes. Comment l'exécutif socialiste pourrait-il désormais se passer de la consultation directe de sa base sur des

¹⁵ Un militant lillois, interrogé par l'auteur le 25 octobre 2004 déclarait ainsi : « Maintenant tout le monde en France va remarquer une différence de taille entre nous et les partis de droite : nous organisons un débat et un référendum, impliquant de cette façon les militants de la base dans la prise de décision alors que chez la droite tout est décidé dans les bureaux des chefs, les militants n'ont qu'à exécuter les ordres. Ce référendum est une bonne expérience pour le PS, mais aussi une bonne publicité. »

questions d'une telle importance ? La réforme statutaire de 2003 pourrait devenir centrale dans le mode de prise de décision, sur des questions affectant l'identité du PS. La consultation directe des membres devient « politiquement » nécessaire.

Mais la question centrale réside dans son impact sur l'unité du parti. Le PS doit gérer ceux n'ayant pas respecté la discipline de leur parti en menant campagne pour le « Non » après le 1^{er} décembre. La procédure référendaire était sensée aboutir à *une* ligne légitime, stable, respectée de tous et audible pour l'électeur. De ce point de vue, l'échec est flagrant et la cohésion du parti est profondément ébranlée¹⁶. Le CN du 4 juin 2005, et l'éviction des fabiusiens de la direction¹⁷, a tenté de régler le glissement de l'enjeu du TCE vers la personnalisation, en réaffirmant la primauté des règles de discipline partisane.

Cependant, les résultats du 29 mai ne permettent pas de prévoir l'avenir de la procédure de la démocratie directe au PS. En effet, les sympathisants du PS, et plus largement ceux de la gauche gouvernementale, se sont majoritairement prononcés contre la position des membres du parti. Ceci questionne la distance idéologique et stratégique, qui existe entre ces deux entités. Le résultat électoral révèle même un noyau dur de l'électorat socialiste qui a voté en faveur de L. Jospin le 21 avril 2002, mais qui a choisi cette fois de soutenir le « Non ». Si le vote du 1^{er} décembre traduit le

¹⁶ Comme en témoigne « l'Appel du Comité du 1^{er} décembre, appel des militants socialistes pour le respect de la démocratie ».

¹⁷ 167 voix contre 122 et 18 abstentions.

soutien des militants à une culture de gouvernement et de pragmatisme, nombre d'électeurs socialistes ont en revanche témoigné d'une volonté de rupture. Et ce même si nous ne pouvons omettre de rappeler ici la logique d'opposition qui a du jouer dans les urnes pour les électeurs de gauche (comme cela fut le cas pour les électeurs du RPR en 1992).

Un parallèle avec les primaires américaines, nous rappelle que le type de procédure électorale influe sur le type de candidat¹⁸. Dans le cas du PS et du TCE, le système était « fermé », puisque n'étaient autorisés à prendre part au scrutin que les membres du PS, adhérents depuis plus de trois mois. Il est alors probable que la variable identitaire et idéologique, que le soutien pragmatique à l'intégration européenne, furent décisifs, le « Non » exprimant notamment une inquiétude vis-à-vis de cette intégration. Les différentes propositions de plusieurs chefs de file du « Non » au soir du 29 mai s'opposent sur ce point à celles des tenants du « Oui ». Tandis que H. Emmanuelli proposait, dans la perspective des échéances de 2007, « l'organisation de primaires, à l'américaine, à gauche » avec donc une possibilité de voter pour le candidat à l'Elysée ouverte non plus aux simples titulaires de la carte du PS mais aussi aux électeurs se sentant concernés, F. Hollande répondait : « les adhérents du PS doivent avoir le dernier mot sur les choix à venir ». Un congrès « exceptionnel », « extraordinaire », « de clarification », se tiendra avec des objectifs politiques et idéologiques (culture de gouvernement ou de rupture) mais aussi européens et

¹⁸ Gerber, ER. and Hug, S., « Primary elections systems and representation », in *Journal of Law, Economic and Organization*, Vol. 35, N°5, 1998, pp. 586-617.

organisationnels, avec les interrogations sur le leadership et sur les procédures de prise de décision (ouverte ou fermée). Sur ces différents points, l'enjeu identitaire est de taille.

Eléments de conclusion :

Le référendum interne sur le TCE n'a pas réglé les clivages sur l'UE au sein du PS. Leurs évolutions dépendront du contexte politique national, et notamment du fait que le PS sera ou non dans l'opposition.

Cette expérience partisane de démocratie directe conduit à un questionnement sur le lien entre démocratie et partis politiques puisqu'il faut constater que les critiques dénonçant les logiques oligarchiques au sein des partis sont confrontées à l'obligation d'efficacité et de clarté dans le positionnement politique. En optant pour une procédure référendaire interne, le PS espérait un résultat positif menant à une position du parti démocratiquement légitime et audible pour l'électeur, tout en développant la démocratie interne. Or la division des socialistes, perdurant au-delà de la campagne référendaire nationale, mène à questionner l'opportunité d'une procédure interne de démocratie directe pour les partis de gouvernement.

Guillaume Duseigneur
IEP LILLE, CEPEN

Chapitre 5 :

Les structures politiques et sociales du vote "Non"

Le "Non" massif du 29 mai, soutenu à la fois par le Front National, les partis souverainistes, l'extrême gauche, le PC ainsi qu'une fraction du Parti socialiste, soulève nombre de questions, dont celles de sa répartition géographique, de sa structure territoriale, mais aussi des liens entretenus avec les scrutins qui se sont déroulés durant la période 1988-2004. Si cette approche permet de mettre en évidence les logiques territoriales et politiques du vote, les données socio-démographiques issues du recensement de la population de 1999 s'avèrent aussi précieuses pour comprendre la « nouvelle carte » électorale.

1. Résultats d'ensemble

Au-delà du résultat général du référendum du 29 mai, 54,7 % de "Non", une analyse plus fine permet tout d'abord de dégager trois vastes sous ensembles territoriaux : la métropole, les Départements d'Outre Mer et les Territoires d'Outre Mer (tableau 1)¹. Le vote des deux millions d'électeurs résidant dans les DOM-TOM (auquel a été ajouté celui des Français de l'étranger) a assez peu affecté le résultat global du scrutin, le vote "Non" en France métropolitaine étant de 55,1% (soit 0.4 points

¹ Auxquels a été ajouté le vote des 452 380 français de l'étranger inscrits sur les listes électorales.

d'écart). Si, dans l'ensemble des DOM, le "Non" l'a aussi emporté (51,2 %), en revanche, dans les TOM et parmi les Français de l'étranger, la réponse à la question posée au référendum est très différente puisque seuls 20,2 % des électeurs ont refusé le Traité constitutionnel. Par rapport au référendum de Maastricht de 1992, l'évolution de l'ensemble des DOM-TOM est sensible ; 31,1 % avaient alors voté "Non" contre 38,4 % 13 ans plus tard.

L'ampleur de la victoire des opposants au Traité constitutionnel est aussi éclatante à l'échelon infranational. Comme en rend compte le tableau 2, l'opposition au Traité est hégémonique à tous les échelons, du plus vaste, le département, au plus petit, la commune.

Le "Non" l'a emporté dans 82 % des communes. Le refus est aussi net, bien qu'un peu plus « modeste » dans les villes de plus grande taille, 9000 habitants et plus (67 %) laissant suggérer l'hypothèse d'un effet de la taille de la commune sur l'orientation du vote référendaire. Comme en rend compte le graphique 1, mettant en relation ces deux éléments, cette hypothèse est vérifiée puisque l'opposition au Traité constitutionnel est supérieure à 58 % dans les plus petites communes, à 55 % dans celles comprenant entre 9 000 et 1 500 habitants, et continue de décroître pour ne s'élever qu'à 44 % dans les villes les plus peuplées. L'intensité de cette relation peut aussi être mesurée en termes statistiques. Le coefficient de corrélation entre le nombre d'inscrits de la commune (que nous prenons ici pour une approximation du nombre d'habitants) et pourcentage de "Non" est négatif et s'élève à -0,36 (R de Pearson).

Tableau 1 : résultats d'ensemble

Métropole

		% inscrits	% exprimés
Inscrits	39 885 765		
Votants	28 314 486		
Exprimés	27 617 605		
Abstention	11 571 279	29,01	
Blancs	696 881	1,76	
Oui	12 414 203	31,12	44,95
Non	15 203 402	38,12	55,05

Outre mer

DOM				TOM et Français et l'étranger		
		% inscrits	% exprimés		% inscrits	% exprimés
Inscrits	1 087 699			815 738		
Votants	406 840			266 974		
Exprimés	377 001			263 172		
Abstention	680 859	62,60		548 764	67,27	
Blancs	29 839	2,74		3 802	0,47	
Oui	184 106	16,93	48,83	209 961	25,74	79,78
Non	192 895	17,73	51,17	53 211	6,52	20,22

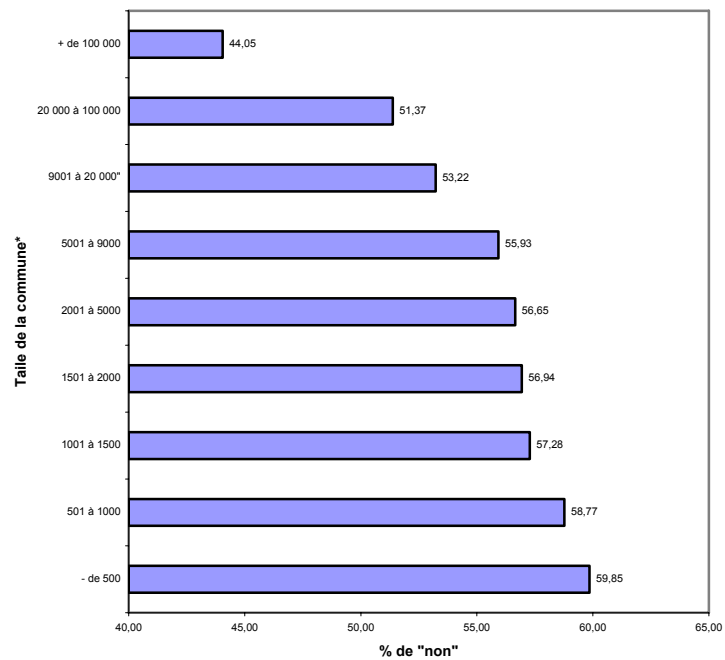
France Entière

		% inscrits	% exprimés
Inscrits	41 789 202		
Votants	28 988 300		
Exprimés	28 257 778		
Abstention	12 800 902	30,63	
Blancs	730 522	1,75	
Oui	12 808 270	30,65	45,33
Non	15 449 508	36,97	54,67

Tableau 2 : Préséance du "Non" sur "Oui" par échelons géographiques (France métropolitaine) :

	Nombre de fois ou le « Non » devance le « Oui »	%
Département	83/96	86
Circonscriptions législatives	413/555	74
Villes de 9000 habitants et +	637/949	67
Cantons	3140/3872	81
Communes	29975/36564	82

Graphique 1 : Pourcentages de "Non" selon la taille de la commune



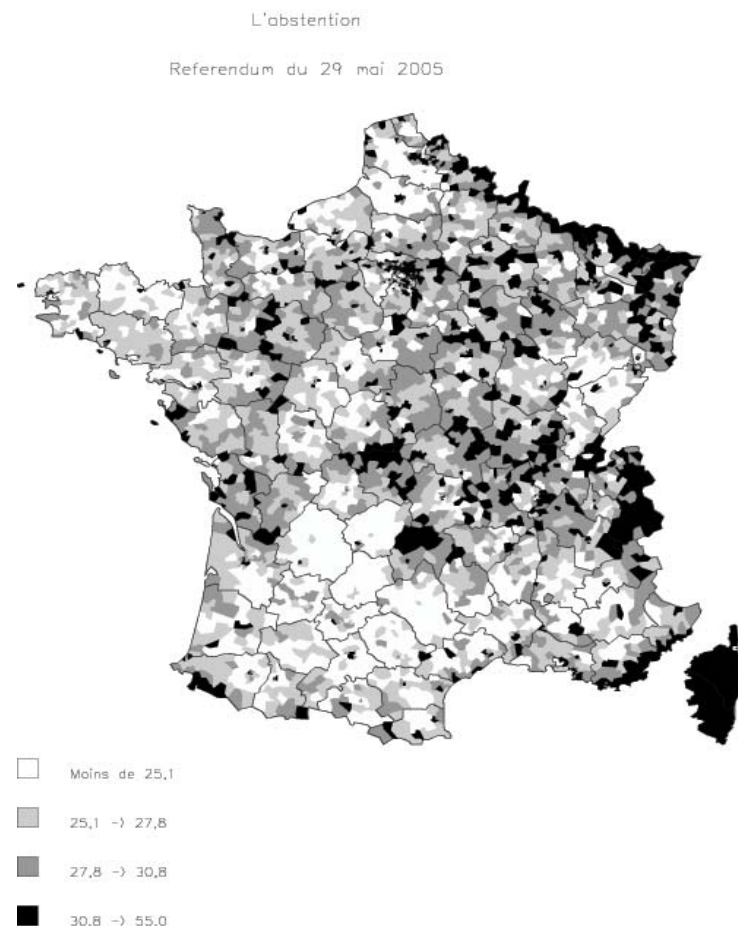
2. Géographie et logiques politiques du « Non »

La carte de l'abstention au référendum reflète les structures relativement classiques de la mobilisation électorale : un pourcentage d'abstention plus élevé dans la moitié Est de la France que dans le reste du territoire (carte 1). Toutefois, les taux d'abstention sont particulièrement élevés dans les régions frontalières notamment dans le Nord-est et sur la Côte d'Azur, soulevant l'hypothèse que dans des lieux où le passage fréquent de la frontière est une habitude de vie, le référendum du 29 mai a induit un malaise qui s'est traduit par une difficulté à faire son choix.

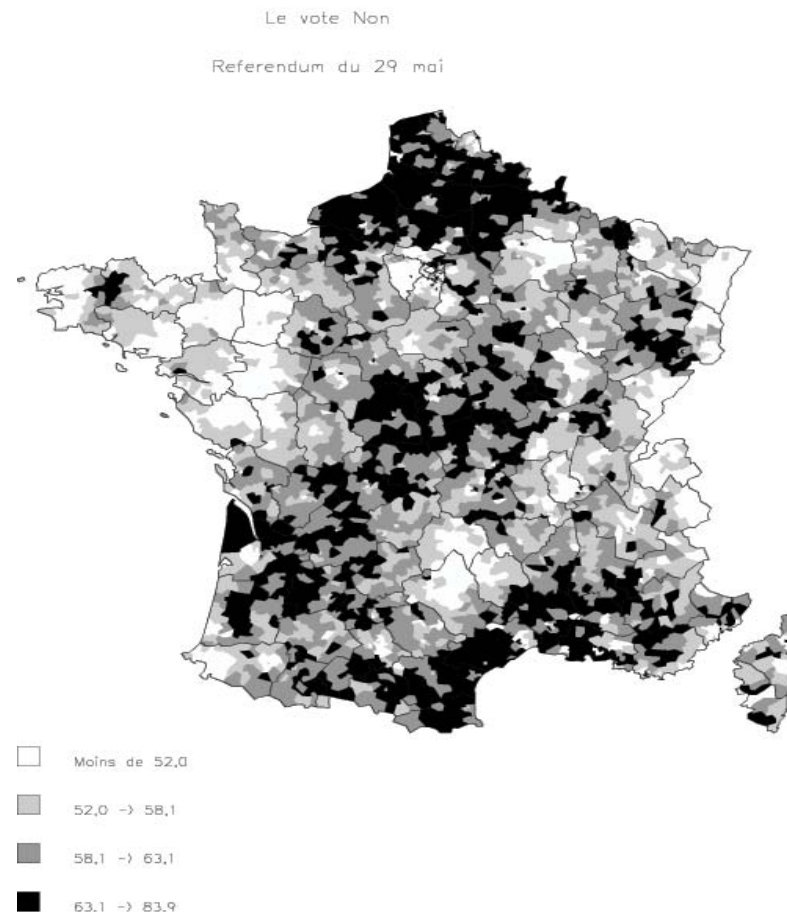
La répartition géographique des "Non" (carte 2) fait clairement apparaître deux types d'implantation :

- Des zones de forces traditionnelles du Parti communiste en particulier, le Nord-Pas-de-Calais, les Côtes d'Armor, le "Midi rouge" ;
- Les territoires d'élection des deux principaux ténors du "Non" : la Seine-Maritime pour Laurent Fabius, l'Aquitaine pour Henri Emmanuelli.

Carte 1 Pourcentage d'abstention (niveau cantonal)



Carte 2 Pourcentage de "Non" en suffrages exprimés (niveau cantonal)



Pour illustrer les cas extrêmes du refus du Traité constitutionnel, ont été recensées d'une part les 20 communes (ou arrondissements dans le cas parisien) où le "Non" est particulièrement faible (inférieur à 30 %), et, d'autre part, les 25 communes où le "Non" est très fort (supérieur à 70 %). Le premier groupe est pour l'essentiel composé d'arrondissements parisiens riches (16^{ème}, 8^{ème}, 6^{ème}) mais aussi de banlieues privilégiées : on note au premier rang Neuilly-Sur-Seine, la ville de Nicolas Sarkozy, Saint-Cloud, Le Chesnay etc. (tableau 3). Le second groupe rassemble les villes les plus "nonistes", au sein desquelles se situe celle dont Laurent Fabius est le maire adjoint, Le Grand Quevilly, puis une série de communes ouvrières du Nord ou du Pas-de-Calais, des villes de la banlieue rouge parisienne, enfin des zones de force du Front National dans le sud-est de la France (Marseille, Marignane, Vitrolles).

Tableau 3 : Les 20 communes (ou arrondissements) où le "Non" est inférieur à 30 %

NEUILLY-SUR-SEINE	17,49
PARIS 7E ARRONDISSEMENT	19,48
PARIS 16E ARRONDISSEMENT	19,97
PARIS 8E ARRONDISSEMENT	20,33
PARIS 6E ARRONDISSEMENT	20,59
SAINT-CLOUD	23,08
LE CHESNAY	26,40
GIF-SUR-YVETTE	26,59
BOULOGNE BILLANCOURT	26,63
LYON 6E ARRONDISSEMENT	26,86
PARIS 1ER ARRONDISSEMENT	27,59
PARIS 3E ARRONDISSEMENT	27,62
PARIS 9E ARRONDISSEMENT	27,88
PARIS 15E ARRONDISSEMENT	27,89
PARIS 17E ARRONDISSEMENT	27,95
PARIS 5E ARRONDISSEMENT	28,38
PARIS 2E ARRONDISSEMENT	28,41
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	28,68
PARIS 4E ARRONDISSEMENT	28,71
MAISONS-LAFFITTE	29,87

Tableau 4 : Les 25 communes où le "Non" est supérieur à 70 %

LE GRAND QUEVILLY	81,25
LIEVIN	78,39
GRANDE SYNTHÉ	78,33
MARSEILLE 8E SECTEUR	78,13
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	77,82
LE PETIT QUEVILLY	76,63
HENIN-BEAUMONT	75,93
DENAIN	75,87
SAINT-POL-SUR-MER	74,83
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	74,60
MIRAMAS	74,42
CALAIS	74,36
COUDEKERQUE-BRANCHE	73,63
GENNEVILLIERS	73,27
DRANCY	72,95
STAINS	72,30
BOBIGNY	72,17
MARSEILLE 7E SECTEUR	72,07
GOUSSAINVILLE	72,02
MARTIGUES	71,44
MARSEILLE 2E SECTEUR	71,04
LENS	70,98
MARIGNANE	70,49
ABBEVILLE	70,38
VITROLLES	70,24

La mise en relation du refus du Traité constitutionnel avec les résultats des différentes forces aux scrutins précédents permet d'apprécier les logiques politiques du vote "Non". De 1980 à 2005, les plus fortes

corrélations sont sans aucun doute celles liant ce vote "Non" à trois familles politiques : l'extrême gauche et le PC, la gauche socialiste et enfin l'extrême droite.

Concernant les relations entre le "Non" et le PC ainsi que l'extrême gauche, les liens sont significatifs, mais deux périodes doivent être distinguées. Première période, les scrutins de 1988 et de 1995 : alors que le score du PC est très corrélé avec le "Non" et que les liens se renforcent (0,58 et 0,62), ces liens avec l'extrême gauche, représentée par Arlette Laguiller, sont distants et continuent de s'affaiblir (0,31 et 0,19). Deuxième période, les scrutins de 2002 et de 2004 (européennes) : la présidentielle de 2002 rend compte de la modification des structures politiques puisque les relations entre le vote "Non" et le PC subsistent mais s'affaiblissent, comparées à leur niveau de la période 1988-1995 (seulement 0,50 et 0,53). Cependant, dans le même temps, celles avec l'extrême gauche s'intensifient (0,53 et 0,58). Cet "échange" correspond probablement au transfert d'une partie du vote populaire d'un PC considéré comme trop "modéré" vers une extrême gauche plus clairement protestataire.

Tableau 5 : Corrélations du "Non" avec le PC et l'extrême gauche

Lajoinie 1988	0,58
Hue 1995	0,62
Hue 2002	0,53
Européennes 2004	0,50
Laguiller 1988	0,31
Laguiller 1995	0,19
Laguiller 2002	0,53
Européennes 2004 (LO LCR)	0,58

Avec la gauche socialiste, seule l'élection présidentielle de 1988 témoigne de liens solides avec le vote "Non". La corrélation, déjà significative au 1^{er} tour (0,45), se renforce au second (0,64) où le ralliement de l'électorat PC du premier tour dessine une gauche large incluant une fraction importante des couches populaires. En revanche, la structure de l'électorat Jospin en 1995 comme en 2002 sont relativement éloignées de la structure du "Non" (0,20 et 0,13), signe que les électeurs socialistes se recrutaient davantage dans les couches moyennes, voire supérieures.

Tableau 6 : Corrélations du "Non" avec le PS

Mitterrand 1988	0,45
Mitterrand 1988 (2° Tour)	0,64
Jospin 1995	0,20
Jospin 2002	0,13
Européennes 2004	0,28

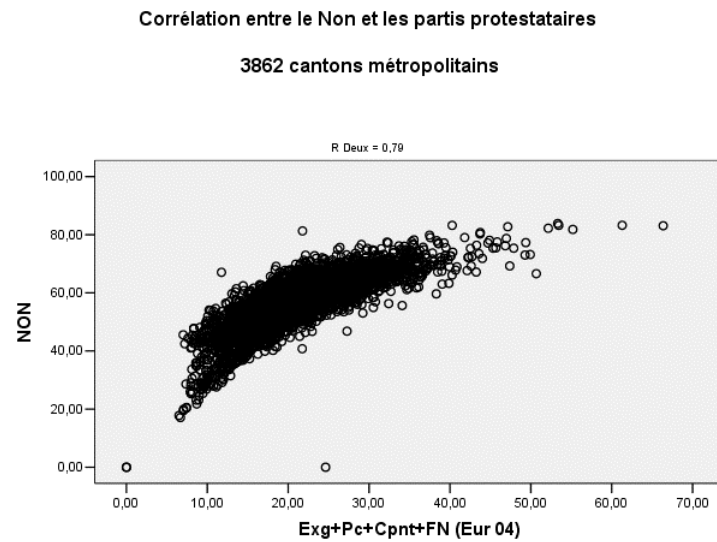
La structure du vote "Non" n'est pas sans lien avec celle du Front national. La corrélation est cependant assez modeste avec la présidentielle de 1995 (0,23) et un peu plus marquée avec celle de 2002 (0,34). Là encore, on peut faire l'hypothèse que c'est seulement à mesure qu'il se popularise que l'électorat de Jean-Marie Le Pen se trouve en cohérence avec le vote "Non". Quant au vote des Chasseurs, les coefficients de corrélation (0,35 et 0,36) traduisent à la fois la ruralité et l'opposition frontale des Chasseurs à l'Europe régulatrice.

**Tableau 7 : Corrélations du "Non" avec l'extrême droite et divers
(Chasseurs)**

Le Pen 1988	0,02
Le Pen 1995	0,23
Le Pen 2002	0,34
FN Européennes de 2004	0,45
Saint Josse 2002	0,35
CPNT 2004	0,36

Si le vote "Non" apparaît lié à des forces politiques diverses, voire opposées, leur regroupement, autrement dit l'addition des suffrages qu'elles représentent, pourrait se révéler être plus "explicative" du vote "Non" que chacune de ces forces prises séparément. Cette hypothèse est largement vérifiée puisque le vote "Non" au référendum est étroitement lié au total des pourcentages de voix recueillies aux dernières élections européennes par l'extrême gauche plus le PC plus CPNT plus le FN. A l'échelon des cantons, le coefficient est ainsi de 0,80 (voir graphique 2 le nuage de points correspondant). Ce référendum n'est donc pas sans lien avec le dernier scrutin de 2004, qui s'avère être le plus prédictif, puisqu'un modèle de régression linéaire utilisant ces forces politiques comme variables prédictives du refus du Traité explique 72% de la variance du "Non".

Graphique 2 :



3. Logiques socio-démographiques

La mise en perspective des résultats du recensement de la population avec les votes "Non", par cantons, permet d'en apprécier les logiques démographiques et sociales (tableau 8). Le vote "Non" est assez faiblement corrélé à l'âge. Avec le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus le coefficient n'est que de 0,23. Avec les autres classes d'âge, les corrélations sont aussi peu élevées mais cette fois négatives, en particulier avec les 25-29 ans (-0,35). Le refus du Traité constitutionnel est davantage lié au pourcentage d'ouvriers (0,45), et plus encore "d'anciens ouvriers" (0,51). A l'inverse, les corrélations sont fortement négatives en présence d'ingénieurs (-0,56), de cadres du secteur public (-0,55) et de chefs d'entreprise (-0,45). Enfin le "Non" est significativement lié au pourcentage de chômeurs (0,44).

Le vote "Non" est également fonction du niveau de diplôme : le refus du Traité est ainsi positivement lié avec les faibles diplômes (0,55 avec le BEPC) et négativement corrélé avec les diplômes élevés (par exemple -0,63 avec les diplômes au-delà du second cycle universitaire). Cette règle souffre cependant une exception : là où les "sans diplôme" sont plus nombreux, la relation s'inverse (-0,33). Mais il ne faut pas oublier que la catégorie des "sans diplôme" regroupe essentiellement les générations les plus anciennes, celles qui demeurent sans doute plus attachées à l'Union Européenne, peut être en raison de leur vécu du dernier conflit mondial.

Tableau 8 Corrélations entre le vote "Non" et les données socio-démographiques au recensement de 1999 (niveau cantonal)

18-24 ans	-0,29
25-29 ans	-0,35
30-34 ans	-0,22
65 ans et +	0,23
Ingénieurs	-0,56
Cadres (public)	-0,55
Chefs d'entreprise	-0,45
Ouvriers non qualifiés	0,30
Anciens ouvriers	0,51
Ensemble des ouvriers	0,45
Chômeurs recherche emploi	0,44
Aucun diplôme	-0,33
CEP	0,55
BEPC	0,37
Bac BP	0,31
Bac +2	-0,44
Supérieur	-0,63
Etudes en cours	-0,68

L'analyse du "Non" au référendum du 29 mai permet donc de dégager quelques constats relativement robustes. Sous l'angle politique, le vote "Non" est étroitement lié à des forces politiques contestant le système : extrême gauche et PC à gauche, Front National et défenseurs de la chasse à

droite. Mais cette contestation a sans nul doute une dimension populaire, dont rendent compte les analyses statistiques. D'une part, les corrélations politiques les plus nettes sont le fait des forces politiques qui mobilisent, ou ont mobilisé, des fractions importantes des couches populaires. D'autre part, les corrélations les plus élevées entre le "Non" et les données du recensement de l'Insee s'observent dans les couches les plus populaires (ouvriers, chômeurs, faibles niveaux d'études). Mais ces facteurs n'épuisent pas l'explication politique des résultats de ce référendum puisque les particularismes régionaux ou locaux modulent l'expression politique. Ainsi, la relative faiblesse du "Non" en Bretagne (49,1 %) s'explique-t-elle vraisemblablement par la tradition démocrate chrétienne. Ce "particularisme" peut en outre ne pas être que régional ; en effet, l'impact de la pratique religieuse n'a pas été pris en compte ici, bien que l'on connaisse son importance dans la structuration des attitudes à l'égard de l'Europe depuis le référendum de Maastricht. Au rang des facteurs locaux, il faut enfin ajouter l'influence des personnalités politiques : que plus de 80 % des électeurs du Grand Quevilly se soient prononcés pour le "Non", tandis que 80 % environ des électeurs de Neuilly aient voté "Oui" s'explique évidemment plus par les « facteurs » Laurent Fabius et Nicolas Sarkozy que par des équations sociales.

Daniel Boy

Jean Chiche

CEVIPOF – Sciences Po

Chapitre 6 :

Au-delà d'un « vote de classe », la permanence de spécificités régionales

1-Un vote déterminé sociologiquement

La lecture des résultats du référendum par villes et par départements plaide pour un vote fortement structuré par des déterminants sociologiques. En d'autres termes, le référendum aurait été l'illustration assez chimiquement pure d'un véritable vote de classe, opposant les communes ouvrières massivement ancrées dans le « Non » aux villes aisées ayant tout aussi fortement voté « Oui ». Les cas emblématiques de Calais ou du Havre acquis à 74 % et 64 % au « Non » face à Annecy ou au 16^{ème} arrondissement de Paris où le « Oui » a atteint 56 % et 80 % en constituent des illustrations assez limpides voir caricaturales. L'analyse des sondages « sortie des urnes » (SSU) confirme d'ailleurs cette tendance puisque le « Oui » n'est majoritaire que parmi les cadres alors que le « Non » s'est largement imposé chez les employés et les ouvriers.

Ce clivage sociologique se manifesta avec une telle force qu'il se reproduisit jusqu'au sein des différents électorats eux-mêmes. Une enquête de l'Ifop pour *Le Monde*, réalisée à partir d'un cumul de trois sondages pré-

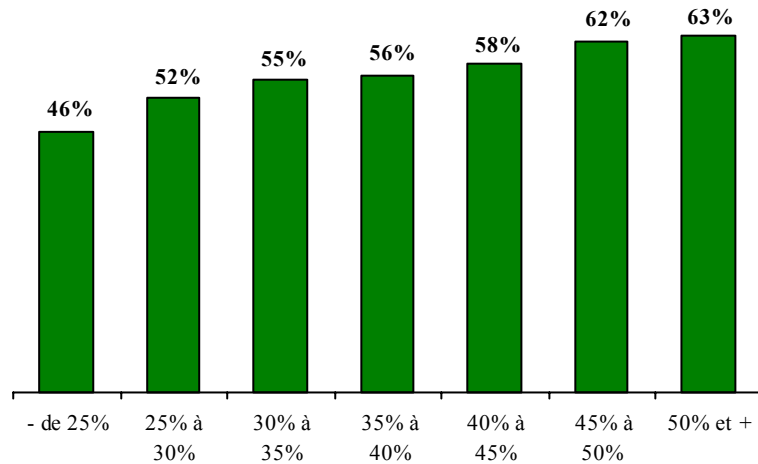
électoraux, avait en effet montré qu'au début mai, alors que le « Oui » se situait à 52 % parmi les sympathisants socialistes, ce taux atteignait 78% parmi ces sympathisants cadres supérieurs mais n'était plus que de... 40 % parmi ceux appartenant au milieu ouvrier¹.

Une analyse de la corrélation entre le vote au référendum et le taux d'ouvriers et d'employés dans la population locale, menée à l'échelle de l'ensemble des communes françaises, indique de la même façon le lien fort entre présence des catégories populaires d'une part, et ampleur du vote « Non » d'autre part, comme le montre assez nettement le graphique ci-après.

On retrouve globalement le même schéma si l'on considère non plus la catégorie socio-professionnelle mais le niveau de diplôme, le vote « Oui » émanant des couches les plus diplômées et s'élevant donc assez linéairement avec le niveau d'éducation.

¹ Enquête publiée dans Le Monde du 3 Mai 2005 auprès d'un sous-échantillon de 793 sympathisants socialistes.

**Graphique 1 : Le vote « Non » au référendum en fonction de la part
d'ouvriers et d'employés dans la commune**



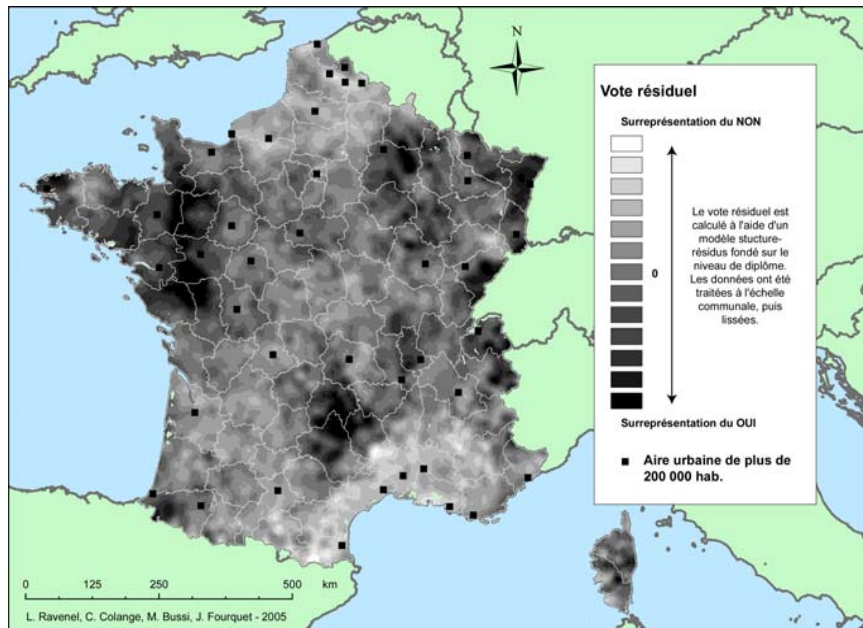
2- Principe et utilité du modèle de Johnston

Pour autant, n'y a-t-il pas des exceptions géographiques à cette loi statistique ? Le vote du 29 mai était-il dans sa structure fortement homogénéisé nationalement ou peut-on encore déceler certaines spécificités régionales ? Pour tenter de répondre à ces interrogations, nous avons eu recours à une analyse structure/résidus appelée « modèle de Johnston ». Le principe de ce modèle consiste tout d'abord à calculer à partir, d'une part, de données électorales nationales (issues des enquêtes post-électorales ou

des SSU) et, d'autre part, des données socio-démographiques (tirées du recensement INSEE par exemple) un vote théorique pour chaque entité géographique. Ce vote théorique correspond à ce que le résultat du scrutin local devrait être si l'ensemble des catégories socio-professionnelles vivant sur le territoire donné avait voté conformément à ce qu'ont voté ces catégories au niveau national.

La seconde étape consiste ensuite à comparer ce vote théorique avec le vote réellement observé le jour du vote dans le territoire donné. Si des écarts apparaissent, cela signifie que certains facteurs régionaux ou locaux ont joué et sont venus modifier dans un sens ou dans un autre le seul effet de la composition sociologique de la population locale. Pour le référendum, nous avons appliqué ce protocole à l'échelle communale sur l'ensemble du territoire national en retenant comme variable socio-culturelle le niveau de diplôme et en nous basant sur les résultats du SSU de l'institut CSA donnant à lire, au niveau national, la ventilation du vote « Oui » et du vote « Non » selon ce critère.

Nous avons ensuite cartographié le « vote résiduel », c'est à dire l'écart entre le vote théorique calculé et le vote réel observé, de façon à faire ressortir d'éventuelles spécificités régionales. La carte que nous présentons ici indique, qu'en dépit des tendances sociologiques lourdes, le résultat du référendum a également à voir avec des spécificités régionales qui sont venues localement atténuer ou amplifier ce vote sociologique.



3- L'influence du catholicisme et de la culture ouvrière perturbe localement l'influence nationale du niveau de diplôme

Toutes les zones figurant en noir sur la première carte sont celles où le vote « Oui » a été supérieur à ce que l'on aurait pu attendre eu égard au niveau de diplôme de la population locale. La géographie de ce sur-vote « Oui » correspond étroitement à la carte de la France catholique. On retrouve ainsi le Léon, l'est du Morbihan, la dorsale de l'Ouest intérieur (du sud de la Manche au bocage vendéen en passant par la Mayenne, l'Ille-et-

Vilaine et la Loire-Atlantique), le Pays Basque, le sud du Massif Central (Cantal, Aubrac), le Rhône, les Savoies, le Haut-Doubs et l'Alsace-Moselle. A ces terres catholiques, il faut également ajouter certaines zones aisées (résidentielles ou touristiques) pour avoir l'ensemble de cette France du sur-vote « Oui ». On retrouve dans cette catégorie, les riches communes viticoles de Champagne ou de Bourgogne, une partie de la Côte d'Azur, Deauville et son arrière-pays, le bassin d'Arcachon, ou bien encore les Yvelines et les Hauts-de-Seine. Dans ces lieux, la formation sociale particulière a contribué à d'avantage faire voter « Oui » des populations déjà assez pré-disposées culturellement, sociologiquement et politiquement à ce choix.

A l'inverse, de nombreux territoires se caractérisent par un vote « Non » supérieur à ce que la composition de la population par niveau de diplôme aurait du donner. On voit ici se dessiner la France industrielle ou anciennement industrialisée. Le bassin minier du Nord apparaît très nettement comme une traînée blanche sur la carte tout comme le littoral industriel (Calais, Dunkerque). Un peu plus au sud se dessinent les vallées de la Somme, de l'Oise et de la Seine, le Vimeu et le bassin industriel des Ardennes. D'autres implantations ouvrières se sont également colorées en clair sur la carte : l'agglomération de Sochaux-Montbéliard, Montluçon, la vallée de la Maurienne, le bassin minier d'Alès, ou bien encore le pourtour de l'étang de Berre. Dans tous ces endroits, assez homogènes sociologiquement et où la gauche est bien implantée, la forte concentration de populations ouvrières ou peu diplômées a manifestement donné lieu à

un effet d'entraînement qui a conduit ces catégories comme les autres catégories sociales à davantage voter « Non » que la moyenne nationale.

Pour autant, il faut se garder de tout déterminisme : les fortes concentrations ouvrières n'ont pas toujours produit un sur-vote « Non ». Les cas de l'Alsace industrielle ou du Choletais et du bocage vendéen, qui comptent aujourd'hui parmi les zones à plus forte proportion d'ouvriers en France, constituent des contre-exemples flagrants puisque le vote « Oui » y a été nettement plus élevé que ce que la structure socio-culturelle locale laissait présager (avec un sur-vote « Oui » de + 10 à + 30 points), ce décalage illustrant en creux l'influence de la tradition catholique pro-européenne dans ces endroits.

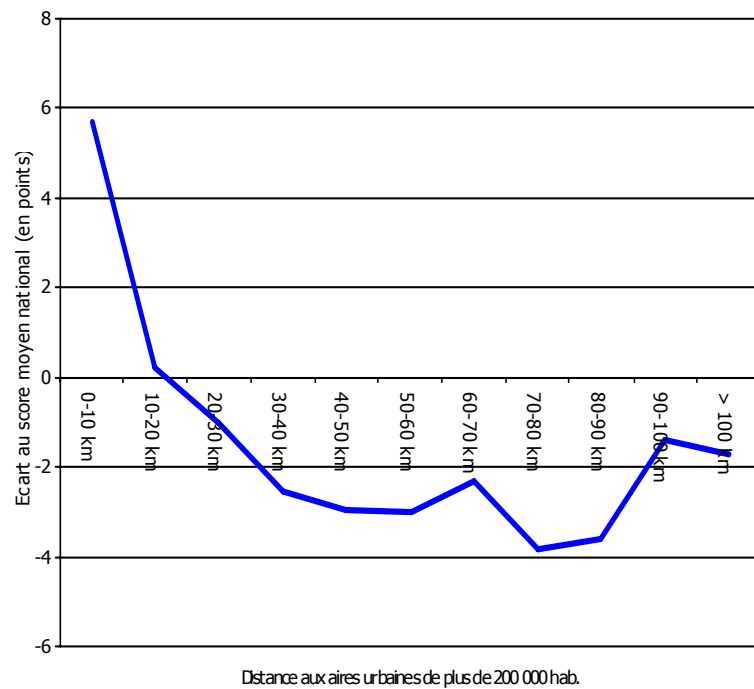
De même, d'autres territoires que les bassins industriels ont également enregistré un sur-vote « Non ». Il s'agit notamment de zones rurales à forte tradition de gauche et volontiers protestataire comme le centre-Bretagne (Monts d'Arrée), le vignoble languedocien, le Médoc ou bien encore les campagnes du Lot-et-Garonne et de la basse vallée du Rhône. On retrouve ici au passage, bon nombre des zones d'influences de CPNT.

4- L'effet du milieu urbain : un impact contrasté

Cela signifie-t-il également que nous soyons en présence d'un clivage ville/campagne ? Au niveau national, l'analyse selon le critère de distance aux principales aires urbaines indique, comme on peut le voir sur le

graphique suivant, un vote « Oui » nettement supérieur à la moyenne nationale (de l'ordre de près de 6 points) dans le cœur de ces grandes agglomérations (entre 0 et 10 km du centre). On se trouve ensuite à la moyenne nationale pour les espaces situés entre 10 et 20 km, puis le « Oui » passe en dessous de sa moyenne à plus de 20 km.

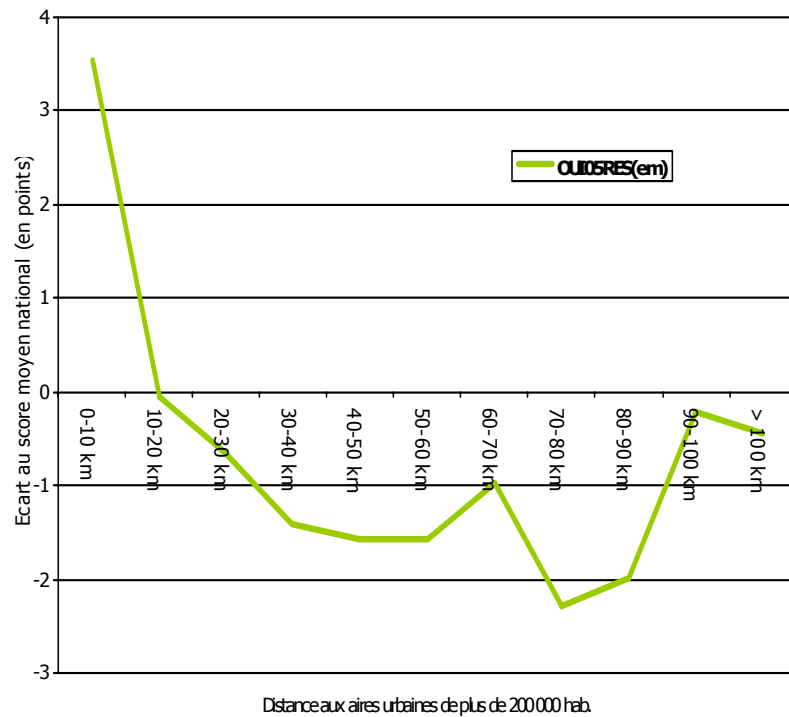
Graphique 2 : Le vote «Oui» en fonction de la distance aux aires urbaines



Pour autant, ce clivage est-il une simple traduction de la distribution spatiale des catégories socio-culturelles ? Là encore, le modèle structure/résidus est assez instructif. Car si le vote « Oui », supérieur à la moyenne dans les grandes villes, est mécaniquement lié à une sur-représentation des diplômés, le graphique suivant nous montre quand même un fort vote résiduel en faveur du « Oui » au cœur des grandes agglomérations. Pour un « Oui » dans les grandes villes supérieur de 6 points à la moyenne nationale, 2 points sont structurellement liés à la présence plus abondante de diplômés, mais près de 4 points proviennent d'un sur-vote occasionné par un effet de « milieu urbain » et un effet d'entraînement favorable au « Oui ».

Cependant, cet effet urbain n'est pas homogène nationalement et il s'est trouvé modéré ou amplifié selon les régions. Dans l'Ouest, en Alsace, à Reims ou à Lyon par exemple, le sur-vote urbain s'est ajouté au sur-vote régional insufflé notamment par la matrice catholique europhile. Mais l'expression du sur-vote urbain s'est, à l'inverse, heurtée dans les métropoles du Sud, du Nord-Pas-de-Calais, de Picardie et de Haute-Normandie aux sur-votes régionaux pour le « Non ».

Graphique 3 : Le vote résiduel pour le «Oui» en fonction du niveau de diplôme selon la distance aux aires urbaines



On le voit donc, des effets régionaux ou plus locaux, de nature différente et parfois antagoniste, sont venus complexifier le modèle national. Ils donnent à voir un vote référendaire fortement structuré par la sociologie. L'importance de la culture catholique ou d'une certaine

conscience ouvrière dans telle ou telle région, la prégnance d'un milieu urbain europhile dans le cœur des certaines grandes métropoles ou d'une tradition rurale de gauche contestataire dans certaines campagnes constituent quelques-uns des facteurs que nous avons ainsi pu isoler. La permanence de ces facteurs et le fait qu'ils soient encore en mesure d'influer sensiblement sur l'orientation des électeurs vis-à-vis de la construction européenne est assurément un objet de questionnement pour tous ceux qui s'intéressent aux comportements électoraux.

Jérôme Fourquet (Ifop)

Loïc Ravenel (Université de Besançon)

Michel Bussi et Céline Colange (Université de Rouen)

Membres du Groupe ADRET

Chapitre 7 :

Comprendre la victoire du « Non » : proximité partisane, conjoncture et attitude à l'égard de l'Europe¹

Le 29 mai (2005) a rejoint le 21 avril (2002) au rang des scrutins qui ont fait date. L'ampleur de la victoire d'un « Non » (54,67%), soutenue par une participation élevée (69,37%), fait du résultat du référendum de ratification du Traité constitutionnel européen un événement comparable à l'élimination du candidat socialiste lors du premier tour d'une élection présidentielle.

Dans les deux cas, les résultats sont sujets à des interprétations divergentes. D'un côté, leur caractère accidentel et aléatoire est souligné, pour montrer notamment comment ils représentent l'aboutissement d'une conjonction fortuite de facteurs défavorables : trop grande fragmentation de l'offre politique, conjoncture économique défavorable, impopularité record d'un exécutif affaibli... De l'autre côté, ces résultats peuvent être également jugés comme le révélateur des difficultés plus profondes de la démocratie française, marquée par la défiance à l'égard d'élites politiques jugées peu représentatives et par la difficulté à accepter les mécanismes de délégation à une autorité supranationale.

Explorer cette alternative forme l'objectif de cet article, même si ses versants sont probablement plus complémentaires que contradictoires.

¹ Avec l'assistance de Thomas Jacquet pour les traitements statistiques. Nous le remercions ici.

Pour ce faire, nous disposons de deux enquêtes d'opinion². Réalisées avant la consultation, elles n'interrogent que les intentions de vote. Leurs résultats ne peuvent donc être assimilés à ceux d'une « enquête sortie des urnes »³.

Les éléments d'explication du vote référendaire de 2005 sont étudiés en deux temps, commençant par le test simple d'une série de trois hypothèses avant d'entreprendre la construction d'un modèle d'analyse multivariée.

1. Trois hypothèses explicatives du résultat du référendum du 29 mai

Depuis déjà quelques années, les référendums ont attiré l'attention d'un nombre croissant de chercheurs (Kobach, 1993; Butler & Ranney, 1994; Grossman, 1995; Budge, 1996). Plusieurs décisions sur l'intégration européenne adoptées selon des procédures référendaires expliquent une part de cet intérêt, renouvelé notamment par la ratification du Traité de Maastricht, plus récemment par l'élargissement à l'Est ou encore aujourd'hui par l'adoption du Traité constitutionnel européen. Cette littérature permet de dégager une série de trois hypothèses, dont nous proposons ici le test, pour comprendre le résultat du référendum du 29 mai.

² Dans le cadre du projet « Enjeux européens et référendum » dirigé par S. Brouard, le CEVIPOF, avec le soutien du Ministère de l'Intérieur et du SIG, a confié à TNS-SOFRES la réalisation de deux sondages auprès de 1006 et 1009 personnes représentatives de la population française âgée de plus de 18 ans, les 13-21 avril 2005 et 11-17 mai 2005.

³ L'utilisation de ces enquêtes repose donc avant tout sur la disponibilité des données mais également sur la fiabilité des résultats quand ceux-ci sont comparés à ceux des enquêtes « sortie des urnes » (cette démonstration sera menée en filigrane dans la première partie de cet article).

1.1. Le rôle des consignes de vote

La première hypothèse lie le sort d'un référendum au choix des partis. Plusieurs auteurs, notamment M. Franklin (Franklin & al., 1994 et 1995), ont en effet montré l'existence d'une discipline partisane dans les référendums sur la question européenne. L'identification partisane est alors le principal élément explicatif du vote individuel. Toutefois, il apparaît également que cette logique de la conformité à l'identification partisane est conditionnée par la cohésion des partis. A la division des élites, comme l'a illustré le Parti socialiste lors de ce scrutin, correspondrait l'éclatement de l'électorat.

Les tableaux 1 et 2 vérifient très largement ces hypothèses. Si l'on se concentre uniquement sur les deux principaux partis, PS et UMP, le niveau de cohésion des électorats (divisés pour moitié entre « Oui » et « Non » au PS, trois-quarts contre un quart à l'UMP) correspond très étroitement à la cohérence perçue des partis. Ce constat est commun aux deux enquêtes, montrant ainsi la relative stabilité des intentions de vote dans le temps. Pour les autres partis, l'analyse doit être menée avec plus de précaution, les effectifs étant généralement faibles voire très faibles. Les données sur l'extrême gauche sont ainsi proposées à titre purement indicatif⁴, les

⁴ Si le tableau suivant (voir suite de la note page suivante), extrait des sondages réalisés le jour du vote par les instituts SOFRES et CSA, présente des différences importantes, entre instituts et par rapport à l'enquête utilisée, ces différences n'affectent pas les ordres de grandeur. Elles sont liées tout à la fois à la différence de contexte et aux techniques de redressement utilisées par les instituts et non reprises dans cet article.

Tableau 1 : Perception de la position des partis (PS et UMP) suivant la proximité partisane

	PS			UMP		
	OUI	NON	Trop divisé	OUI	NON	Trop divisé
Extrême Gauche	31,6%	21,1%	47,4%	63,2%	5,3%	31,6%
Parti communiste	21,7%	17,4%	60,9%	69,8%	7%	23,3%
Parti socialiste	32,6%	11,5%	55,9%	67,5%	3,8%	28,7%
Les Verts	24,4%	17,6%	58%	60,7%	2,7%	36,6%
UDF	31,5%	15,2%	53,3%	74,7%	4,4%	20,9%
UMP	32%	8,7%	59,2%	78,4%	0,5%	21,1%
Front National	31,8%	6,8%	61,4%	45%	7,5%	47,5%
	27,1%	11,1%	54,2%	59%	3,4%	27,1%

Tableau 2 : Intentions de vote et proximité partisane

	Enquête mi-avril 2005		Enquête mi-mai 2005	
	OUI	NON	OUI	NON
Sympathie partisane :				
Extrême Gauche	10,5%	89,5%	50%	50%
Parti communiste	4,9%	95,1%	7,1%	92,9%
Parti socialiste	50,4%	49,6%	48,2%	51,8%
Les Verts	37,5%	62,5%	48,2%	51,8%
UDF	74,7%	25,3%	67,5%	32,5%
UMP	76,2%	23,8%	75,4%	24,6%
Front National	16,7%	83,3%	17,8%	82,2%
Aucun	36,8%	63,2%	25%	75%
Sans réponse	46,7%	53,3%	56%	44%
	51,8%	48,2%	49,7%	50,3%

Tableau : Intentions de vote et proximité partisane

	Enquête CSA du 29 mai		Enquête SOFRES du 29 mai	
	OUI	NON	OUI	NON
Sympathie partisane :				
Extrême Gauche	14%	86%	-	-
Parti communiste	8%	92%	5%	95%
Parti socialiste	48%	52%	41%	59%
Les Verts	39%	61%	36%	64%
UDF	82%	18%	76%	24%
UMP	84%	16%	76%	24%
Front National	17%	83%	4%	96%
	44%	46%	45,5%	54,5%

résultats de l'enquête de mai 2005 montrant la difficulté de cette estimation. Néanmoins, il apparaît globalement que les sympathisants suivent le choix de leur parti, dans l'approbation du Traité (UDF par exemple), dans son rejet (PCF, Front National) ou dans ses divisions internes (Les Verts).

Dans une telle perspective, l'incapacité du Parti socialiste à affirmer son unité autour de sa consigne de vote joue un rôle déterminant dans l'explication de l'échec du référendum du 29 mai. En effet, les sympathisants socialistes représentent environ un tiers de notre échantillon et, partant, le tiers de l'électorat du "Non" provient de sympathisants du PS⁵ (remarquons néanmoins que le passage d'un taux d'approbation de 75% environ à l'UMP et à l'UDF à un taux de 90% aurait également suffi à inverser le résultat). Ce rôle central du Parti socialiste pourrait être attribué à la conjoncture électorale favorable dont bénéficie le PS au moins depuis la séquence électorale de 2004. L'accroissement de son attractivité électorale pourrait expliquer sa moindre cohérence. Le tableau 3 infirme largement cette hypothèse. Il apparaît en effet clairement que les sympathisants socialistes n'envisageant de voter pour aucun autre parti que le PS (environ la moitié de ces sympathisants) sont également divisés sur la question de l'approbation du Traité constitutionnel, dans des proportions similaires à celles de l'ensemble des sympathisants.

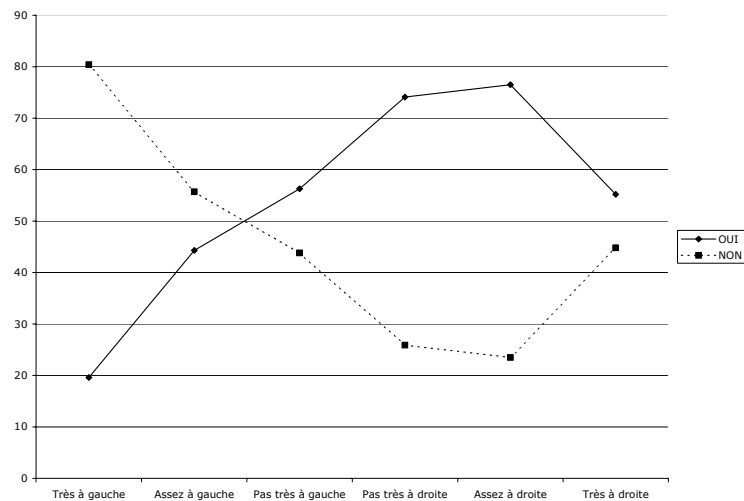
⁵ Cette proportion est probablement surestimée ici dans la mesure où les effectifs du Front National sont sous-estimés. Après redressement, cette proportion serait plus proche du quart.

Tableau 3 : Intentions de vote suivant la proximité au Parti socialiste

	Sympathisant considérant comme possible le vote pour un autre parti	Sympathisant considérant comme possible le vote pour l'extrême gauche ou le PC	Sympathisant n'envisageant pas de voter pour un autre parti
Oui	28,6%	30,3%	35,0%
Non	14,3%	40,4%	33,7%
Blanc/nul	14,3%	11,2%	13,1%
Abstention	28,6%	11,2%	9,1%
Ne sait pas encore	14,3%	4,5%	6,7%
SR	0,0%	2,2%	1,8%

Le référendum du 29 mai est donc caractérisé par une logique de conformité, les électeurs suivant de manière relativement fidèle les élites des partis en fonction de leur positionnement politique. De ce point de vue, l'opposition droite - gauche mais également le positionnement sur cet axe sont pertinents. En effet, à plus de 70%, les personnes interrogées se déclarant plutôt de droite se prononcent pour le « Oui », contre environ 40% pour les proches de la gauche. Une analyse plus fine montre ainsi que le soutien à la constitution européenne n'est pas symétrique par rapport au centre de l'échiquier politique, même en omettant les « ni droite ni gauche » (majoritairement favorables au non). Au contraire le soutien est décentré à droite (voir graphique 1). L'éloignement relatif vis-à-vis de la droite renforce l'opposition à la constitution européenne.

Graphique 1 : Intentions de vote et auto-positionnement sur l'axe gauche - droite



En revanche, l'effet de fidélités personnelles envers quelques leaders n'est pas confirmé. Par exemple, chez les sympathisants socialistes, la note⁶ attribuée par les tenants du « Non » à Laurent Fabius n'est guère supérieure à celle accordée par les tenants du « Oui » (0,1 de différence dans une échelle de 0 à 10)⁷. A l'inverse, chez les sympathisants socialistes les notes

⁶ Etait demandé lors de l'enquête de noter une liste de personnalités politiques sur une échelle de 0 à 10 en fonction du degré de sympathie éprouvé (0 signifiant une absence totale de sympathie, 10 une très grande sympathie).

⁷ Cette analyse est également valable pour P. de Villiers chez les sympathisants de droite.

varient significativement pour F. Hollande (de 0,8 point) ou D. Strauss-Kahn (de 0,76 point) suivant l'intention de vote. Mais les partisans du « Non » notent cependant mieux ces derniers, respectivement 5,62 et 5,37, que L. Fabius (5,08).

1.2. Le rôle des conjonctures économiques et politiques

Une deuxième hypothèse attribue le résultat d'un vote référendaire à la conjoncture, économique et politique, dans laquelle il se déroule⁸. Taux de chômage, croissance économique ou popularité de l'exécutif seraient directement corrélés au résultat du vote, notamment dans un contexte où l'exécutif est l'initiateur du référendum. La logique en serait d'abord une sorte de « détournement » de l'objet du vote référendaire, l'occasion étant saisie pour exprimer un mécontentement ou faire jouer le principe de responsabilité du gouvernement. Une seconde logique vient en outre renforcer la première, la conjoncture, notamment économique, ayant un effet sur les attitudes des électeurs. Evolution du chômage et approbation de la construction européenne sont ainsi par exemple reliées.

Là encore, le référendum du 29 mai n'offre en apparence que peu de surprises. Les tableaux 4 et 5 montrent que ceux qui désapprouvent le plus l'action du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin⁹ et que ceux qui ont le moins confiance dans l'évolution du niveau de vie sont également ceux qui

⁸ Ces facteurs ne sont d'ailleurs pas forcément uniquement de court terme. La confiance dans le personnel politique et dans les institutions joue un rôle similaire.

⁹ Les proportions sont similaires si c'est l'action du Président de la République qui est évaluée.

condamnent dans les plus fortes proportions le Traité constitutionnel. Le même phénomène pourrait être mis en évidence pour ceux qui sont les plus exposés aux risques de chômage.

Tableau 4 : Intentions de vote et appréciation de l'action du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin

	Enquête mi-avril 2005		Enquête mi-mai 2005	
	OUI	NON	OUI	NON
Positive	78,7%	21,3%	80,8	19,2%
Négative	38%	62%	35,3%	64,7%
	51,3%	48,7%	49,4%	50,6%

Tableau 5 : Intentions de vote et confiance dans l'évolution du niveau de vie

	Enquête mi-avril 2005		Enquête mi-mai 2005	
	OUI	NON	OUI	NON
confiance	69,7%	30,3%	72,9%	27,1%
inquiétude	41%	59%	35,3%	74,7%
	51,7%	48,3%	49,8%	50,2%

1.3. Le rôle des attitudes vis-à-vis de l'Europe

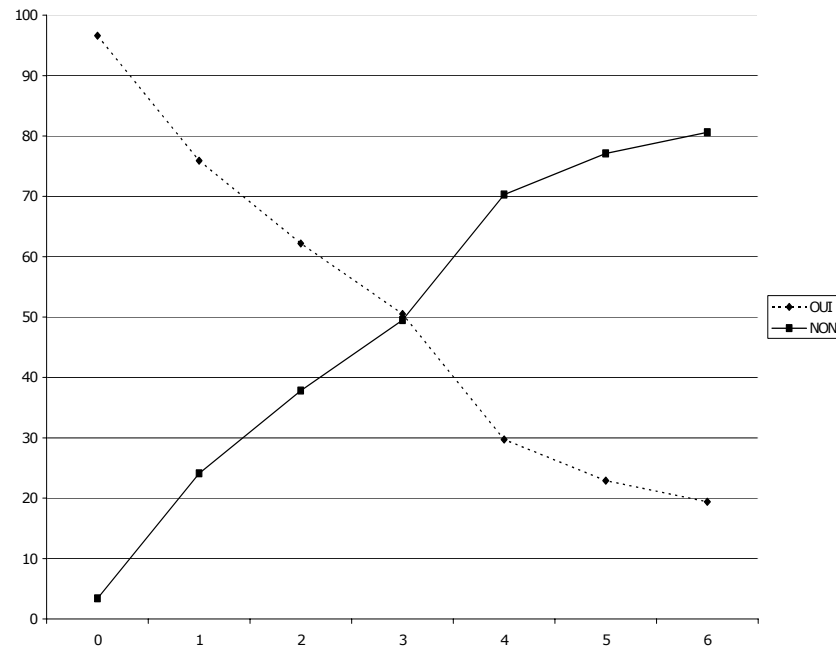
La troisième hypothèse explicative des comportements de vote intègre la dimension spécifiquement européenne des référendums étudiés. L'enjeu du référendum est en effet également central pour en comprendre le résultat. Néanmoins, identifier cet enjeu n'est jamais simple, le cadrage de la campagne électorale influant de manière évidente sur la perception de la question posée.

D'une manière générale, la campagne référendaire a été l'occasion de l'expression de diverses craintes des conséquences de la construction européenne. Les enquêtes offraient la possibilité d'exprimer ces craintes sur six enjeux associés à l'Europe lors de la campagne¹⁰. Le graphique 2 met en évidence qu'à mesure que progresse le niveau de crainte, le pourcentage de vote en faveur du « Non » croît, de 3,4% pour aucune crainte à 80,6% pour 6 craintes¹¹. De ce point de vue, évoquer un « vote de peur » ne semble pas illégitime.

¹⁰ Le niveau de peur a été construit à partir d'une échelle comprenant 6 peurs associées à la construction européenne (α de Cronbach = 0,72) : que la France paie pour les autres pays ; qu'il y ait moins de protection sociale en France ; que l'on perde notre identité nationale et notre culture ; que la France joue un rôle moins important dans le monde ; qu'il y ait une augmentation du nombre d'immigrés ; qu'il y ait plus de chômage en France.

¹¹ A noter que 47% de l'échantillon déclare plus de 3 peurs, niveau médian, où les voix se partagent.

**Graphique 2 : Intentions de vote et nombre des craintes exprimées
par rapport aux conséquences de la construction européenne**



Reste cependant à préciser sur quelles dimensions de l'enjeu européen se sont structurées ces craintes et avec quels effets. Dans cette perspective, la campagne référendaire en France a proposé trois interprétations différentes de la signification du vote pour ou contre le Traité constitutionnel : l'adhésion ou le rejet du projet européen, la volonté de bâtir un modèle

alternatif de la construction européenne, et finalement l'acceptation ou le refus des élargissements de l'Europe, notamment en direction de la Turquie.

Le tableau 6 rend clairement compte que l'enjeu de l'adhésion de la Turquie n'a pas été central au moment du vote. Si être favorable à l'adhésion de ce pays favorise l'approbation du Traité constitutionnel, y être défavorable n'a pas d'impact très significatif sur le choix. Il ne s'agit pas d'un artefact du sondage qui pourrait être lié à un refus très général de cette adhésion, même s'il est vrai que plus des deux tiers des sondés se déclarent défavorables à celle-ci. Par ailleurs, la question de la Turquie n'agit pas comme un enjeu isolé. Elle s'inscrit pleinement dans une opinion plus structurée autour de la question de l'élargissement de l'Europe. L'attitude vis-à-vis de la Turquie est très étroitement articulée à l'opinion sur la question de l'adhésion de la Roumanie ou à la question plus générale de savoir si le nombre de pays en Europe, 25, est trop grand ou pas assez¹².

Tableau 6 : Intentions de vote et souhait de voir entrer la Turquie dans l'UE

	Enquête mi-avril 2005		Enquête mi-mai 2005	
	OUI	NON	OUI	NON
Favorable	60,6%	39,4%	63,9%	36,1%
Opposé	47%	53%	44,3%	55,7%

¹² Les trois variables, fortement corrélées, forment une échelle fiable (α de Cronbach = 0,69).

En revanche, le vote sur le Traité constitutionnel semble s'être focalisé sur « la question sociale », pour reprendre l'un des thèmes majeurs de la campagne. Comme le montrent les tableaux 7 et 8, les clivages entre tenants du « Oui » et du « Non » sont très importants en ce qui concerne l'appréciation des conséquences de la construction européenne tant sur le niveau du chômage en France que sur la garantie des droits sociaux en Europe¹³. 18% des personnes qui pensent que le Traité garantit les droits sociaux ont l'intention de voter « Non » lors du référendum ; 81% de ceux qui n'ont pas peur que la construction européenne conduise à une augmentation du chômage en France pensent voter « Oui ». Le vote du 29 mai s'articule donc très fortement à l'appréciation d'éventuelles conséquences négatives que représenterait la ratification du Traité constitutionnel. En ce sens, le « Non » a bien représenté une position de statu quo quand les questions économiques et sociales ont été considérées comme prioritaires.

¹³ La structure des réponses à ces questions est pourtant différente, la moitié des personnes interrogées pensant que le traité constitutionnel garantit les droits sociaux alors que les trois quarts de ces personnes ont peur que la construction européenne entraîne plus de chômage en France.

Tableau 7 : Intentions de vote et opinion sur les conséquences de l'adoption du Traité constitutionnel en termes d'augmentation du taux de chômage en France

	Enquête mi-avril 2005		Enquête mi-mai 2005	
	OUI	NON	OUI	NON
Peur	41,9%	58,1%	38,9%	61,1%
Pas Peur	83,9%	16,1%	81%	19%
	51,6%	48,4%	49,6%	50,4%

Tableau 8 : Intentions de vote et opinion sur la garantie apportée par le Traité constitutionnel aux droits sociaux en Europe

	Enquête mi-avril 2005		Enquête mi-mai 2005	
	OUI	NON	OUI	NON
Avec la constitution européenne les droits sociaux des citoyens européens sont garantis.				
Accord	81,2%	18,8%	82%	18%
Désaccord	26,7%	73,3%	19,3%	80,7%
	51,4%	48,6%	49,1%	50,9%

Pour autant, une seconde dimension a été présente dans ce vote, concernant plus traditionnellement le clivage entre souverainistes et partisans des institutions européennes. Malgré une présence relativement effacée dans la campagne, le courant souverainiste est encore prégnant en France, représentant, dans une acception stricte, environ un quart de

l'échantillon. Les tableaux 9 et 10 montrent en outre qu'il existe une minorité s'affirmant tout à la fois attachée à l'Europe et contre le Traité constitutionnel. La taille de ce groupe est probablement décisive pour expliquer le résultat du référendum : un tiers environ des partisans du « Non » peuvent être considérés comme europhiles, en croisant différents indicateurs¹⁴.

Le 29 mai résulte d'une pluralité de logiques. Les analyses proposées jusqu'à maintenant valident l'ensemble des hypothèses explicatives du vote. En cela, le vote négatif de la France s'inscrit bien dans la logique des précédents référendums sur la question européenne. Si le résultat représente une rupture, sa construction s'inscrit avant tout dans la continuité. Au-delà du constat de la pluralité des explications, l'analyse peut cependant être affinée en proposant une hiérarchie des variables examinées. C'est ce que nous proposons au travers d'un modèle d'analyse multivariée.

¹⁴ Cette évaluation procède de la construction d'une échelle d'attachement à la souveraineté nationale, à partir de six variables différentes (outre les deux variables déjà mentionnées, nous avons également inclu le sentiment face à un éventuel abandon de l'Union européenne, l'appréciation des bénéfices qu'a retiré la France de son appartenance à l'UE, la crainte que la construction européenne ne fasse perdre l'identité et la culture nationale). Cette échelle apparaît particulièrement robuste (α de Cronbach = 0,73).

Tableau 9 : Intentions de vote et attachement à l'Union européenne

	Enquête mi-avril 2005		Enquête mi-mai 2005	
	OUI	NON	OUI	NON
Très ou assez attaché	72,6%	27,4%	62%	38%
Peu ou pas du tout attaché	12,8%	87,2%	15,9%	84,1%
	51,8%	48,2%	49,8%	50,2%

Tableau 10 : Intentions de vote et attitude vis-à-vis de l'intégration européenne

	Enquête mi-avril 2005		Enquête mi-mai 2005	
	OUI	NON	OUI	NON
Pour faire face aux grands problèmes, il faut :				
Renforcer les pouvoirs de l'Europe	74,7%	25,3%	70%	30%
Maintenir la souveraineté de votre pays	35,5%	64,5%	36,9%	63,1%
	52,3%	47,7%	49,6%	50,4%

2. Un modèle d'analyse multivariée d'explication du vote

L'objectif d'une analyse multivariée est d'estimer le poids que joue respectivement chacune des variables prises en considération pour expliquer un phénomène observé. A cet effet, un modèle d'analyse spécifique, celui de la régression logistique, apparaît particulièrement adapté à la situation d'un référendum dans la mesure où le choix observé - la

variable dépendante - est dichotomique (nous ne tiendrons pas compte ici des possibilités d'abstention ou de vote blanc).

Le modèle de régression proposé (tableau 11) est issu d'une analyse portant initialement sur une vingtaine de variables. Au final, seules six d'entre elles ont été retenues, concernant globalement l'attitude à l'égard de l'Europe (attachement à l'UE, opinion sur l'élargissement de l'UE, évaluation des effets de l'adoption du Traité constitutionnel), le libéralisme économique, l'autoritarisme et l'évaluation de l'exécutif¹⁵. Cette énumération conduit immédiatement à souligner, en creux, les variables qui ont été exclues du modèle¹⁶, dont, principalement, les variables de type socio-démographique. Bien que les effets de l'âge, du sexe, du diplôme, de la classe sociale ou du revenu aient été testés, aucune de ces variables n'a paru finalement assez robuste pour être intégrée au modèle. Cela souligne l'importance des variables d'opinion qui ont d'ailleurs structuré les hypothèses présentées initialement. Bien évidemment, ces variables peuvent être également expliquées en partie par les caractéristiques sociales des individus. Il est néanmoins significatif que celles-ci soient systématiquement exclues dès lors que l'on intègre en même temps dans le modèle les

¹⁵ Toutes ces variables sont issues d'échelles sauf la question sur les services publics. Ces échelles ont été pour la plupart décrites dans la partie précédente. Les autres ont été construites sur un principe identique.

¹⁶ L'exclusion de variables vient de l'observation de leur significativité (dernière colonne du tableau 11). Pour être retenue, le niveau de significativité doit être inférieur à .10. Le modèle final provient de la répétition de l'analyse suivant les variables intégrées ou non dans le modèle jusqu'à avoir un modèle suffisamment robuste, c'est-à-dire ne dépendant pas seulement de l'un des choix initiaux dans la prise en considération des variables.

variables d'opinion. D'autre part, la proximité partisane ne figure pas dans ce modèle, ce qui n'apparaît guère surprenant étant donné la division partisane soulignée précédemment notamment pour le PS.

Avec les six variables finalement retenues près de 90% des individus voient leur comportement de vote prédit correctement (88,5% des cas de vote « Non » et 89,2% des votes « Oui »). Près des trois-quarts de la variance de la variable intention de vote est ainsi expliquée (R^2 de Nagelkerke = 0,76).

Deux variables apparaissent finalement jouer un rôle central¹⁷ : d'une part, l'appréciation des effets économiques et sociaux que devrait produire la ratification du Traité constitutionnel européen (garantie des droits sociaux en Europe, évolution du chômage en France, évolution du niveau de protection sociale en France) ; d'autre part, l'attachement aux institutions européennes (pour la définition de cette échelle, cf. 1.3). On retrouve ainsi très clairement les deux dimensions mises au jour par C. Belot et B. Cautrès (2004) dans les attitudes des électeurs vis-à-vis de l'Europe. La première s'articule autour d'un continuum entre souverainisme et fédéralisme européen ; la seconde s'appuie sur l'acceptation ou le refus de l'organisation de l'Europe comme un grand marché économique, desquels découlent les craintes dans le domaine économique et social des effets de l'intégration

¹⁷ Une variable joue un rôle d'autant plus important dans l'explication que la valeur absolue du coefficient β qui lui est associé est élevée. Dans une régression logistique, toutefois, ce sont les différentes modalités de chacune des variables qui sont prioritairement analysées (dans le tableau présenté, la dernière modalité de chacune des variables considérées n'est pas figurée, celle-ci servant de modalité de référence à laquelle sont comparées les autres modalités).

européenne. En ce sens, le référendum du 29 mai a bien révélé les structurations profondes de l'électorat français dans son attitude face à la construction européenne.

Tableau 11 : Un modèle d'explication des intentions de vote pour le référendum du 29 mai (régression logistique)

		Coefficient β	Erreur type	Wald	Significativ ité
Approbation de l'exécutif				21,114	.008
	Approuve	1,605	0,364	19,395	.000
	Indifférent	0,999	0,396	6,366	.012
Les services publics fonctionneraient mieux s'ils étaient privatisés				12,025	.007
	Tout à fait d'accord	0,586	0,449	1,706	.191
	Plutôt d'accord	1,503	0,441	11,615	.001
	Plutôt pas d'accord	0,359	0,382	0,881	.348
Elargissement de l'UE				9,161	.010
	Plutôt favorable	0,757	0,373	4,118	.042
	Opinion partagée	1,154	0,396	8,472	.004
Attachement à la construction européenne				40,253	.000
	Très attaché	3,619	0,685	27,868	.000
	Plutôt attaché	2,347	0,629	13,904	.000
	Pas très attaché	1,188	0,664	3,198	.074
Autoritarisme				7,102	.029
	Score élevé	-0,592	0,513	1,330	.249
	Score intermédiaire	0,637	0,357	3,186	.074
Effet de l'adoption du Traité constitutionnel sur la situation économique et sociale				82,771	.000
	Amélioration	3,478	0,386	81,121	.000
	Pas d'amélioration	2,245	0,376	35,678	.000
Constante		-5,99	0,759	62,336	.000

Conclusion

Les peurs sociales et le rejet du projet européen forment le socle principal du refus de la constitution européenne, lors du vote référendaire du 29 mai 2005, auxquels s'ajoutent, à la marge, l'impopularité de l'exécutif et l'opposition à l'élargissement de l'Union Européenne. Sur ces quatre dimensions, la stabilité de la structuration des votes a été particulièrement remarquable lors des deux vagues d'enquête. Depuis la mi-avril 2005, la campagne n'a pas affecté les logiques de vote compte tenu des positions individuelles sur les enjeux. A posteriori, sa dynamique s'est limitée à l'expression progressive des intentions de vote d'une large fraction des silencieux initiaux (indécis ou sans-opinions) : baisse de 35% à 27,6 % en un mois. Or, ces derniers, compte tenu de leur position sur les quatre enjeux structurants, étaient massivement défavorables à la Constitution européenne : ceci a entraîné une hausse de 30,5 à 37% des intentions de vote pour le « Non » durant la même période. En leur sein, les « ni droite ni gauche » étaient prépondérants (+33% d'intentions de vote en un mois), ce qui a massivement modifié l'inclination de ce groupe et probablement l'issue du scrutin : de 48,9% initialement en faveur du « Non » à 57,3% finalement.

Les partis politiques semblent *in fine* n'avoir que peu pesé sur l'issue de cette consultation. Ni l'UMP ni le PS n'ont pu apporter les voix décisives pour la victoire du "Oui", mais pour des raisons différentes : faiblesse électorale pour l'un, indiscipline pour l'autre. Cela signifie-t-il pour autant que les clivages pertinents lors de ce référendum perdureront pour les scrutins des

années 2007-2008, plus structurés par la compétition partisane ? Leur instrumentalisation dans les rapports de force au sein de la gauche et du PS est, de toute évidence, l'une des conditions de leur pérennité et par conséquent de la reproduction de leur impact électoral.

Sylvain Brouard
Nicolas Sauger
CEVIPOF – Sciences Po

Références bibliographiques

- Belot, C. et Cautrès, B. (2004), "L'Europe, invisible mais omniprésente", in B. Cautrès et N. Mayer (dirs), *Le nouveau désordre électoral : les leçons du 21 avril 2002*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 119-141.
- Budge, I., 1996, *The new challenge of direct democracy*. Oxford : Blackwell.
- Butler, D. & A. Ranney (eds), 1994, *Referendums around the world*. London Macmillan.
- Franklin, M., Marsh, M. & L. McLaren, 1994, "Uncorking the bottle : popular opposition to European unification in the wake of Maastricht", *Journal of Common Market Studies*, 32, pp. 455-472.
- Franklin, M., van der Eijk, C. & M. Marsh, 1995, "Referendums outcome and trust in government : public support for Europe in the wake of Maastricht", *West European Politics*, 18, pp. 101-117.
- Grossman, L., 1995, *The electronic Republic*. New York : Viking.
- Kobach, K., 1993, *The referendum*. Aldershot : Dartmouth.

Chapitre 8 :

Les clivages socio-politiques sur l'intégration européenne et le vote du 29 mai 2005

L'ampleur de la victoire du « Non » au référendum du 29 mai dernier n'a rien d'un mouvement d'humeur de l'électorat, lié à la conjoncture politique et uniquement à celle-ci. Un an après les scrutins qui avaient permis à l'électorat d'exprimer un « vote sanction » particulièrement fort à l'encontre du gouvernement Raffarin, le vote du 29 mai 2005, en partie « débarrassé » de cette composante, a révélé, de manière beaucoup plus nette et significative que les élections européennes du 13 juin 2004, de quelle manière l'intégration européenne travaille en profondeur l'électorat et le système partisan français. A cet égard, l'ampleur de la victoire du « Non » s'inscrit dans des dynamiques sociales, idéologiques et politiques qui, au cours des dix dernières années, se sont progressivement structurées dans le sens d'un renforcement et d'un élargissement de l'euroscpticisme dans l'opinion française. Rappelons qu'en 1992 le Traité de Maastricht a été adopté avec 51,4% des suffrages, seulement, et, qu'au soir du 21 avril 2002 les candidats à l'élection présidentielle porteurs d'un message interrogeant, critiquant, voire rejetant l'intégration européenne représentaient plus de 40% des suffrages exprimés. En s'imposant dans le débat public, l'enjeu européen s'est progressivement ancré dans les perceptions que les électeurs

ont de leur environnement socio-économique. Le référendum du 29 mai 2005 a montré que les électeurs se livrent, malgré leurs faibles connaissances sur l'intégration européenne, à un véritable travail de décryptage pour donner une signification sociale et politique à la construction européenne. Ce travail semble s'enraciner de plus en plus dans les incertitudes, les craintes, voire les peurs, qu'inspirent aux électeurs les délocalisations d'entreprises et d'emplois, dont ils rendent responsable l'Union européenne : interrogés à l'automne 2003 par l'Eurobaromètre, 86% des français déclarent craindre que les développements de l'Union européenne ne conduisent à des délocalisations dans des pays membres de l'Union où l'on produirait moins cher.

Pourtant, la construction européenne intéresse les électeurs à condition de leur donner la possibilité de s'exprimer sur le sujet. Depuis vingt ans, les élections au Parlement européen créent un espace public pour organiser le débat autour des enjeux européens. Mais dans tous les pays, les électeurs saisissent mal la portée de l'élection des députés européens, et les partis placent le débat autour d'enjeux nationaux sans réels contenus politiques¹⁸. Faute de volonté politique forte pour inscrire l'Europe au cœur du débat démocratique à l'occasion de ces élections, celles-ci échouent à

¹⁸ Sur les logiques d'opinions à l'œuvre lors des élections européennes, voir : Bruno Cautrès, Vincent Tiberj. « Une sanction contre le gouvernement mais pas contre l'Europe ». *Cahiers du CEVIPOF*, n°41, Juin 2005 ; Céline Bélot, Bruno Cautrès. « Vers un espace public européen ? Les élections européennes de juin 2004 », *Etudes et recherches Notre Europe*, mai 2005 ; Pascal Perinneau (dir). *Le vote européen : de l'élargissement au référendum français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

faire émerger une scène politique européenne et mobilisent de moins en moins les électeurs. Toutefois, lorsque les enjeux sont nettement posés, comme c'est le cas lors d'un référendum, l'Europe mobilise : en France, en 1992 et en 2005, la participation est de l'ordre de 70%, dans la moyenne de l'ensemble des référendums. Cette dynamique de la mobilisation politique est aussi commune à d'autres pays européens même si l'on doit noter quelques exceptions : lors du premier référendum irlandais sur le Traité de Nice (35.4% de participation) ou, toujours en Irlande, lors de la ratification de l'Acte unique en 1987 (43.9%). Partout ailleurs, les référendums sur l'Europe ont en général bien mobilisé, parfois même de manière exceptionnelle : 87.8% de participation au Danemark en 2000 lors du référendum sur l'Euro (rejeté par 53.1% des électeurs danois), 88.6% en Norvège en 1994 sur l'adhésion à l'Union européenne (rejetée par 52.3% des électeurs norvégiens), 81.3% en Autriche lors du référendum d'adhésion en 1994 (approuvée par 66.6% des électeurs autrichiens).

Le 29 mai 2005 s'inscrit dans cette logique : appelés à se prononcer sur un enjeu fondamental (l'intégration européenne et son projet de Constitution, enjeu perçu comme bien plus important que le quinquennat présidentiel) par voie référendaire, les électeurs se rendent aux urnes. Cet effet est renforcé si l'enjeu provoque un véritable clivage idéologique, et si l'issue est incertaine : les enquêtes indiquent que c'est à partir de la fin mars (lorsque la victoire du « Non » est devenue une hypothèse plausible) que l'intérêt pour la campagne et l'enjeu de la ratification se sont nettement

accentués. De plus, en 2005 comme en 1992, ces mobilisations ne sont pas dues principalement à la volonté de sanctionner les équipes en place : les mêmes enquêtes montrent en effet que les électeurs se sont prononcés, prioritairement, sur la question qui leur était posée.

Quelles logiques d'opinions rendent compte des clivages sociologiques et politiques révélés par ce vote ? En prenant appui sur des données collectées préalablement au référendum nous souhaitons montrer que loin d'être une « éruption » soudaine, le « Non » du 29 mai 2005 était largement contenu dans la lente structuration de l'opinion française vis-à-vis de l'intégration européenne. Sans faire preuve de « réductionnisme sociologique » et sans nier l'importance décisive du contexte politique du printemps de 2005, il s'agit pour nous de montrer que les clivages ainsi révélés existaient déjà et qu'ils étaient nettement perceptibles dans l'opinion française depuis plusieurs années. Nous prendrons essentiellement appui sur les données de l'Eurobaromètre réalisé au printemps de 2004, mais aussi sur les données de European election study 2004 et du Panel électoral français de 2002. On trouvera en annexe de cette contribution des analyses statistiques détaillées qui présentent les résultats d'une analyse de classification sur les opinions des Français vis-à-vis de l'intégration européenne. Cette méthode permet de proposer une typologie des attitudes vis-à-vis de l'intégration européenne, issue des données de la vague 61 de l'Eurobaromètre (printemps 2004). Ses résultats permettent de mieux saisir les logiques socio-politiques de soutien ou de rejet de l'Europe et de mieux

prendre la mesure des évolutions sociologiques qui se sont produites le 29 mai 2005.

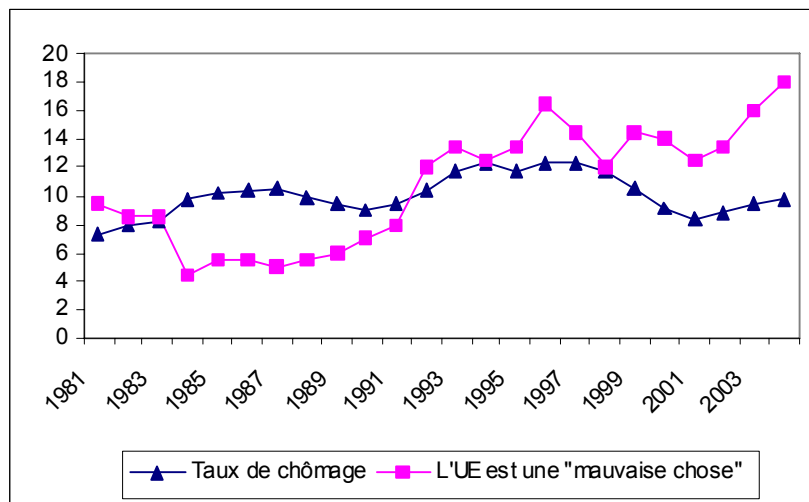
Logiques d'opinions sur l'Europe et contexte économique

En matière européenne, le vote résulte d'un ensemble d'opinions, d'attitudes et de valeurs qui guident la décision de l'électeur. Ces schèmes de perception de la réalité européenne sont particulièrement sensibles à la conjoncture économique. Celle-ci, objective ou perçue par les électeurs, constitue un élément particulièrement prégnant dès lors qu'ils sont amenés à évaluer rétrospectivement l'impact sur le pays ou dans leurs quotidiens des progrès de l'intégration européenne. A cet égard, le référendum du 29 mai 2005 s'est déroulé sur fond de chômage à la hausse et de forte « déprime » des électeurs sur le présent et l'avenir économique à court terme. Les enquêtes Eurobaromètres nous apprennent que la confiance envers l'intégration européenne entretient une relation très étroite avec le climat économique : comme le montre le graphique ci-après, on observe, et pas seulement en France, une relation dans le temps entre la courbe des attitudes pro-européennes et le taux de chômage (ou de croissance du PIB). Selon les données des Eurobaromètres, depuis 1981, la réponse « *L'Union européenne est une mauvaise chose pour la France* » est au plus bas entre 1984 et 1990 (4 à 8 %), alors que le taux de chômage est stabilisé ; puis les opinions négatives progressent jusqu'en 1997, suivant la courbe du chômage. A la fin des années 1990, le chômage et les réponses négatives reculent, celles-ci

rester supérieures à 10 % ; le mouvement des deux courbes s'inverse à partir de 2001, le plus fort taux d'opinions négatives depuis 1981 étant atteint en 2004 (18 %).

Graphique 1: L'évolution des opinions sur l'appartenance de la France à l'Union européenne et l'évolution de chômage en France. 1981-2004.

(Sources : Enquêtes Eurobaromètres pour la courbe des opinions ; Données Eurostat pour la courbe du chômage).



De mauvaises perspectives de développement économique combinées à un niveau élevé de chômage, supérieur à 10% de la population active, créent un contexte particulièrement propice au développement d'attitudes défavorables à la construction européenne. Cette méfiance à l'égard de l'Europe dans un contexte économique difficile peut être analysée

au niveau des perceptions individuelles du contexte économique. Le pessimisme dans sa propre situation personnelle et professionnelle et plus encore dans la situation économique du pays est associé à « l'euro-pessimisme ». Selon l'enquête European election study réalisée après les élections européennes de 2004 en France, parmi ceux qui déclaraient que la situation économique de la France avait empiré au cours des douze derniers mois seuls 36% indiquaient que l'appartenance de la France à l'Union européenne était une bonne chose, pourcentage s'élevant à 75% parmi ceux déclarant que la situation s'était nettement améliorée.

Le degré de confiance dans les institutions, qu'elles soient nationales ou européennes, conduit aussi à faire varier les opinions favorables sur l'Europe : plus cette confiance est marquée, plus le soutien à l'intégration européenne est fort. Pessimisme socio-économique et défiance dans les institutions combinent leurs effets et activent chez les citoyens un syndrome de pessimisme social et politique qui pèse de façon déterminante sur les attitudes politiques des Français vis-à-vis de l'intégration européenne. Chez les électeurs, une vision particulièrement négative de leur environnement social rejaillit fortement sur l'attitude à l'égard de l'Europe : ceux qui estiment que la démocratie française ne fonctionne pas bien ne soutiennent pas l'Europe.

Le référendum du 29 mai 2005 s'est manifestement déroulé sur fonds de pessimisme économique et de crise de confiance dans le pouvoir exécutif. Ces deux éléments ont constitué la trame de fonds nécessaire à l'activation, chez les électeurs, de craintes et d'interrogations déjà présentes

vis-à-vis de l'intégration européenne. Activées, ces craintes et ces peurs se sont en partie « converties » dans les urnes en votes négatifs. « L'angoisse sociale » a constitué la véritable clef du scrutin. Selon l'enquête réalisée par TNS-Sofres le jour du vote, la première raison du vote négatif fut la conviction que « ce traité va aggraver la situation du chômage en France » suivie par l'expression d'un « ras-le-bol vis-à-vis de la situation actuelle ». La campagne du « Non » a su, de ce point de vue, mêler « angoisse sociale » et enjeu européen, réalisant dans l'opinion des électeurs un véritable « chaînage » entre ces deux ordres de préoccupations.

Logiques idéologiques et politiques des opinions sur l'Europe

Les enjeux de l'intégration européenne renvoient à des débats idéologiques fondamentaux, sources de profondes divisions qui n'échappent pas aux électeurs. Le référendum de 1992 sur la ratification du Traité de Maastricht s'était principalement joué sur la place de l'Etat-Nation et l'exercice de sa souveraineté au sein du nouvel espace politique émergeant. L'opposition principale était entre les « souverainistes », hostiles notamment à la monnaie unique, et les « européistes », favorables à l'Euro. Si l'on en croit l'analyse détaillée des données d'enquête de l'époque, les premiers se rencontraient principalement à droite et surtout à l'extrême droite mais aussi au Parti communiste. Mais cette opposition n'épargnait aucun parti. Finalement, près des deux tiers des électeurs de la gauche parlementaire votèrent en faveur du Traité, alors que ceux de la droite

parlementaire se partagèrent entre le « Oui » et le « Non ». La situation politique (la gauche au pouvoir) avait une part d'explication dans ce résultat. Mais l'analyse des réponses à des questions sur les conséquences de la construction européenne en fonction de la sympathie partisane montrait très nettement que le vote des électeurs correspondait avant tout à leur perception de l'Europe. Dès 1992, la cohérence entre opinions et votes est très forte, mais elle s'organise selon des logiques qui brouillent le clivage traditionnel entre la gauche et la droite. A partir du début des années 1990, c'est bien un clivage entre partisans et opposants à l'intégration européenne qui s'affirme dans l'opinion française et qui transcende le clivage gauche-droite selon une logique d'opposition aux extrêmes, les opinions les plus défavorables s'exprimant à l'extrême droite et au sein de la gauche communiste et de l'extrême gauche.

Le référendum du 29 mai 2005 a accentué ce phénomène de recomposition idéologique en permettant aux électeurs d'exprimer plusieurs formes de craintes, critiques, voire rejets de l'Europe telle qu'elle s'est incarnée dans les développements de l'intégration européenne depuis une quinzaine d'années. Avec Céline Belot, nous avons montré, dès 2002, que l'intégration européenne ne produisait plus un seul, mais deux clivages au sein de l'opinion française : d'une part, un clivage entre partisans et opposants aux processus d'intégration européenne, brouillant et perturbant le clivage gauche-droite ; d'autre part, un clivage relatif aux craintes des conséquences des développements de l'intégration européenne en matière

de protection sociale et plus largement en matière sociale¹⁹. Ce second clivage, séparé et indépendant du premier, restituait, en 2002, toute sa pertinence au clivage gauche-droite : les électeurs de gauche, socialistes et Verts en particulier, se montrant tout à la fois favorables au processus d'intégration européenne et soucieux, voire craintifs, de ses conséquences en matière sociale. Les clivages révélés par le 29 mai 2005 s'inscrivent donc dans l'évolution des opinions des sympathisants de gauche depuis la fin des années 1990. Les enquêtes révèlent en effet la montée d'une opposition de gauche à la construction européenne qui se fonde moins sur la contestation du *principe* même de cette construction au nom de valeurs nationales et de la souveraineté française (thème de droite), que sur des considérations de nature socioéconomique qui conduisent à critiquer les *modalités* de la construction européenne. Ainsi, la proximité des électeurs du FN et du PC dans leur refus de l'Europe s'explique par des « raisons » opposées : défense de l'identité française pour les premiers, acceptation de l'idée européenne mais contestation de l'Europe libérale pour les seconds. Au cours de ces dernières années, cette perception critique de la construction européenne a gagné une large partie des sympathisants Verts et socialistes, et le phénomène s'est nettement accentué au cours de la campagne référendaire, faisant basculer une nette majorité des électeurs de ces deux formations dans le camp du « Non » (environ 60%). Le refus l'a largement remporté du

¹⁹ Voir : Céline Belot, Bruno Cautrès. « L'Europe invisible mais omniprésente ». In : Bruno Cautrès, Nonna Mayer (dir). *Le nouveau désordre électoral. Les leçons du 21 avril 2002*, Paris, Presses de Science Po, 2004, pp. 119-141.

fait de l'adhésion majoritaire (même si moins massive que souvent décrite) des électeurs de gauche à une vision critique de l'Europe, perçue comme étant à l'origine des difficultés économiques et une menace pour le modèle social français.

Paradoxalement, la critique de gauche du projet européen brouille un peu plus les repères idéologiques traditionnels puisque l'appartenance à une même famille politique peut s'accompagner de positions diamétralement opposées sur l'avenir de l'Europe. C'est sur ce socle idéologique incertain que vont se mettre en place les stratégies concurrentes en vue des prochaines élections nationales.

Logiques sociologiques des opinions vis-à-vis de l'Europe

Ces bouleversements idéologiques qui affectent principalement les électeurs des différentes sensibilités de gauche ont une traduction sur le plan de la sociologie des votes. Toutes les données jusqu'à présent disponibles montrent que les attitudes vis-à-vis de l'intégration européenne sont, en France comme dans les autres pays européens, socialement structurées : ce sont parmi les salariés des catégories populaires, celles dont le niveau de diplôme est le plus faible, que l'on observe la plus forte proportion d'attitude très négative face à l'Europe, alors que cette proportion est à son minimum parmi les cadres et les professions supérieures. La différence d'attitude entre les positions sociales, ou les

milieux sociaux, est encore plus nette si l'on prend en compte l'intensité des liens objectifs avec le monde ouvrier (être soi-même ouvrier, avoir un père et / ou un conjoint ouvrier) : plus l'appartenance au monde ouvrier est marquée, plus les critiques à l'égard de l'Europe sont fréquentes et le rejet de l'intégration européenne est fort. La perception de sa propre condition sociale contribue aussi à structurer les opinions vis-à-vis de l'Europe : se déclarer appartenir aux « pauvres », aux « exclus », à la « classe ouvrière », se traduit par des opinions plus négatives sur l'Europe.

Dans une série de travaux préalables²⁰, nous avons constaté que ce clivage vertical, objectif et subjectif, largement défini par la hiérarchie des professions et des diplômes, n'était pas vraiment remis en cause par d'autres éléments du statut social à quelques exceptions près : l'enquête du Panel électoral français de 2002 montrait ainsi que les salariés ouvriers du secteur public étaient devenus un peu plus défavorables à l'intégration européenne que leurs homologues du secteur privé. Les opinions à l'égard de l'intégration sont clairement segmentées sociologiquement selon une opposition entre milieux sociaux plus éduqués, plus favorisés et ouverts par

²⁰ Voir notamment : Bruno Cautrès. « Les attitudes vis-à-vis de l'Europe en France ». In : Bruno Cautrès, Dominique Reynié (dir). *L'opinion européenne*. Paris, Presses de Sciences Po, 2000, pp. 97-120. Bruno Cautrès, Bernard Denni. « Les attitudes des Français à l'égard de l'Union européenne : les logiques du refus ». In : Pierre Bréchon, Annie Laurent, Pascal Perrineau (dir.). *Les cultures politiques de Français*. Paris, Presses de Sciences Po, 2000, pp. 323-354. Voir également l'article très prémonitoire de : Bernard Denni. « Du référendum du 20 Septembre 1992 sur l'Union européenne aux élections législatives de mars 1993 ». in : Philippe Habert, Pascal Perrineau, Colette Ysmal (dir). *Le vote sanction. Les élections législatives des 21 et 28 mars 1993*. Paris, presses de Sciences Po, 1993, pp. 91-109.

leurs professions à la mobilité et aux échanges avec l'Europe et milieux sociaux moins favorisés et surtout moins dotés en capital scolaire et culturel. Les hommes également sont plus favorables que les femmes.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le thème de l'Europe sociale et la tonalité « anti-libérale » de la campagne du « Non » ont-ils créé les conditions favorables à la cristallisation politique des opinions sur l'Europe en France, à leur alignement sur les dimensions habituelles du débat politique gauche/droite ? Deux évolutions majeures se sont produites le 29 mai 2005. D'une part, le vote « Non » a été important parmi des couches sociales jusqu'ici plutôt acquises aux développements de l'intégration européenne : les professions intermédiaires (enseignants, professions de la santé, éducateurs, cadres moyens d'entreprises) et plus généralement les salariés du secteur public : selon le sondage "sortie des urnes" d'IPSOS en date du 29 mai, 53% des professions intermédiaires et 64% des salariés du public ont voté « Non » (respectivement 38% et 49% en 1992). Des analyses détaillées pourraient montrer que ce sont parmi les salariés moyens plus menacés par le déclassement social que ces évolutions se sont produites, déjà perceptible dans l'enquête du Panel électoral de 2002. La seconde évolution fondamentale du 29 mai 2005 tient à la faiblesse du vote « Oui » parmi l'électorat de la gauche et les deux phénomènes sont liés : les salariés du public, notamment les professions intermédiaires, constituent le socle du vote socialiste en France.

Conclusion

Le référendum du 29 mai 2005 a permis tout à la fois que les structures et clivages sur l'Europe et l'avenir de l'intégration européenne s'expriment à nouveau au sein de l'électorat français, mais également que s'affirment des logiques plus récentes. L'électorat français tend à développer des représentations plus fragmentées qu'auparavant sur l'intégration européenne. Plusieurs facettes d'un « euroscepticisme à la française » se sont exprimées, avec des logiques d'opinion, des logiques politiques et des logiques sociologiques différenciées. Ces évolutions récentes ont incontestablement nourri des positionnements politiques et partisans qui, en effet retour, ont eux-mêmes contribué à les amplifier.

Bruno Cautrès
PACTE – IEP de Grenoble

Annexe

Note bene : Cette annexe présente les résultats d'une classification construite à partir des réponses à trois questions posées dans la vague 61 de l'Eurobaromètre. L'intérêt de cette vague est qu'elle se situe en période pré-électorale des élections européennes de juin 2004 mais hors contexte du référendum du 29 mai 2005. Les trois questions retenues sont : a) La France a-t-elle bénéficié ou pas de son appartenance à l'Union européenne ? b) Cette appartenance est-elle une bonne ou une mauvaise chose (ou ni une bonne, ni une mauvaise chose) ? c) Quelle image a-t-on de l'Union européenne (positive, neutre ou négative) ? Comme toute classification, l'analyse présentée ci-dessous donne les poids (ici en % des répondants) de chaque classe d'individus, c'est-à-dire de chaque groupe de réponse. Deux précautions importantes de méthode doivent être ici redites : toute analyse de ce type ne vaut qu'au regard des indicateurs retenus au départ ; l'affectation des individus à leur classe de réponses s'effectue selon un principe de classe modale. Des erreurs d'affectation d'individus à leur classe se produisent donc. Une bonne classification doit donc viser à réduire au maximum ces erreurs. Le coefficient λ donné en bas de chaque tableau indique la probabilité que cette classification réduise les erreurs d'affectation des individus à leur classe par rapport à une situation où ils seraient aléatoirement distribués. Comme on le voit l'erreur de classification qui s'en suivrait est réduite de 87% avec notre classification entre quatre groupes d'attitudes vis-à-vis de l'intégration européenne.

Nos quatre groupes ont des dénominations purement conventionnelles. Il suffit de dire que : les « euro-favorables » sont ceux qui donnent des réponses favorables à l'Union européenne sur les trois indicateurs ; les « euro-ninistes » sont ceux qui ont une image « neutre » de l'Union européenne, trouvent que l'appartenance de la France à l'Union n'a été ni une bonne ni une mauvaise chose et qui répondent que la France n'a pas en fait bénéficié de son appartenance à l'Union (ils ont une vision ambivalente de l'Union européenne) ; les « euro-critiques » sont ceux qui donnent des réponses systématiquement négatives sur l'Union européenne ; enfin, les « euro-indécis », groupe le plus petit au plan numérique, est constitué de ceux qui déclarent « ne pas savoir », ne pas avoir d'opinion sur les trois questions.

Une classification des opinions vis-à-vis de l'Europe en France.
Données Eurobaromètres printemps 2004, France.

1 – Segmentation sociologique (% en lignes)

	<i>Euro- favorables (47%)</i>	<i>Euro- ninistes (25%)</i>	<i>Euro- critiques (22%)</i>	<i>Euro- indécis (6%)</i>
Sexe				
Hommes	52	24	21	3
Femmes	43	29	23	6
Age				
15 - 24 ans	61	22	12	6
25 - 34 ans	46	31	18	5
35 - 44 ans	44	26	27	3
45 - 54 ans	48	26	23	3
55 - 64 ans	45	27	27	2
65 + ans	39	28	25	8
Profession				
Indépendants	47	23	27	3
Cadres	58	25	16	2
Employés	45	26	26	3
Ouvriers	40	29	27	5
Au foyer	39	26	32	4
Chômeurs	36	32	24	8
Retraités	42	29	23	6
Age de fin d'études				
15 ans	33	32	29	6
16 - 19 ans	40	29	25	5
Plus de 20 ans	57	23	18	2
Etudes en cours	73	17	3	7
Revenus				
- -	41	30	24	5
-	46	25	25	5
+	53	23	20	3
+ +	60	19	20	1

12 degrés de liberté/ $L^2=17.57/p=.13$
 $BIC=-65.54$ $AIC=-6.42$
 $\lambda(\text{mesure PRE})=.87$

2- Significations et craintes associées à l'Union européenne

(% en lignes)

	<i>Euro- favorables (47%)</i>	<i>Euro- ninistes (25%)</i>	<i>Euro- critiques (22%)</i>	<i>Euro- indécis (6%)</i>
Paix	70	18	10	3
Prosperité économique	85	7	7	1
Démocratie	79	13	6	2
Protection sociale	75	18	7	
Voyages et études à l'étranger	58	26	12	4
Diversité culturelle	66	22	10	2
Puissance dans le monde	71	18	9	2
Euro	52	27	16	5
Chômage	27	26	42	5
Bureaucratie	37	29	31	3
Gâchis d'argent	25	32	40	3
Perte de l'identité culturelle	20	24	53	3
Augmentation de la criminalité	21	27	48	4
Contrôle des frontières	33	32	31	4

12 degrés de liberté/ $L^2=17.57/p=.13$

BIC=-65.54

AIC=-6.42

$\lambda(\text{mesure PRE})=.87$

3- Topographie politique

(% en lignes)

	<i>Euro- favorables (47%)</i>	<i>Euro- ninistes (25%)</i>	<i>Euro- critiques (22%)</i>	<i>Euro- indécis (6%)</i>
Auto- positionnement Gauche-Droite				
1- Gauche	44	24	32	
2	48	19	33	
3	52	28	15	6
4	56	21	19	4
5	51	30	16	3
6	47	33	16	5
7	54	25	19	3
8	48	22	29	1
9	30	13	52	4
10 – Droite	26	22	52	
Refus	37	30	26	7
NSP	35	34	19	13

12 degrés de liberté/ $L^2=17.57/p=.13$

BIC=-65.54

AIC=-6.42

$\lambda(\text{mesure PRE})=.87$

Conclusion

Après neuf ratifications consensuelles du Traité constitutionnel européen, le processus devant conduire à son adoption finale a connu une rupture brutale. Le « Non » français du 29 mai a eu pour écho le « Non » néerlandais du 1^{er} juin. Depuis lors, si deux nouvelles ratifications sont intervenues (en Lettonie et à Chypre) et que quatre procédures sont en cours (Belgique, Estonie, Luxembourg et Malte), huit pays ont en revanche annoncé le report ou la suspension de leur vote¹, la Commission demandant elle-même, par la voix de son président, une pause dans les ratifications.

Resituée dans l'échelon européen, la rupture française dans le processus de ratification du Traité constitutionnel s'était en réalité manifestée dès avant le vote, par la mobilisation et l'intérêt populaire suscités par cette nouvelle étape de la construction européenne. La procédure référendaire elle-même et une campagne marquée par une forte instabilité des intentions de vote (les courbes d'intentions de vote s'inversant à trois reprises) ont bien évidemment joué un rôle déterminant dans cette mobilisation. Mais celle-ci a entraîné un intérêt non moins réel, au moins dans une partie de l'électorat, pour la question de l'intégration européenne. La comparaison des sondages de l'Eurobaromètre faisant suite aux référendums espagnol,

¹ La liste de ces pays, arrêtée au 1^{er} juillet 2005, est la suivante : Danemark, Finlande, Irlande, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède.

Tableau 1 : ratification du Traité constitutionnel européen au 1^{er} juillet 2005

	Date de ratification	Procédure	Résultat
Lituanie	11 novembre 2004	Ratification parlementaire	Oui
Hongrie	20 décembre 2004	Ratification parlementaire	Oui
Slovénie	1 ^{er} février 2005	Ratification parlementaire	Oui
Espagne	20 février 2005 18 mai 2005	Référendum consultatif Ratification parlementaire	Oui (76,7% ; participation : 42,3%) Oui
Italie	6 avril 2005	Ratification parlementaire	Oui
Grèce	19 avril 2005	Ratification parlementaire	Oui
Slovaquie	11 mai 2005	Ratification parlementaire	Oui
Autriche	25 mai 2005	Ratification parlementaire	Oui
Allemagne	27 mai 2005	Ratification parlementaire	Oui
France	29 mai 2005	Référendum	Non (54,7% ; participation : 69,7%)
Pays Bas	1 ^{er} juin 2005	Référendum	Non (61,6% ; participation : 63%)
Lettonie	2 juin 2005	Ratification parlementaire	Oui
Chypre	30 juin 2005	Ratification parlementaire	Oui

Source : http://www.eu.int/constitution/ratification_en.htm

français et néerlandais² montre ainsi que seulement 41% des Néerlandais et 43% des Espagnols avaient le sentiment de disposer de suffisamment d'informations avant le vote, contre 66% des Français.

Il ne faudrait cependant trop hâtivement conclure à une exception française. Le référendum du 29 mai, qu'il soit considéré au travers de sa campagne électorale ou de son résultat, montre une grande conformité avec les logiques mises généralement au jour dans l'étude des référendums sur l'intégration européenne. En allant plus loin, il apparaît même que des logiques sociales et politiques similaires peuvent se retrouver dans les différents pays permettant d'expliquer le "Oui" et le "Non". Ainsi, au regard des données des enquêtes postérieures aux référendums³, ce sont les travailleurs manuels qui ont systématiquement manifesté le plus leur hostilité au Traité, tandis que les personnes âgées de plus de 55 ans ont toujours montré une forte inclinaison à lui accorder leur soutien. Plus généralement, ainsi que l'a montré Claes de Vreese⁴, un politologue néerlandais, les résultats des référendums nationaux sur l'intégration européenne sont structurés par trois variables fondamentales, identiques à travers toute l'Europe : la popularité de l'exécutif, le pessimisme économique et enfin l'attitude à l'égard des immigrés. La France, comme les Pays-Bas, présentait donc une situation particulièrement propice au "Non", avec un gouvernement atteignant des records d'impopularité sous la

² Disponibles à l'adresse <http://www.eosgallupeurope.com/>.

³ <http://www.eosgallupeurope.com/>

⁴ de Vreese, Claes, 2005, "Why European will reject the EU constitution", Université d'Harvard, *Center for European Studies Working Paper*, 116.

Cinquième République⁵, une confiance très limitée dans l'évolution des conditions socio-économiques⁶ et des inquiétudes par rapport à l'immigration notamment intra-européenne⁷. Les spécificités nationales n'en demeurent pas moins. Alors que les régions espagnoles les plus favorables au "Oui" se situent par exemple au sud du pays, économiquement le moins développé, ce sont les villes françaises les plus riches qui se sont massivement prononcées pour le Traité constitutionnel en France.

Le référendum du 29 mai ne constitue pas une rupture dans l'histoire électorale française. Comparé à la consultation sur le Traité de Maastricht, ni la structure du vote ni son niveau n'ont véritablement été bouleversés. Bien sûr, l'essentiel tient à cette différence, d'un peu moins de cinq points, faisant basculer le résultat final. Mais celui-ci s'explique largement, comme le montre l'étude de la campagne électorale et de la conjoncture dans

⁵ A cette période Jean-Pierre Raffarin n'est crédité que de 24% de satisfaction contre 74% de mécontentement (sondage IFOP réalisé du 12 au 20 mai 2005). Mais les records historiques ne seront battus qu'après le référendum puisque, au milieu du mois de juin, Jacques Chirac ne recueille plus que 28% de bonnes opinions contre 70% exprimant un mécontentement (sondage IFOP réalisé du 9 au 17 juin 2005). Jamais auparavant un tel taux de mécontentement n'avait été atteint.

⁶ On assiste même à une forte dégradation du moral des ménages. L'indice résumé, publié par l'INSEE, passe par exemple de -24 à -29 d'avril à mai 2005.

⁷ C'est le fameux slogan du « plombier polonais ». Ces inquiétudes sont visibles dans un sondage réalisé deux semaines avant le vote (sondage CEVIPOF-SOFRES sous la direction de Sylvain Brouard) où 53% des personnes interrogées déclarent avoir peur que l'adoption du Traité constitutionnel conduise à une augmentation du nombre des immigrés en France.

laquelle se déroule le vote, par un contexte marqué par la conjonction de conditions particulièrement défavorables à son adoption.

Le "Non" français n'arrive pas en effet par accident. Si le résultat n'était pas déterminé dès avant la campagne, la faiblesse de la marge de victoire en 1992 rendait déjà compte de la fragilité du résultat, alors positif. Le référendum du 29 mai doit être considéré, dans cette perspective, d'abord comme le révélateur du rapport des Français à l'Europe. Cette consultation, confirme, et conforte, également les transformations travaillant le système politique français depuis plusieurs années déjà. Le 29 mai représente ainsi en quelque sorte le second acte d'une pièce débutée le 21 avril 2002. Le premier acte avait été celui de la refondation de la droite, aboutissant finalement à la constitution de l'UMP, qui affirmait sa vocation hégémonique sur l'ensemble de la droite modérée. Cette refondation est cependant partielle. L'UDF, certes très affaiblie, a survécu mais elle a été rejetée dans un centrisme dont la question du positionnement stratégique n'est toujours pas résolue. Sa sortie progressive de la majorité ne lui a toujours pas ouvert un nouveau système d'alliance. La constitution de l'UMP a aussi favorisé la dispersion du courant souverainiste que ni Philippe de Villiers ni Nicolas Dupont-Aignan n'arrivent aujourd'hui à structurer. Enfin, le problème de l'extrême droite reste entièrement posé.

Le second acte se noue donc autour du 29 mai. C'est la gauche cette fois-ci qui en est l'acteur principal. La conclusion de cet acte n'est pas encore connue. Il devrait se poursuivre encore plusieurs mois, au moins

jusqu'à la désignation du candidat socialiste pour la prochaine élection présidentielle. A ce jour, aucune ligne politique claire ni aucun leader consensuel n'émergeant véritablement, l'hypothèse d'un regroupement de l'ensemble des tenants du « Non » de gauche est peu probable. Tout au plus pourrait-on assister à des regroupements partiels, et peut-être temporaires. La possibilité d'une scission du Parti socialiste ne peut être en revanche rejetée. La stratégie de différenciation choisie par Laurent Fabius et celle d'affrontement retenue par la direction du Parti pour l'après référendum, rendent en effet particulièrement coûteux et la négociation d'un éventuel compromis et la reconnaissance de la défaite pour l'un ou l'autre de ces deux camps.

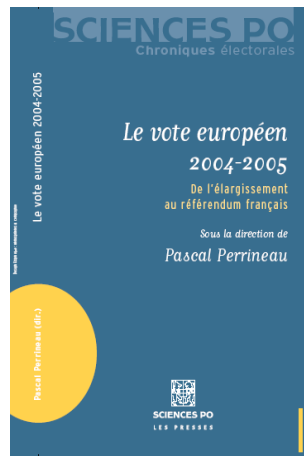
Le référendum du 29 mai s'inscrit donc avant tout dans la continuité de la transformation du système de partis français. Ces changements se caractérisent par une tension fondamentale entre deux logiques antagonistes, celle de la fragmentation de l'offre et celle de la concentration de la représentation politique. Depuis les années 1980, la dispersion des voix entre un nombre de croissant de candidats ne cesse en effet de s'accroître. Dans le même temps, deux partis, le PS et l'UMP, ont réussi progressivement à s'imposer comme les partis dominants du système politique français, dès que la représentation parlementaire ou le contrôle de l'exécutif est pris en considération. Cette tension fut aussi au cœur des débats sur le référendum du 29 mai, quand est soulignée la différence entre un Parlement se déclarant à une très large majorité pour l'adoption du

Traité constitutionnel européen et des électeurs le rejetant non moins massivement. Elle a alimenté également la campagne, mettant au premier plan médiatique les deux partis dominants, tandis que les autres formations ont peiné à se faire entendre, même si le silence de Lutte Ouvrière ou celui du Front National peut s'expliquer en partie par des choix stratégiques.

Cette tension entre fragmentation et concentration débouche sur une déstructuration profonde du système partisan français. Les mutations se matérialisent d'abord par l'instabilité des structures de la compétition à l'intérieur des cycles électoraux (il n'est qu'à comparer les résultats des élections législatives et européennes), mais plus encore par la remise en cause manifeste de la qualité du lien de représentation par une proportion croissante de l'électorat. Ce double constat interroge les perspectives de stabilisation du système partisan, à la veille de la double échéance électorale de 2007, où tant la présidentielle que les législatives contraindront les formations politiques à nouer des alliances en vue du second tour.

Annie Laurent (CERAPS – Lille 2)

Nicolas Sauger (CEVIPOF – Sciences Po)



Le vote européen 2004-2005

De l'élargissement au
référendum français
*Sous la direction de Pascal
Perrineau*

Collection « Chroniques électorales »

ISBN 2-7246-0965-4

SODIS 951 786.8

Format : 138 x 210 mm

320 pages

Prix : 29 €

Réservée pendant des décennies aux élites gouvernementales et parlementaires, la construction européenne est aujourd'hui prise en charge par les électeurs eux-mêmes. Pour la sixième fois le Parlement européen, est issu d'une élection au suffrage universel direct alors que les référendums se multiplient. On ne peut plus parler de « déficit démocratique » de l'Europe !

Un vote européen se fait jour, plus abstentionniste, plus conservateur, moins régionaliste. Tel est le portrait qui ressort de l'analyse des dernières élections au Parlement européen des vingt-cinq pays de l'Union en juin 2004. Mettre en lumière ces tendances issues du vote 2004, mesurer l'impact des nouveaux entrants, le nouvel équilibre des forces et des alliances au sein du Parlement européen – donc des politiques qui vont être menées – paraît indispensable au moment même où prévoir les conséquences des « non » français et néerlandais semble impossible.

Enfin, Pascal Perrineau livre, dans le dernier chapitre, ses premières analyses du « non » français du 29 mai pour rappeler qu'un référendum sur

la construction européenne ne peut que déboucher sur un vote « non » lorsque trois variables nationales sont réunies : un gouvernement national impopulaire, un pessimisme économique et social et un sentiment avéré de craintes vis-à-vis de l'Autre. Sur aucun de ces trois « fondamentaux » la France ou encore les Pays-Bas n'étaient en position pour que le « oui » l'emporte.

L'issue du 29 mai 2005 ne pouvait qu'être négative, à la différence du vote espagnol resté européen, hors des considérations purement nationales et des inquiétudes qui taraudent le corps électoral français.

Créée en 1992 par le CEVIPOF de Sciences Po, la collection « Chroniques Électorales » se propose à chaque élection d'en dégager la dynamique générale. Outil de référence c'est la seule collection en Europe à publier analyse des résultats et résultats in extenso, de la totalité des pays et groupes politiques européens.

L'auteur - Directeur du CEVIPOF, Pascal Perrineau est internationalement reconnu comme étant le spécialiste du comportement politique et électoral. Ses thèmes de spécialisation : *L'extrême-droite française et européenne ; Les nouveaux clivages politiques ; Front national (France).*

Dernières publications - Pascal Perrineau, Colette Ysmal, dir., *Le vote de tous les refus, Les élections présidentielles et législatives de 2002*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, 445 p. ; Pascal Perrineau, Dominique Reynié, dir., *Le dictionnaire du vote*, Paris Presses Universitaires de France, 2001, 997 p.

RAPPEL DES PUBLICATIONS PRECEDENTES

Cahier n°1 (janvier 1988) & **Cahier n°2** (mars 1988)

L'élection présidentielle de 1988 - données de base & journée d'étude.

Cahier n°3 (novembre 1988)

Approche politique de la grève en France 1966-1988.

Cahier n°4 (juin 1989)

Crise et radicalisation politique - années 30/années 80.

Cahier n°5 (novembre 1989)

Les organisations syndicales et professionnelles agricoles en Europe.

Numéro spécial (septembre 1990)

L'électeur français en questions - tableaux de résultats.

Cahier n°6 (février 1991)

Le vote écologiste : évolutions et structures.

Numéro spécial (novembre 1991 remplacé par numéro
d'octobre 95)

Les électorats sous la V^e république - données d'enquête.

Cahier n°7 (mars 1992)

Conflictualité en France depuis 1986 : le cas de Peugeot-Sochaux.

Cahier n°8 (décembre 1992)

Changement social, changement politique à Aulnay-sous-bois.

Pré-actes du colloque tomes 1,2 et bibliographie (mars 1993)

L'engagement politique : déclin ou mutation.

Cahier n°9 (juin 1993)

Le modèle français de production de la loi. Première contribution à une
recherche sur la régulation politique de la famille.

Cahier n°10 (juin 1994)

Les associations dans la société française : un état des lieux.

Cahier n°11 (décembre 1994)

Matinée d'étude du CEVIPOF du 27 mai 1994 : les syndicats européens et les élections européennes.

Cahier n°12 (février 1995)

Attitudes politiques des agriculteurs. Analyses & commentaires.

Cahier n°13 (septembre 1995)

Les collectifs anti-front national.

Cahier n°14 (décembre 1995)

L'espace politique en milieu rural. " Les maires des communes de moins de 10 000 habitants ".

Cahier n°15 (juin 1996)

La famille dans la construction de l'Europe politique.

Actes du colloque. L'Europe des familles, Paris, CNRS, 17-18 novembre 1995.

Cahier n°16 (mai 1997)

La république aujourd'hui : mythe ou processus ?

Cahier n°17 (juin 1997)

Les énarques en cabinets : 1984 - 1996.

Cahier n°18 (novembre 1997)

La citoyenneté - le libéralisme - la démocratie.

Cahier n°19 (mai 1998)

Le dialogue national pour l'Europe - « Un débat européen à l'épreuve des réalités locales ».

Cahier n°20 (août 1998)

Le Racisme – le Multiculturalisme.

Cahier n°21 (janvier 1999)

Les opinions et les comportements politiques des ouvriers : Une évolution inévitable ? Irréversible ?

Cahier n°22 (janvier 1999)

La spirale de Vilvorde : Médiatisation et politisation de la protestation.

Cahier n°23 (mai 1999)

Les Adhérents Socialistes en 1998

Cahier n°24 (mai 1999)

Les Attitudes Politiques des Fonctionnaires – vingt ans d'évolution.

Cahier n°25 (septembre 1999)

Le Front national en Bretagne occidentale – Sociologie politique et géographie locale du vote FN.

Cahier n°26 (janvier 2000)

Les préfets de la République 1870 - 1997.

Cahier n°27 (juin 2000)

Les adhérents du Parti Communiste français en 1997 – Enquête.

Cahier n°28 (juin 2000)

Les braconniers de la politique.

Cahier n°29 (juin 2000)

L'archipel paysan : Une majorité devenue minorité.

Cahier n°30 (octobre 2001)

L'internet au service de la démocratie : Le cas d'Attac.

Cahier n°31 (juin 2002)

L'Inspection générale des Finances 1958 – 2000. Quarante ans de pantouflage.

Cahier n°32 (septembre 2002)

L'idée de progrès. Une approche historique et philosophique *suivie de* :
Eléments d'une bibliographie.

Cahier n°33 (janvier 2003)

Don et Recherche de soi, l'altruisme en question : aux Restaurants du Cœur et à Amnesty International.

Cahier n°34 (février 2003)

Les musulmans déclarés en France : affirmation religieuse, subordination sociale et progressisme politique.

Cahier n°35 (mars 2003)

Le fait religieux à l'école.

Cahier n°36 (novembre 2003)

La démocratie.

Cahier n°37 (avril 2004)

La dynamique militante à l'extrême gauche :
Le cas de la Ligue Communiste Révolutionnaire

Cahier n°38 (janvier 2005)

Sondages d'opinion et communication politique

Cahier n°39 (avril 2005)

Interpréter les textes politiques

Cahier n°40 (avril 2005)

Public/Privé : La culture sociopolitique des salariés en Europe

Cahier n°41 (mai 2005)

Une sanction du gouvernement mais pas de l'Europe.

Les élections européennes de juin 2004

CEVIPOF

CENTRE DE RECHERCHES POLITIQUES DE SCIENCES PO

Le 29 mai 2005 marque une date importante dans le processus d'intégration européenne, tant en France qu'en Europe. L'intérêt porté par les électeurs français à la question référendaire, au terme d'une campagne électorale intense, où les courbes d'intention de vote se sont croisées à plusieurs reprises, constitue la première surprise du scrutin. Mais l'événement reste le rejet du Traité constitutionnel par près de 55 % des Français. Du "Oui", qui l'avait emporté de justesse en 1992, au "Non" massif de 2005, les logiques socioéconomiques du vote ont sensiblement changé et se sont complexifiées.

Pour comprendre ces changements, huit contributions ont été rassemblées. Elles permettent, en amont de la consultation de revenir sur le choix de la procédure référendaire par Jacques Chirac et sur la consultation interne au PS, mais aussi de situer les enjeux du scrutin, de comprendre comment la campagne électorale s'est structurée et enfin de s'interroger sur le sens des résultats.

Prix : 14 euros

N° ISSN : 1146-7924

98, rue de l'Université - 75007 PARIS
info@cevipof.sciences-po.fr

Les cahiers du CEVIPOF sont disponibles
sur le site internet du laboratoire :
www.cevipof.msh-paris.fr



SCIENCES PO



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE